Le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris, 1967-2001

Louis Jaubertie

Sous la direction d'Yves Alix Directeur du département Information bibliographique et numérique - BnF



Remerciements

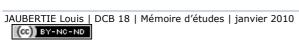
Je tiens à remercier tout d'abord Monsieur Yves Alix, conservateur en chef directeur du département Information bibliographique et numérique à la BnF, pour ses précieux conseils, ses nombreuses relectures et sa grande disponibilité.

Je souhaite également adresser mes remerciements à l'ensemble des personnels des centres d'archives et des bibliothèques que j'ai visités pour mener à bien ce travail.

Un merci très chaleureux aux personnes qui ont aimablement accepté de m'accorder un entretien, en particulier Monsieur Jean-Claude Utard, Madame Aline Girard-Billon, Monsieur Jean-Pierre Sakoun et Monsieur Michel Sineux, qui m'ont fait partager leur expérience dans le réseau des bibliothèques de la ville de Paris et m'ont permis de mener à bien ce travail.

Merci à tous mes amis et camarades de promotion qui ont contribué de près ou de loin à ce travail. J'ai une reconnaissance particulière pour Adèle, Cécile et Eléonore pour leur soutien et leurs conseils judicieux.

Enfin, toute ma reconnaissance va à mes parents, lecteurs efficaces et toujours disponibles.



Résumé :

Créé dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le réseau parisien de lecture publique fait figure d'exception dans le paysage bibliothéconomique français comme étranger. Facteurs politiques et absence de centrale se conjuguent pour faire de l'histoire du réseau parisien entre 1967 et 2001 celle d'une double ambition, largement inachevée: pallier les faiblesses structurelles des bibliothèques de lecture publique dans Paris, et constituer un véritable réseau.

Descripteurs:

Bibliothèques publiques -- Histoire

Bibliothèques municipales - - France - - Paris (France)

Paris. Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia

Paris. Bibliothèques pour la jeunesse

Paris bibliothèques

Abstract :

The public libraries network in Paris was created in the second half of the 19th

century. It still appears as an exception among the public libraries in France. The

local politics and the absence of a central Library are the reasons why the

network history between 1967 and 2001 is the history of an unfinished dual

ambition: to remedy the structural weaknesses of the public libraries in Paris,

and to create a proper network where libraries are interlinked.

Keywords:

Public libraries - - France - - Paris (France)

Public libraries--France--History--20th century

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France

Disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/ ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

INTRODUCTION	. 11
Considérations générales	. 12
Problématique	. 13
LA DECENNIE BAUDIN, 1967-1977	. 15
Le reseau parisien en 1967.	. 15
Un réseau d'une ville à statut particulier	
Structure institutionnelle de Paris	. 16
L'administration préfectorale	. 17
Un réseau hérité du XIX ^e siècle	. 17
La constitution du réseau	. 17
Les premières créations	. 17
La généralisation des constructions	. 18
La perte du « rôle pilote »	. 19
Le lent reflux, 1901-1914	
Les innovations du premier XX ^e siècle, 1913-1941	. 20
Un réseau immobile, 1941-1967	
L'AMORCE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE 1967-1974	
Un nouveau projet	
La mise à l'écart des bibliothèques spécialisées	
La restructuration du réseau	
Le projet de centrale	
Une application partielle	
Des constructions nombreuses	
Le cas particulier des sections discothèque	
Compenser l'absence de centrale : la création du Service Technique Central	
Le schema directeur de 1975	
Etudes préliminaires	
Analyse de la situation	
Définition de la bibliothèque, buts et objectifs	
Le Schéma Directeur d'Implantation des Bibliothèques	
Un schéma normatif	
Les cas particuliers	. 32
Premières applications, 1975-1978	. 33
LES ILLUSIONS PERDUES, 1977-1993	. 35
LE « PARADOXE MUNICIPAL »	. 35
Une nouvelle organisation administrative	
La loi de 1975	. 35
La Loi PLM de 1982	. 37
Une nouvelle fonction publique	. 38
Les changements d'orientation des politiques culturelles	. 38
L' « isolement administratif »	
Le refus de décentraliser le réseau	
L'ADAPTATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE 1975	
L'évolution du réseau	
De nombreux abandons	41

Quelques réalisations	43
La fermeture partielle des comptoirs de prêt	43
La construction de nouveaux équipements	43
Pallier l'absence de centrale	
L'abandon du projet de bibliothèque centrale aux Halles	46
Le projet d'intégration des bibliothèques spécialisées	
La Discothèque des Halles	47
Le projet des Cordeliers	48
Le développement des services techniques centraux	
La mise en valeur de nouvelles politiques	
Le développement de l'informatisation	
La redéfinition des relations avec la Discothèque de la Ville de la Paris	
La municipalisation des sections discothèque	
La politique d'animation culturelle	53
LE VOYAGE IMMOBILE, 1993-2001	55
UN PAYSAGE POLITIQUE SANS CHANGEMENTS MAJEURS	55
La nouvelle carte politique parisienne	
Un nouveau maire?	
La fin de l'uniformité politique	56
Les conséquences sur l'administration culturelle	57
DEPASSER L'ABSENCE DE CENTRALE	57
Les derniers projets de création d'une bibliothèque centrale	57
La réforme des structures de gestion du réseau	58
Un projet de sectorisation	
La création du Service Scientifique	
L'ABSENCE DE PROJETS PHARES	
La prise en compte de l'environnement : l'OPLPP	
La réactualisation du schéma directeur de 1975	
Une poursuite difficile des projets	
Des constructions peu nombreuses	
Un achèvement difficile de l'informatisation	65
CONCLUSION	67
La culture, un enjeu politique ?	67
L'absence de centrale, un péché capital ?	
BIBLIOGRAPHIE	71
Monographies	71
ARTICLES	
Bulletin des Bibliothèques de France	
Bulletin d'information de l'ABF	
Médiathèque Publique	
MEMOIRES D'ETUDES ENSB/ENSSIB	
AUTRES	
Webographie	
SOURCES	
Archives de la ville de Paris	/4
municipalesmunicipales	74
11 VVI VV V V V V V V V V V V V V V V V	/ T



TABLE DES ANNEXES	. 79
Entretiens	. 78
Fonds 1643W, Bureau des bibliothèques, 1948-1995	. 77
fonctionnement du bureau, 1957-1995	. 77
Fonds 2552W, Bureau des bibliothèques, Gestion du personnel et	



Introduction

« Je souhaite voir un jour la substitution générale de la technicité à l'empirisme. » Ernest Coyecque, Inspecteur des bibliothèques de la Ville de Paris de 1916 à 1924. ¹

Créé dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le réseau parisien de lecture publique fait figure d'exception dans le paysage bibliothéconomique français comme étranger. Contrairement à la plupart des réseaux de bibliothèques, Paris ne possède pas de bibliothèque centrale, bien qu'une telle institution ait existé à deux reprises autrefois. La première fut confisquée par l'Etat à la Révolution, la seconde située dans l'ancien Hôtel de Ville fut détruite lors de l'incendie de mai 1871. En 1872, il fut décidé de reconstituer non pas une bibliothèque centrale à caractère encyclopédique mais, à partir du legs Jules Cousin, une bibliothèque consacrée exclusivement à l'histoire de la capitale : ainsi est née l'actuelle Bibliothèque Historique de la Ville de Paris. D'autre part, on créa à l'Hôtel de ville une bibliothèque destinée à répondre aux besoins de l'administration parisienne : elle s'appelle aujourd'hui la Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris.

A l'inverse du processus habituel, le réseau ne s'est donc pas constitué par création de succursales, mais, depuis 1875, par l'installation de bibliothèques populaires d'arrondissement implantées dans les mairies. Ces bibliothèques centrales d'arrondissement, conçues dans une optique d'éducation des classes populaires, fonctionnent de manière largement indépendante les unes des autres. Autour d'elles gravitent les « bibliothèques du soir », petites bibliothèques de quartier aux horaires d'ouverture très restreints, souvent installées dans les écoles.

Ce réseau se dégage peu à peu de son caractère initial d'institution de bienfaisance. De « populaires », les bibliothèques sont devenues « publiques » : généralisation du libre accès aux rayons, ouverture à temps complet d'un certain nombre d'établissements. Le réseau connaît tout au long de la première moitié du XX^e siècle un développement en dents de scie, fait d'une succession de périodes de progrès parfois accélérés –1880-1901, 1918-1924, 1941-1945 – suivies de périodes de stagnation ou même de régression « dont la cause est à rechercher principalement dans les vicissitudes budgétaires. ² »

D'une manière générale, jusqu'au début des années soixante, les installations restent vétustes dans leur ensemble, le personnel numériquement très insuffisant, les locaux exigus, et l'organisation technique déficiente. C'est l'ambition des personnels des bibliothèques de la ville, conjuguée à l'appui ou à l'opposition du pouvoir politique, qui bouleverse en profondeur l'évolution du réseau parisien entre 1967 et 2001. L'histoire

² *Ibid.*, p. 19.



 $^{^1}$ Cité dans Baudin, Guy, « Les bibliothèques de la Ville de Paris », » Bulletin d'information de l'ABF, n°90, 1 $^{\rm er}$ trimestre 1976, p. 26.

du réseau parisien doit donc faire l'objet d'une nouvelle lecture, à la faveur de l'étude des interactions entre pouvoir politique et administration culturelle.

Considérations générales

L'intitulé, Le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris, 1967-2001, appelle quelques explications pour ne pas prêter à confusion.

Une explication avant tout sur la focale choisie. Le point de vue considéré consiste à embrasser le développement du réseau parisien à la lumière des interactions et interpénétrations entre les évolutions politiques d'une part – passage d'une administration préfectorale à une administration municipale – et les évolutions techniques et administratives d'autre part – gestion quotidienne des dossiers par le Bureau des bibliothèques, administration responsable du réseau des bibliothèques de la ville. Dans cette optique, les sources les plus importantes, les plus complètes et les plus diverses ont été collectées, dépouillées, analysées et critiquées.

La bibliographie existante sur le réseau des bibliothèques de la ville de Paris et son histoire est malheureusement très insuffisante. Il n'existe aucune monographie sur le sujet, et les articles dans les revues professionnelles sont peu nombreux. Ces articles, publiés pour l'essentiel dans le Bulletin des Bibliothèques de France ou dans le Bulletin d'information de l'ABF, mettent cependant en lumière des actions ou des programmes précis qui jalonnent l'histoire du réseau parisien de 1967 à 2001 : histoire du réseau avant 1967, création des services centraux, étude d'une bibliothèque en particulier, informatisation du réseau. Les seuls articles donnant une vision d'ensemble du réseau parisien sont ceux d'Aline Girard-Billon parus dans trois numéros successifs de *Médiathèque Publique*³. Elle analyse de manière approfondie et comparative la structure et les mutations du réseau parisien des années 1960 aux débuts des années 1980. A elles seules, les informations recueillies dans les monographies et les articles ont donc paru insuffisantes pour mener à bien l'étude telle qu'il a été choisi de la considérer.

Les archives du Bureau des Bibliothèques, conservées aux Archives de la Ville de Paris, largement inexploitées, nous ont offert une seconde base de travail. Ces archives constituent bien évidemment une source de premier ordre, ne serait-ce que parce que le Bureau des bibliothèques est l'administration chargée de la gestion du réseau tout au long de la période étudiée. Trois fonds principaux ont été consultés⁴ très rapidement du fait de la bonne tenue des inventaires. Ils rassemblent de nombreux documents traitant de tous les aspects du réseau : constructions, aménagements et rénovations des établissements, personnel, services au public, informatisation etc. Cependant, la qualité des informations disponibles sur chacun de ces aspects diffère fortement, selon le dossier et/ou selon la période. Ainsi, les archives du Bureau des bibliothèques sont plus exhaustives sur les années soixante et soixante-dix, et plus lacunaires sur les années quatre-vingts et quatre-vingt dix. Le fonds qui constitue le dernier versement du Bureau aux Archives de la ville, toujours en cours de traitement, n'a pas pu être consulté. Malgré quelques exceptions notables, les fonds consultés recèlent peu d'informations sur les interactions entre la tutelle politique et le Bureau des bibliothèques. Il aurait sans doute été intéressant de consulter d'autres fonds de l'administration culturelle parisienne, mais le temps nous a manqué.

Les sources écrites ont donc été enrichies par des entretiens oraux avec trois acteurs et témoins privilégiés du développement du réseau parisien à partir de la fin des années

⁴ Les fonds 1643 W, 2247 W et 2552 W, dont l'inventaire se trouve en fin de mémoire.



³ GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification (1ère. 2e et 3e parties) », *Médiathèque Publique*, n°57, 58 et 59, 1981, 15e année.

soixante-dix : Aline Girard-Billon, Jean-Pierre Sakoun et Michel Sineux. Au-delà des précisions apportées sur les informations récoltées dans les archives, ces entretiens ont permis de mettre en perspective l'ensemble de l'histoire du réseau parisien de 1967 à 2001 au vu des interactions constantes entre le pouvoir politique et l'administration culturelle de la ville, en particulier après la municipalisation de la capitale en 1977. Une nouvelle fois le temps nous a manqué pour donner aux témoignages oraux la place qu'ils auraient méritée, en interrogeant d'autres acteurs et en multipliant les entretiens croisés.

Une explication ensuite sur les termes du titre. Le concept de réseau peut être considéré dans une extension très large. Ce terme englobe ici l'ensemble du réseau parisien, que ce soit les bibliothèques de prêt⁵ ou les bibliothèques spécialisées. Il apparaît évident que l'essentiel de l'étude traite des bibliothèques de prêt, mais sont aussi analysées les bibliothèques spécialisées et leur (non) intégration au réseau de lecture publique. Un soin particulier a été apporté à analyser les interactions entre le(s) pouvoir(s) politique(s) et l'administration chargée du réseau des bibliothèques. Durant la période concernée, la capitale passe en effet d'une gestion préfectorale à une gestion municipale, et les conséquences sur l'administration culturelle de la ville, en particulier le Bureau des bibliothèques, sont importantes.

Une explication, enfin, sur les bornes chronologiques, 1967 et 2001. L'année 1967 a semblé plus judicieuse comme point de départ de l'étude que 1975, année de publication du Schéma directeur des bibliothèques de Paris, pour divers motifs. C'est en effet l'année de la construction la première bibliothèque de la ville de Paris depuis la fin de la seconde guerre mondiale : la bibliothèque Clignancourt ouvre ses portes le 25 septembre 1967. C'est aussi l'année où Guy Baudin, sous la direction de Violette Coeytaux commence à mettre en place les programmes de restructuration du réseau qui seront actés en 1975. Néanmoins, il apparaît difficile d'ignorer certains événements antérieurs, qui seront brièvement rappelés. La date de clôture, 2001, est sans doute moins discutable : elle correspond au changement de majorité municipale à Paris, qui va entraîner de nouvelles évolutions au sein du réseau des bibliothèques de la Ville.

Problématique

Le vœu formulé par Ernest Coyecque illustre parfaitement l'ambition des concepteurs du réseau parisien à partir de 1967. Cette ambition est double : pallier les faiblesses structurelles des bibliothèques de lecture publique dans Paris, et constituer un véritable réseau, et non plus une succession d'entités individualisées disséminées sur le territoire parisien.

Cette ambition se trouve pourtant très vite confrontée à de nombreux obstacles. Deux événements majeurs vont affecter durablement le réseau parisien : l'absence de centrale et la municipalisation de la ville. En 1977, on décide en effet d'abandonner la création d'une vaste bibliothèque centrale au sein des Halles, qui devait faire pendant à la nouvelle Bibliothèque Publique d'Information. Malgré les nombreuses tentatives de rationalisation du réseau parisien, au premier rang desquelles se trouvent les créations de services centraux, l'absence de bibliothèque centrale, véritable « péché originel », devient très rapidement l'une des faiblesses majeures du réseau parisien. Deuxième contrainte majeure, la municipalisation de la ville. A l'inverse de l'ensemble des villes françaises, où les lois de décentralisation des années 1980 entraînent un renouveau des politiques culturelles en faveur de la lecture publique, la municipalisation de la ville en

-

⁵ Les bibliothèques de prêt sont les bibliothèques de lecture publique de la ville de Paris.

1977 – et dans une moindre mesure la loi PLM de 1983 – donnent un coup d'arrêt à la restructuration du réseau parisien : c'est le « paradoxe municipal ». Au sein des grandes politiques culturelles de la ville, le réseau des bibliothèques est marginalisé au profit des conservatoires en particulier. Ces deux obstacles majeurs bouleversent le visage du réseau parisien, qui, malgré les ambitions et la ténacité des personnels, demeure en 2001 un réseau inachevé, où les bibliothèques fonctionnent encore en partie de manière autarcique.

Les mécanismes abordés, dépendants du pouvoir politique et de l'administration culturelle, amènent à privilégier une approche chrono-thématique de la période étudiée.

La première partie est consacrée à la profonde restructuration que connaît le réseau des bibliothèques de la ville de Paris entre 1967 et 1978. L'histoire du réseau parisien depuis le XIX^e siècle est brièvement abordée. Les structures de la Préfecture de Paris et des administrations culturelles de l'époque sont analysées plus précisément, tout comme l'évolution du réseau entre 1967 et 1975. Un chapitre complet détaille le schéma directeur de 1975, de sa mise en place à sa première application.

La deuxième partie s'attache à faire l'étude de l'influence sur le réseau des bibliothèques du passage de Paris sous administration municipale. Sont analysées les conséquences sur l'administration culturelle des modifications profondes de la politique culturelle parisienne décidées par le nouveau pouvoir politique. Un chapitre détaille en particulier les conséquences sur le réseau des bibliothèques et la réalisation du schéma directeur de 1975, au travers des projets abandonnés ou menés à terme : construction de bibliothèques, concentration des services techniques, intégration des bibliothèques spécialisées au réseau etc. Deux projets particuliers sont mis en lumière : l'informatisation du réseau à partir du début des années quatre-vingts, et la politique d'animation culturelle, confiée à une association.

La troisième et dernière partie retrace l'évolution du réseau parisien du début des années quatre-vingt dix à 2001. Plutôt qu'une coupure en 1995, date de l'élection de Jean Tiberi à la mairie, a été préférée une coupure au cours des années 1993-1994, années où sont ébauchées des projets de réactualisation du schéma directeur de 1975. Cette réactualisation du schéma directeur, et ses conséquences directes comme la création du Service Scientifique font l'objet d'un chapitre. Sont ensuite détaillés le difficile achèvement des grands projets des années quatre-vingts comme l'informatisation, et l'absence de nouveaux projets phares.

La décennie Baudin, 1967-1977

« La bibliothèque de prêt est l'élément de base de tout développement culturel. 6 »

Alain Trapenard, directeur de l'Action culturelle, de la Jeunesse et des Sports de la ville de Paris entre 1967 et 1977.

Au sortir des années 1960, sur l'ensemble du territoire français, les bibliothèques municipales deviennent le lieu de rencontres et de confluences d'enjeux multiples : enjeux politiques, enjeux sociaux, enjeux culturels⁷. A Paris, cas particulier puisque la ville est sous administration préfectorale, le réseau des bibliothèques connaît lui aussi de profonds bouleversements. Il est au cœur des nouveaux programmes culturels qui émergent, et bénéficie du soutien massif des pouvoirs locaux, que ce soit le Conseil de Paris ou l'administration préfectorale. Alors qu'en 1967 le réseau parisien est encore essentiellement celui construit au XIX^e siècle, en 1978 le réseau parisien est un réseau résolument moderne. Au niveau du Bureau des bibliothèques, un homme symbolise ces changements majeurs, Guy Baudin. Bibliothécaire puis conservateur dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris, il devient Chef du Bureau des Bibliothèques en 1974. En 1978, date où il quitte le poste de Chef du Bureau, le réseau parisien offre un visage nouveau, où les nouveaux équipements et les projets de construction sont nombreux.

LE RESEAU PARISIEN EN 1967

Dès la création de la première bibliothèque de lecture publique parisienne le 1^{er} novembre 1865, le réseau parisien connaît un développement inégal, où alternent périodes de progrès et périodes de stagnation, voire de régression. En 1967, c'est dans son ensemble un réseau vieillissant, qui n'a pas subi de modifications majeures depuis sa création au XIX^e siècle.

Un réseau d'une ville à statut particulier

Entre 1884 et 1977, Paris fait figure d'exception dans le paysage administratif français. En effet, la loi du 5 avril 1884 a donné à la ville un statut administratif particulier : la ville n'a pas de maire, l'essentiel du pouvoir municipal étant exercé par le Préfet de la Seine, représentant de l'Etat.

La loi de 1964, qui supprime le département de la Seine, modifie partiellement cette organisation : Paris devient une « collectivité territoriale à statut particulier ayant des compétences de nature communale et départementale ». Cette organisation administrative a des implications directes sur les politiques mises en œuvre par le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris.

⁷ BERTRAND, Anne-Marie, Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques.



Jaubertie Louis | DCB | Mémoires d'études | janvier 2010

⁶ in DAUDRIX, Jean-Marie, *La Discothèque de France, une aventure culturelle : entretien avec un bibliothécaire*, Paris : Discothèque de France, 1985, p. 63.

Structure institutionnelle de Paris⁸

Du fait de son statut particulier, avant 1977, Paris dispose d'une organisation institutionnelle unique. Paris n'étant ni une commune ni un département, son organisation institutionnelle emprunte donc un peu à la commune et un peu au département : « un Préfet aux pouvoirs importants, mais sans conseil général, un Conseil Municipal, aux pouvoirs bien moins importants, mais sans maire. 9 »

Trois caractéristiques principales structurent l'organisation institutionnelle de la ville. La première d'entre elles est l'absence de Maire. A Paris, les compétences traditionnelles du Maire et de ses adjoints sont exercées par trois représentants : le Préfet de Paris, le Président du Conseil de Paris, les maires et maires-adjoints d'arrondissement. Le Préfet de Paris, nommé par le gouvernement, dispose en plus des prérogatives du préfet de département, de l'essentiel des pouvoirs exécutifs. Les maires d'arrondissement, nommés eux aussi par le gouvernement, secondent le Préfet de Paris dans leurs arrondissements respectifs.

La limitation des pouvoirs de l'assemblée délibérante constitue le deuxième trait majeur de l'organisation institutionnelle parisienne. En effet, le Conseil de Paris, élu lors des élections municipales, ne désigne pas un maire mais un président annuel, le Président du Conseil de Paris, dont les fonctions sont uniquement représentatives. Il en est de même pour les maires-adjoints d'arrondissement, élus pour un an par les membres du Conseil de Paris sont très réduits, mais le Conseil vote le budget de la ville, qui doit après vote être approuvé par l'Etat.

Enfin, il existe à Paris un Préfet de Police, qui détient tous les pouvoirs de police, que ce soit ceux relevant de l'Etat ou ceux qui, dans les autres communes, relèvent du Maire. Il a ainsi autorité sur la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et exerce les pouvoirs de police municipale en matière de voie publique, de risques des bâtiments et de sécurité alimentaire, sanitaire ou environnementale.

Cette organisation institutionnelle, qui soumet largement Paris au contrôle de l'Etat, permet cependant une certaine souplesse. Ainsi, le régime financier de Paris est plus souple que le régime de droit commun : depuis 1961, Paris a un budget d'investissement distinct du budget de fonctionnement, ce qui permet l'engagement des dépenses au-delà du stricte cadre budgétaire annuel, à l'inverse des autres collectivités territoriales. A l'inverse, cette organisation peut présenter des inconvénients certains, comme le remarque Aline Girard-Billon : « On peut penser, en outre, que le Conseil de Paris, du fait même de la limitation de ses fonctions et de ses pouvoirs, se sentait beaucoup moins engagé par ses décisions, ses agréments, que s'il avait été un véritable conseil municipal. Il se contentait de « prendre acte » d'un travail de l'administration, ce qui ne constituait en rien une garantie de réalisation des projets proposés. 11 »

Le statut parisien a trois conséquences majeures sur le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris. En premier lieu, il n'y a pas d'intervention de l'Etat, « que ce soit

_

⁸ Voir Annexe 2 : Organisation institutionnelle de Paris jusqu'en 1977

⁹ GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification » (2^e partie) », *Médiathèque Publique*, n°58, avril-juin 1981, 15^e année, p. 13.

¹⁰ Il s'agit bien du Conseil de Paris, les Conseils d'arrondissement n'étant crées que par la loi dite PLM en 1982.

¹¹ Ibid.

autoritairement ou financièrement¹² », et donc pas de Bibliothèque Municipale Classée. Ensuite, il est impossible pour le personnel de quitter l'administration parisienne pour rejoindre celle de l'Etat ou pour aller dans une autre commune, et inversement. Enfin, l'existence d'un budget spécifique d'investissement facilite un certain nombre d'opérations de construction ou de rénovation.

L'administration préfectorale

Le statut des personnels de l'administration parisienne, directement rattachés au Préfet de Paris, est lui aussi particulier : ce n'est ni le statut du personnel des préfectures en province, ni celui du personnel communal.

Le Préfet est assisté d'un Secrétaire Général et d'un Secrétaire Général Adjoint, véritables directeurs de l'administration parisienne. Il dispose aussi d'un cabinet dirigé par un préfet qui concentre : le Service du Plan et des Etudes économiques, le Service de l'Information et des Affaires administratives, et le Service du Travail et de la Main d'œuvre. Quatre collaborateurs, rattachés directement au Préfet ont en charge un secteur particulier de Paris – ouest, centre, sud, nord-est. La Préfecture de Paris comporte en outre 8 directions, dont la Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports.

La Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, est secondée par la Sous-direction de l'Action Culturelle, en charge des musées, bibliothèques, monuments et édifices culturels. Le Bureau des bibliothèques dépend naturellement de la Sous-direction de l'Action culturelle. Il a en charge l'ensemble des bibliothèques du réseau parisien : les bibliothèques de prêt, les bibliothèques jeunesse, les bibliothèques spécialisées.

Paradoxalement, alors que l'administration parisienne est sous contrôle direct de l'Etat, les bibliothèques municipales de Paris échappent sur tous les plans à la gestion et au contrôle de l'Etat : « Bibliothèques populaires à l'origine, elles ne relèvent pas de la législation et des règlements édictés au cours du XIX^e et du XX^e siècle. ¹³ »

Un réseau hérité du XIX^e siècle

Au XIX^e siècle, le développement de l'instruction primaire et les forts progrès de l'alphabétisation entraînent la création de nouvelles bibliothèques, les « bibliothèques populaires ». Ces bibliothèques populaires visent à fournir aux classes populaires des collections et des services adaptés, à l'inverse des bibliothèques municipales de l'époque, trop souvent réservées aux lecteurs érudits et cultivés. Elles sont un lieu « où l'ouvrier se sentirait à l'aise, où il pourrait trouver des ouvrages simples et clairs sur des sujets le concernant et accéder à une lecture agréable et sainement divertissante. 14 »

La constitution du réseau

Les premières créations

Quelques bibliothèques populaires, d'initiative privée, sont mises en place à Paris à partir de 1837. La première bibliothèque populaire publique est inaugurée le 1^{er} novembre 1865 dans le XI^e arrondissement, à l'initiative du maire Frédéric Levy.

¹³ RICHTER, Noë, Administration des bibliothèques, p.137.

¹² Ibid

¹⁴ BARNETT, Graham Keith, Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939, p. 140

Malgré les horaires d'ouverture restreints – 2 heures par jour du lundi au samedi – et l'impossibilité d'emprunter, la bibliothèque connaît un succès immédiat. Devant ce succès, Alexandre de Saint-Albin, attaché à la bibliothèque de la Ville de Paris, propose au baron Haussmann, préfet de la Seine, la création d'un réseau de bibliothèques populaires dans toute la capitale. Logées dans les mairies d'arrondissement, elles relèveraient d'un « service spécial de l'administration parisienne centrale. 15 » Ce projet est approuvé par le baron Haussmann, qui nomme Saint-Albin Inspecteur des bibliothèques d'arrondissement en 1866. Si une seconde bibliothèque ouvre dans le XX^e arrondissement en 1869, le bilan « n'en est pas moins bien mince 16 » à la fin du Second Empire: Saint-Albin prévoyait d'établir onze bibliothèques, mais est mis d'office à la retraite en 1870. Malgré les évènements politiques, certains de ses projets voient le jour entre 1870 et 1880 : ouverture d'une petite bibliothèque dans le III^e arrondissement, puis, au début de l'année 1872, de la première bibliothèque de consultation sur place et de prêt, dans le XII^e arrondissement. En 1872 est aussi rattachée à la ville une bibliothèque auparavant administrée par une société de secours mutuel. Elle devient la bibliothèque du X^e arrondissement, et offre uniquement un service de prêt. En 1875 on inaugure la bibliothèque du IV^e arrondissement, puis en 1877 la bibliothèque du XVII^e arrondissement, la plus spacieuse de l'époque. Mais « toutes ces bibliothèques fonctionnent chacune selon des procédures et des horaires qui leur sont propres, sans coordination, nées au hasard des legs, de la ténacité des maires d'arrondissement, de la pression des associations mutuelles. 17 ». En conséquence, la réponse du public est décevante. A la fin des années 1870, il est devenu évident que des réformes sont nécessaires si les bibliothèques municipales de Paris veulent fonctionner efficacement.

La généralisation des constructions

Dans les années 1880, sous l'influence de Hérold, préfet de la Seine, et de Heredia, président de la Commission du budget, les bibliothèques de la ville changent radicalement d'aspect.

En 1878, la nomination d'un nouvel inspecteur¹⁸ et la création d'un service central dirigé par un chef de bureau marquent le début d'une nouvelle phase de développement du réseau. Hippolyte Philibert est nommé inspecteur, tandis qu'Edmond Dardenne, ancien sous-chef de cabinet de Hérold, devient chef du « bureau de la bibliothèque administrative et des bibliothèques municipales », ou Service central des bibliothèques. Toutes les bibliothèques municipales sans exception sont rattachées à ce service central.

D'accessoires, les bibliothèques d'arrondissement deviennent la principale attribution du nouveau bureau. Au cours de la décennie suivante sont adoptées de nombreuses mesures décisives : imposition d'un schéma uniforme des horaires d'ouverture, introduction générale du prêt, unification partielle des salaires, uniformisation des pratiques de catalogage, mise en place d'une Commission centrale de surveillance pour conseiller le nouveau Bureau des bibliothèques. Les bibliothèques sont progressivement tenues de se prêter à une inspection et de remettre périodiquement des rapports sur leurs activités. En 1882, chaque arrondissement possède sa bibliothèque, tandis que le nombre d'emprunts a plus que décuplé.

Le maillage du territoire parisien se poursuit efficacement. Suite aux lois Ferry sur l'instruction primaire, les premières bibliothèques annexes¹⁹, installées dans les écoles, ouvrent au début des années 1880. En 1882, un rapport de Dardenne établit le succès de

JAUBERTIE Louis | DCB 18 | Mémoire d'études | janvier 2010

¹⁵ *Ibid.*, p. 142.

¹⁶ GUERIN, Denis, « La lecture publique à Paris au XIXe siècle », BBF, 1983, n° 2,

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Le poste d'inspecteur des bibliothèques d'arrondissement était vacant depuis le départ de Saint-Albin en 1870.

¹⁹ Aussi appelées bibliothèques de quartier.

ses premières bibliothèques annexes. Il y voit un complément essentiel de l'instruction primaire et demande la création de bibliothèques annexes sur l'ensemble du territoire parisien. Suite à ce rapport, le conseil municipal décide d'inclure un local pour une bibliothèque dans tous les nouveaux bâtiments d'école : quatorze annexes sont créées en 1884, suivies de neuf autres en 1885.

De 1879 à 1902, on ouvre 70 bibliothèques nouvelles. Outre les bibliothèques centrales et les bibliothèques annexes, neuf sections pour les jeunes sont créées, ainsi que trois bibliothèques dédiées aux artisans et aux apprentis, dont la bibliothèque Forney ouverte en 1886. La masse de travail du Service central croissant en proportion de l'augmentation du nombre de bibliothèques, du personnel supplémentaire est recruté : en 1887, le poste d'inspecteur adjoint est créé.

Dans les années 1890, le réseau des bibliothèques municipales de Paris est probablement à son apogée. Chaque arrondissement possède alors une bibliothèque centrale, située en mairie, et plusieurs bibliothèques annexes installées dans les écoles. L'introduction générale du prêt favorise l'augmentation des emprunts, qui dépassent les deux millions de volumes avant la fin du siècle.

La perte du « rôle pilote²⁰ »

Le lent reflux, 1901-1914

Si le réseau parisien a connu un développement fulgurant à la fin du XIX^e siècle, il souffre déjà d'obstacles importants à son développement. Malgré la constitution d'un service central, chaque bibliothèque reste complètement indépendante : les bibliothèques d'un même arrondissement ne coordonnent pas leurs politiques d'acquisition, et il n'existe aucun système de prêt inter-bibliothèques. Si les horaires d'ouverture ont fait l'objet d'une uniformisation partielle, ils restent encore très restreints : en moyenne, les bibliothèques parisiennes ouvrent seulement deux heures l'après-midi et deux heures le soir. La plupart des collections sont elles aussi très réduites, comprenant souvent entre 2000 et 4000 volumes, même si les bibliothèques des II^e, VIII^e et XI^e arrondissements dépassent les 15 000 volumes.

Alors que le conseil municipal avait augmenté considérablement les crédits dévolus aux bibliothèques durant les années 1890, ils considèrent que le réseau parisien est achevé et ne nécessite plus d'autres développements. Si la plupart des bibliothèques sont logées dans de nouveaux bâtiments, que ce soient les écoles ou les mairies, les locaux à leur disposition sont trop souvent exigus et le mobilier inadapté. Enfin, le personnel qui travaille dans les bibliothèques est constitué avant tout d'administratifs, et non de bibliothécaires. Les collections sont de moins en moins renouvelées et cessent de correspondre aux besoins du public. Après avoir augmenté très rapidement pendant les années 1890, le nombre de prêts diminue après 1901 : en 1905, il s'établit à peine à 1 633 641 volumes prêtés²¹ : « A l'aube du XX^e siècle, les faiblesses inhérentes au réseau parisien induisent déjà chez les lecteurs un mécontentement qui les pousse à progressivement déserter les bibliothèques.²² »

²² Histoire des bibliothèques françaises, t.4 Les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990, p.68.



²⁰ GUERIN, Denis, « La lecture publique à Paris au XIXe siècle », BBF, 1983, n° 2.

²¹ Cité dans BARNETT, Graham Keith, Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939, p. 195

Les innovations du premier XX^e siècle, 1913-1941

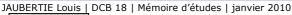
Si le réseau des bibliothèques de la ville conserve jusqu'en 1941 la structure créée au XIX^e siècle, deux hommes, Ernest Coyecque²³ et Gabriel Henriot, vont « imprimer des innovations révolutionnaires sur un lourd héritage.²⁴ » Le premier devient directeur du Bureau des bibliothèques en 1913 puis inspecteur des bibliothèques de la capitale en 1916, tandis que le second est bibliothécaire de la bibliothèque Forney. Ils vont s'attacher à faire évoluer un service des bibliothèques « incompris, négligé, oublié, qui restait à l'écart du progrès général.²⁵ »

Entre 1916 et 1924, Ernest Coyecque fait adopter plusieurs réformes importantes : professionnalisation du personnel des bibliothèques, transformation des bibliothèques parisiennes pour faire disparaître « la barrière qui séparait les lecteurs des livres. 26 » Considérant le métier de bibliothécaire comme un métier technique, il attaque violemment l'ancien système où la gestion des bibliothèques parisiennes était confiée à un personnel administratif sans aucune formation professionnelle: selon lui, l'administration centrale des bibliothèques de Paris doit avoir à sa tête un bibliothécaire de métier, tout comme les bibliothèques centrales d'arrondissement. En parallèle, il entreprend une vaste réforme des bibliothèques parisiennes. Deux ans après sa nomination comme directeur du Bureau des bibliothèques, il commence à faire cataloguer rigoureusement l'ensemble des fonds conservés dans les bibliothèques parisiennes. Véritable « auxiliaire pédagogique²⁷ », le catalogue doit permettre au lecteur de s'orienter par lui-même dans les collections de la bibliothèque. Il décide aussi d'élargir les horaires d'ouverture et d'augmenter les acquisitions pour les collections disponibles au prêt. Il apporte un soutien enthousiaste à la création de bibliothèques modernes, comme la bibliothèque de la rue Fessart subventionnée par le Comité américain ou la bibliothèque enfantine de la rue Boutebrie, l'Heure Joyeuse.

Malgré ses efforts, le succès est mitigé, et le réseau parisien peine à retrouver les taux de prêt de la fin du XIX^e siècle. Peu avant son départ, Coyecque propose donc un projet de réorganisation de grande envergure. Il envisage en premier lieu la mise en place d'une direction professionnelle et technique, des cours professionnels pour les bibliothécaires et une nouvelle évaluation des points de desserte existants. Dans un second temps, on procèderait à la révision complète des collections et des catalogues, avec une amélioration des conditions de lecture sur place et une nouvelle répartition des points de desserte. Une troisième phase consisterait à diviser Paris en six secteurs dirigés chacun par un directeur qui coordonnerait les activités des bibliothèques du secteur, et à créer deux bibliothèques municipales de référence.

A partir de 1924, Gabriel Henriot, nommé directeur du Bureau puis Inspecteur en 1931, poursuit les efforts de Coyecque. Ces efforts aboutissent autour de 1930 à la validation d'une série de projets. L'un des principaux est le déménagement de la bibliothèque Forney, dédiée à l'artisanat et à l'industrie. Le déménagement des locaux de la rue Titon à l'Hôtel de Sens est acté en 1929, même si la bibliothèque n'y emménage qu'en 1961. Henriot concrétise aussi les programmes d'aménagement envisagés par Coyecque. Entre 1931 et 1939, plus de cinquante bibliothèques municipales sont incluses dans un processus de modernisation et de rénovation, sur le modèle de la bibliothèque Fessart, réaménagée en 1932.

-



²³ Le parcours d'Ernest Coyecque dans le réseau parisien est détaillé dans CAILLET, Maurice « L'inspection des bibliothèques de la ville de Paris et du Département de la Seine », *BBF*, 1971, n° 3.

²⁴ GUERIN, Denis, « La lecture publique à Paris au XIXe siècle », BBF, 1983, n° 2.

²⁵ Histoire des bibliothèques françaises, t.4 Les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990, p.68.

²⁶ BARNETT, Graham Keith, Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939, p. 363

²⁷ *Ibid*.

Un effort particulier fut apporté dans l'entre-deux-guerres aux bibliothèques pour enfants. Sur le modèle de l'Heure Joyeuse, municipalisée en 1925, le conseil municipal décide de créer de nouvelles bibliothèques pour enfants comme la bibliothèque Sorbier en 1936, et d'ouvrir des sections jeunesse dans la majorité des bibliothèques existantes.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, le réseau parisien compte 89 bibliothèques municipales : 20 bibliothèques centrales, 62 bibliothèques de quartier et 7 bibliothèques spécialisées²⁸. Les réformes menées par Coyecque et Henriot portent leurs fruits, puisque les volumes de prêt retrouvent presque leur niveau de 1901. Mais l'organisation du réseau et les collections, souvent vétustes, restent un frein majeur à une augmentation importante de la fréquentation des bibliothèques parisiennes. La dernière réforme majeure est celle de 1941, qui décide l'ouverture à temps complet de dix bibliothèques centrales d'arrondissement et la création d'un corps d'agents spécialisés recrutés par concours²⁹.

Un réseau immobile, 1941-1967

D'une manière générale, entre 1941 et 1967, le réseau parisien ne connaît aucune évolution majeure. Les politiques précédentes sont cependant poursuivies, et cela permet d'atteindre les 3 millions de prêts en 1953 : ouverture à temps complet de quatre bibliothèques centrales d'arrondissement supplémentaires, ouverture de bibliothèques jeunesse supplémentaires, achèvement du déménagement de la bibliothèque Forney en 1961, renouvellement des collections.

En 1967, avant l'ouverture de la bibliothèque Clignancourt, le réseau compte 80 bibliothèques, que Violette Coeytaux, alors chef du bureau des bibliothèques ³⁰, répartit en quatre groupes : les bibliothèques ouvertes tous les jours, les bibliothèques ouvertes trois jours par semaine, les bibliothèques jeunesse, et les bibliothèques spécialisées. ³¹Dans leur ensemble, les équipements sont vétustes, le personnel insuffisant, les locaux exigus et l'organisation technique déficiente. Le réseau parisien souffre alors d'une comparaison cruelle avec les réseaux des bibliothèques de grandes villes françaises et surtout étrangères :« si Paris dépassait de loin quantitativement les résultats atteints par les autres villes françaises, elle ne tirait pas avantage d'une comparaison des pourcentages d'efficacité (taux de pénétration, nombre de prêts par habitant, dépenses par habitant consacrées à la bibliothèque publique, moyenne de population desservie par un bibliothécaire, etc.). D'autres villes plus modestes, atteignaient un meilleur rapport coût / efficacité et satisfaisaient un public plus large. ³² » Une réorganisation profonde du réseau est donc nécessaire.

³² GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification (1ère partie) », *Médiathèque Publique*, n°57, janviermars 1981, 15° année, p. 14.



²⁸ Parmi les bibliothèques spécialisées, on trouve les deux bibliothèques enfantines, la bibliothèque administrative, la bibliothèque historique, la bibliothèque Marguerite Durand, la bibliothèque Forney et la bibliothèque des Arts graphiques.

²⁹ COEYTAUX, Violette, « Le centenaire des bibliothèques municipales parisiennes », BBF, 1966, n° 2.

³⁰ Le directeur du Bureau des bibliothèques devient Chef du bureau des bibliothèques après 1945.

³¹ COEYTAUX, Violette, « Le centenaire des bibliothèques municipales parisiennes », BBF, 1966, n° 2.

L'AMORCE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE LECTURE **PUBLIQUE 1967-1974**

Si en 1967 le réseau des bibliothèques de la ville de Paris n'a pas connu d'évolutions importantes, il fait l'objet au cours de la décennie suivante de bouleversements majeurs, tant au niveau des constructions de bibliothèques que de l'organisation du réseau. Cette restructuration profonde, si elle n'est pas le fait d'un seul homme, bénéficie de l'arrivée aux postes décisionnels d'une « triade » qui va révéler son efficacité : Alain Trapenard comme Directeur de l'Action Culturelle, François Debidour comme sous-directeur, et Guy Baudin au bureau des bibliothèques.

Entré dans l'administration parisienne en 1942, Guy Baudin réussit le concours de bibliothécaire en 1948, et est affecté l'année suivante à la bibliothèque centrale du XX^e arrondissement à Ménilmontant. Devenu conservateur en 1965, il est appelé en 1969 par Alain Trapenard, alors Directeur de l'action culturelle, de la jeunesse et des sports, comme assistant technique en charge des nouveaux projets de Mlle Coeytaux, alors chef du bureau des bibliothèques³³. Il devient en 1974 chef intérimaire du bureau des bibliothèques.³⁴

Comme assistant technique puis comme Chef intérimaire, il poursuit l'orientation définie en 1967, dans le cadre d'une « politique active de modernisation des locaux, de fermeture progressive des comptoirs de prêt dépassés ou vétustes, de création de nouvelles bibliothèques, de création de sections jeunesse et de discothèques. 35 » Enfin, il lance les études préliminaires, assure la préparation et les débuts de réalisation du Schéma directeur d'implantation des bibliothèques à Paris entre 1973 et 1979.

Un nouveau projet

Avant même sa nomination comme assistant technique au Bureau des bibliothèques en 1969, Guy Baudin a déjà des idées bien précises concernant la restructuration du réseau parisien. Conservateur de la bibliothèque centrale du XX^e arrondissement, il assiste en 1966 au symposium de Prague, où se réunissent des représentants de tous les grands réseaux de lecture publique en Europe. Pour Baudin, la « révélation » a lieu lors du symposium : confronté aux grands réseaux européens, le réseau des bibliothèques de Paris fait pâle figure. Baudin résume ses impressions et ses projets pour le réseau parisien dans la revue de l'ABF quelques mois après :

> « En ce qui concerne le réseau des bibliothèques municipales parisiennes, il me semble [...] qu'il convient de procéder à une refonte et à une réorganisation dans le sens d'une plus grande unité, d'une certaine centralisation des tâches matérielles, d'une meilleure coopération en vue d'une efficacité accrue. 36 »

Dès 1969, sans qu'on puisse déjà évoquer un plan directeur, il définit une « orientation³⁷ », qui trace les grandes lignes du futur schéma directeur.

³⁷ BAUDIN, Guy, « Les bibliothèques de la Ville de Paris », » Bulletin d'information de l'ABF, n°90, 1^{er} trimestre 1976, p. 21



³³ Il sera ensuite l'assistant technique de Mme Lefort, qui remplace Violette Coeytaux comme Chef de bureau.

³⁴ Archives de la Ville de Paris, 2247W 1, Note à l'attention du DAC sur la situation administrative de M. Baudin, Conservateur en chef des bibliothèques de la ville de Paris, p.1

GRANGE, Paul, « Les bibliothèques de la Ville de Paris », Bulletin d'information de l'ABF, n°149, 4° trimestre 1990, p. 65

³⁶ BAUDIN, Guy, « Mission, organisation et activité des bibliothèques publiques dans les grandes villes », Bulletin d'information de l'ABF, n°55, 2^e trimestre 1967, p. 81.

La mise à l'écart des bibliothèques spécialisées

D'emblée, le projet de Guy Baudin exclut les bibliothèques spécialisées du réseau parisien. La nature même des bibliothèques spécialisées constitue sans doute l'une des premières raisons. En effet, au sein du réseau parisien cohabitent deux sortes de bibliothèques spécialisées. D'un côté, les grandes bibliothèques historiques que sont la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris (BHVP), la Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris et la bibliothèque Forney, sont trois bibliothèques anciennes et prestigieuses. De l'autre, les bibliothèques spécialisées plus récentes comme la bibliothèque des Arts Graphiques ou la bibliothèque Marguerite Durand, disposent de locaux exigus et ne sont pas visibles. L'Heure Joyeuse, bibliothèque jeunesse créée en 1924, est une autre exception: elle dispose d'une visibilité nationale, c'est une bibliothèque pour la jeunesse, mais dès les années 1960 elle dispose de fonds patrimoniaux importants qui en font une bibliothèque spécialisée. Ces différentes bibliothèques, très disparates, sont peu intégrées au réseau de lecture publique, à part sans doute l'Heure Joyeuse.

Le second facteur, lié intrinsèquement au premier, est d'ordre politique. En effet, les trois « grandes » bibliothèques spécialisées fonctionnent de manière autarcique par rapport au reste du réseau. Véritables « baronnies locales³⁸ », elles sont dirigées par des conservateurs le plus souvent issus de l'Ecole des Chartes, qui entretiennent des liens étroits avec la haute administration préfectorale et font très peu souvent appel au Bureau des bibliothèques. Guy Baudin préfère donc se concentrer sur la restructuration du réseau des bibliothèques de prêt uniquement.

La restructuration du réseau

Baudin compte remédier à une situation effarante décrite par Coyecque en 1943 : « le plus petit arrondissement parisien par la superficie et sa population d'habitation compte le plus grand nombre de bibliothèques, avec un trafic des plus restreints. [...] Par contre, de vastes espaces de la périphérie restent en dehors des cercles, malgré la densité de leur population, singulièrement accrue depuis vingt ans. ³⁹ »

Baudin propose tout d'abord de mettre à l'étude un nombre précis de mesures visant à constituer un véritable réseau moderne de lecture publique :

- augmentation du stock de livres en vue d'atteindre la norme internationale de 1 livre par habitant ;
- augmentation du nombre d'heures d'ouverture au public ;
- augmentation de l'effectif du personnel qui devra être porté au minimum à 400 agents, dont 100 à 200 conservateurs et bibliothécaires ;
- mise en service de bibliobus avec points d'arrêts à l'emplacement des marchés ;
- institution d'une coopération effective entre les bibliothèques municipales (Paris et banlieue) et avec les bibliothèques savantes et spécialisées ;
- liaison avec les bibliothèques étrangères avec organisation de stages et voyages d'études.

S'inspirant des propositions de Coyecque, le projet initial de Baudin ne structure pas le réseau parisien par arrondissement, à l'inverse des réalisations du XIX^e siècle. Baudin

³⁹ Cité dans GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification » (2^e partie) », *Médiathèque Publique*, n°58, avril-juin 1981, 15^e année, p. 8.



³⁸ Entretien avec Jean-Pierre Sakoun et Aline Girard-Billon, 24 septembre 2009. Cet avis de Jean-Pierre Sakoun a par ailleurs été confirmé par Michel Sineux au cours des entretiens suivants.

propose la réalisation d'un véritable réseau en étoile, sur le modèle d'autres grands réseaux européens. Il prévoit trois évolutions majeures : le remplacement des bibliothèques de quartier, la construction de grandes bibliothèques, la construction d'une bibliothèque centrale. 40

Pour Baudin, la construction de nouveaux locaux pour remplacer les locaux vétustes et bien trop souvent exigus est sans doute la politique la plus urgente. Il envisage ainsi le remplacement des locaux des bibliothèques de quartier, dont la surface est généralement inférieure à 80 m², par des « bibliothèques de secteur⁴¹ » de 400 à 600 m². Ces bibliothèques seraient dotées des « trois services de base⁴² » : une section adulte, une section jeunesse, une discothèque de prêt.

En plus de ces bibliothèques de secteur seraient construites dans les arrondissements les plus peuplés de grandes bibliothèques, de 1800 à 2000 m² de superficie de plancher qui comprendraient : « une salle de prêt, une salle d'étude, une bibliothèque pour la jeunesse, une discothèque de prêt, une salle polyvalente d'animation. 43 »

Ce projet s'insère parfaitement dans les grands travaux prévus par l'administration parisienne de l'époque. Le chapitre V du Schéma directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Paris de 1968, consacré aux équipements collectifs, détaille parfaitement la place accordée aux équipements culturels, en particulier les bibliothèques :

« Pour conserver à Paris une population jeune et variée, il est nécessaire non seulement d'améliorer l'habitat, mais également de mettre à la disposition des résidents un ensemble d'équipements collectifs adaptés. Ceux-ci devront contribuer à renforcer l'animation urbaine et la vie de quartier.

Le futur Schéma Directeur d'Implantation des Bibliothèques de la Ville de Paris s'inscrit au nombre des « schémas directeurs d'équipement sectoriel souhaités. 44 »

Le projet de centrale

Le projet de construction d'une vaste bibliothèque centrale pour le réseau parisien est sans doute l'innovation la plus importante proposée par Guy Baudin en 1967. Il écrit à ce propos dans le *Bulletin d'information de l'ABF*:

« La création au centre de Paris, d'une grande Bibliothèque publique (500 000 à 1 million de volumes), autour de laquelle seront regroupés des services communs à tout le réseau des bibliothèques municipales, me paraît devoir s'imposer rapidement dans l'avenir, que ce soit sous l'égide de l'administration de l'Etat ou de l'administration préfectorale. **

Véritable tête du réseau parisien, la bibliothèque centrale devra occuper un espace de 15 000 à 20 000 m², et devra compter 40 agents au minimum. Elle a vocation à accueillir des services communs à l'ensemble du réseau, dont Baudin fait une liste précise :

• un service central d'achats, d'enregistrement et de catalogage ;

⁴⁵ BAUDIN, Guy, « Mission, organisation et activité des bibliothèques publiques dans les grandes villes », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°55, 2^e trimestre 1967, p. 81.



⁴⁰ Etant donné son importance, le projet de bibliothèque centrale sera abordé dans la partie suivante.

⁴¹ BAUDIN, Guy, « Les bibliothèques de la Ville de Paris », » Bulletin d'information de l'ABF, n°90, 1er trimestre 1976, p. 21

 $^{^{42}}$ Ibid.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ in GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification » (2^e partie) », *Médiathèque Publique*, n°58, avriljuin 1981, 15^e année, p. 15.

- un atelier de reliure, de réparation, de préparation de livres pour le prêt ;
- un service d'impression de catalogues, de bibliographies sélectives, de circulaires, de reproduction de documents ;
- un service de renseignements bibliographiques ;
- un service d'enseignement pour le personnel semi ou non qualifié, de préparation aux concours administratifs, de « recyclage des bibliothécaires » ;
- un service destiné à organiser des manifestations publiques diverses fixes ou itinérantes : expositions, concerts, conférences, congrès, etc. 46

Loin d'être seulement une utopie, ce projet de bibliothèque centrale s'inscrit dans les grands projets de réaménagement des institutions culturelles parisiennes. En effet, elle est pensée dès 1967 comme le pendant de la « Bibliothèque des Halles⁴⁷ » : la Bibliothèque des Halles serait réservée à la consultation de documents sur place, tandis que la centrale parisienne serait une bibliothèque de prêt. De vastes espaces – 15 000 à 20 000 m^{2 48} – sont d'ailleurs réservés pour la construction de cette centrale au sein du futur ensemble des Halles.

Un premier projet est soumis par Baudin dès février 1967, qui concentre dans une future bibliothèque centrale de réseau des services techniques communs et un service de Direction, chargé des relations avec les instances administratives supérieures et de l'impulsion de la politique générale de lecture publique⁴⁹.

Ce projet est rapidement jugé trop ambitieux. On demande à Baudin de revoir sa copie, et de proposer un projet plus modeste, agréant uniquement les services techniques. Cependant, la ville conserve le projet de création d'une centrale, prévu dans le grand projet de réaménagement du quartier des Halles, mais repoussé à la fin des années soixante-dix. Dès 1973 est crée une association loi 1901, la Médiathèque de Paris, qui doit être le support juridique d'un nouvel équipement en gestation, « clef de voûte du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris, dont la rénovation et le développement avaient été entrepris à partir de 1965, dans le cadre d'une politique volontariste profitant de l'effort plus général de rénovation urbaine. ⁵⁰ »

Une application partielle

Le projet ambitieux proposé par Baudin à la fin des années 1960 ne connaît qu'une application partielle : les constructions de nouveaux équipements se multiplient, mais le projet de création d'une bibliothèque centrale de réseau est abandonné au profit d'une centralisation très partielle.

Des constructions nombreuses

Proposées par le Bureau des bibliothèques, largement soutenues par l'administration culturelle et le Conseil de Paris, les constructions de nouveaux équipements se multiplient entre 1967 et 1975, donnant un nouveau visage au réseau des bibliothèques de la ville. Dans le cadre des 5^e, 6^e et 7^e plans sont construites pas moins de 14 nouvelles

⁵⁰ SINEUX, Michel, « La discothèque des Halles », Bulletin d'information de l'ABF, n°134, 2e trimestre 1988, p. 29.



⁴⁶ Ibid. L'expression « recyclage des bibliothécaires » est de Baudin lui-même.

⁴⁷ future Bibliothèque Publique d'Information

⁴⁸ Entretien avec Michel Sineux, 09/10/2009.

⁴⁹ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 2, Note de synthèse sur le Service Technique des bibliothèques, 1972-1973, Maria Charet et Chantal Dubois de Prisque, sous la direction de M. Thirion.

bibliothèques, selon les échelles retenues par Baudin⁵¹: 5 grandes bibliothèques – Clignancourt, Buffon, Beaugrenelle, Faidherbe et Picpus – et 9 bibliothèques de secteur – Valeyre, Porte Montmartre, Glacière, Saint-Eloi, Flandre, Italie, Lancry/Jean Verdier, Saint-Fargeau⁵².

Les grandes bibliothèques sont sans doute les équipements les plus innovants dans le réseau parisien, que ce soit par leur taille ou par les services qu'elles proposent. Elles rencontrent toutes un grand succès dans les mois qui suivent leur ouverture. D'une superficie de 1 800 m2, la bibliothèque Clignancourt⁵³, ouverte à l'automne 1967, « présente le modèle de ce que doit être la bibliothèque centrale d'un arrondissement⁵⁴ ». C'est la première bibliothèque de France à posséder une section discothèque de prêt avec un auditorium. Elle dispose aussi d'espaces réservés au personnel : bureaux, atelier de relieur et de réparations, réfectoire et vestiaires, réserves. Sur le même modèle, la bibliothèque Buffon, dans le V^e arrondissement, ouvre ses portes en juin 1972.Outre les trois sections adultes, jeunesse et discothèque, elle possède une salle de conférences et d'animation.

En 1973 ouvre la bibliothèque Beaugrenelle, rue Emeriau dans le XV^e arrondissement. Divisée elle aussi en trois sections réparties sur 1880 m², la bibliothèque Beaugrenelle accueille aussi des services particulièrement innovants : elle dispose d'un vaste auditorium équipé d'outils permettant l'enregistrement d'émissions radio et télévision, ainsi que la tenue de concerts. Elle restera jusqu'en 1989 la plus grande bibliothèque du réseau. Une quatrième puis une cinquième grande bibliothèque, les bibliothèques Faidherbe dans le XI^e arrondissement et Picpus dans le XII^e arrondissement, ouvrent leurs portes au cours de l'année 1975.

Les bibliothèques de secteur, qui visent à remplacer les anciennes bibliothèques annexes, font elles aussi partie des grands investissements parisiens. 9 bibliothèques sont construites entre 1967 et 1975. D'une superficie variant entre 381 et 785 m², la plupart d'entre elles comprennent les 3 sections classiques : Adultes, Jeunesse, Discothèque. Seule la bibliothèque Flandre n'abrite pas de discothèque.

Le profond renouvellement des équipements est rendu possible par un budget spécifique d'investissement et par l'insertion d'un certain nombre de projets de bibliothèques dans des opérations de rénovation urbaine. Cette politique de construction au coup par coup ne permet pas toujours d'avoir des emplacements sur les sites les plus favorables à une bonne implantation : « la possibilité d'acquérir des « m² culturels » a été effectivement plus grande dans ces zones de restructuration totale, essentiellement périphériques, ce qui a permis la réalisation rapide d'un certain nombre d'équipements. ⁵⁵ »

Ces nouveaux établissements permettent, en parallèle de la diversification des fonds et de l'augmentation du personnel, d'améliorer relativement la desserte de la population parisienne.

⁵⁵ GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification » (2^e partie) », *Médiathèque Publique*, n°58, avril-juin 1981, 15^e année, p. 15.



 $^{^{51}}$ Ces échelles sont cependant pondérées, puisque la surface des grandes bibliothèques varie de 1000 à 2000 m², tandis que celle des bibliothèques de secteur varie de 300 à 800 m².

⁵² Il faut ajouter la Discothèque Centrale, dite Couperin, implantée dans le IVe arrondissement, qui sera traitée dans la partie suivante.

⁵³ Au départ, cette bibliothèque ne porte pas ce nom, mais le nom de bibliothèque centrale du XVIII^e arrondissement.

⁵⁴ COEYTAUX, Violette, « Les bibliothèques de lecture et de prêt de la ville de Paris de 1966 à 1971 », BBF, 1972, n° 3

Le cas particulier des sections discothèque⁵⁶

Au début des années 1960, la Ville de Paris décide de subventionner la Discothèque de France, initiative privée, de nature associative, visant à promouvoir la création de discothèques de prêt au sein des bibliothèques de lecture publique. Au moment où la ville entame son programme de construction de nouveaux équipements incluant des discothèques, elle décide de faire appel à cette association. François Debidour, alors sous-directeur des Beaux-Arts à la Préfecture de la Seine, prend les premiers contacts en 1966, au moment où se dessine le projet de création d'une nouvelle bibliothèque centrale pour le XVIII^e arrondissement, qui inclue la création d'une discothèque.⁵⁷

Par convention le 30 mars 1967, une nouvelle association, filiale de la première, est constituée :Discothèque de la Ville de Paris. Dès lors, la ville de Paris « se charge du prêt de disques aux Parisiens, et pour cela, elle prend en compte, ipso facto, la discothèque publique de prêt que nous avons connue au théâtre Marigny, puis rue François Miron, c'est-à-dire ses collections, ses fichiers, ses salariés, son public...⁵⁸ ». La direction des deux associations est assurée par Jean-Marie Daudrix.

Transférée dès 1965 dans l'immeuble historique où vécurent les Couperin dans le IV^e arrondissement, la Discothèque de la Ville de Paris, de sa création en 1967 à sa dissolution en 1989, va organiser les discothèques d'arrondissement au fur et à mesure de leur création : contrôle des installations, choix des disques, formation du personnel engagé par la Ville de Paris. Elle devient la « Centrale d'achat de disques pour la Ville de Paris. ⁵⁹ » Cette politique permet sans doute aux sections discothèques d'adopter très vite un fonctionnement en réseau plus efficace, puisque tous les travaux de catalogage accomplis sur un disque dans une bibliothèque servent automatiquement aux autres bibliothèques du réseau parisien.

En parallèle, la Discothèque de la Ville de Paris ouvre une Discothèque centrale dans les locaux qu'elle occupe dans le IV arrondissement, la discothèque Couperin, intégrée au réseau parisien. Cette discothèque est fermée en 1974, au moment où se crée le projet de Discothèque centrale aux Halles.

Compenser l'absence de centrale : la création du Service Technique Central

A l'inverse des autres bibliothèques municipales, les bibliothèques municipales de la Ville de Paris ne possèdent aucun fonds ancien et ont eu dès l'origine une vocation de lecture publique. Du point de vue administratif, les bibliothèques sont absolument indépendantes de la Direction des bibliothèques, puisque les crédits et leur personnel scientifique sont exclusivement municipaux.

Il existe déjà avant la création du Service Technique une certaine centralisation : bons de commande, factures, mémoires adressés à un service central chargé de la comptabilité, de la répartition des crédits et du personnel, de l'aménagement et de la construction sont centralisés. Mais les acquisitions sont effectuées de manière

⁶⁰ A l'exception des bibliothèques spécialisées, qui, nous l'avons vu, ne sont pas intégrées au réseau de lecture publique.



⁵⁶ Pour une étude plus approfondie de cette question, voir DAUDRIX, Jean-Marie, *La Discothèque de France, une aventure culturelle : entretien avec un bibliothécaire*, Paris : Discothèque de France, 1985.

⁵⁷ Il s'agit de la future bibliothèque Clignancourt.

⁵⁸ DAUDRIX, Jean-Marie, *La Discothèque de France, une aventure culturelle : entretien avec un bibliothécaire*, Paris : Discothèque de France, 1985, p. 28.

⁵⁹ SINEUX, Michel, in *Histoire des bibliothèques françaises*, *t.4 Les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990*, dir. Martine Poulain, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1992, p. 336.

indépendante par chaque bibliothèque, comme le traitement et le catalogage des documents.61

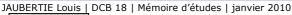
La construction de nombreux nouveaux équipements entraîne rapidement « une accentuation des faiblesses organisationnelles et une mauvaise utilisation des lieux, des gens et des collections, avec un gonflement des tâches administratives. 62 » Il faut donc coordonner l'ensemble du réseau et en rationaliser la gestion globale. En l'absence de projet de centrale à court terme, ce rôle est dévolu au Service Technique Central, créé en 1971.

Le Service Technique Central vise à simplifier le choix, l'acquisition et le traitement des livres. C'est un instrument de coordination, qui doit « prendre en charge progressivement la totalité des tâches répétitives naguère effectuées dans chaque établissement. 63 » Guy Baudin, après l'abandon du projet de 1967, s'inspire du Service Technique des bibliothèques allemandes EKZ, installé à Reutlingen, en Bade-Wurtemberg, pour proposer une organisation basée non pas sur un choix technocratique mais sur trois données fonctionnelles:

- Le Service Technique doit offrir des services et non imposer un mode unique de fonctionnement:
- Ses méthodes sont fondées sur le partenariat et l'échange avec les établissements ;
- Il se situe au cœur d'un réseau en évolution où il est prestataire, partenaire et plaque tournante.64

Installé rue Vercingétorix en 1971, le Service Technique tient immédiatement le rôle d'une centrale d'achat, qui prend en charge l'ensemble du circuit des documents qu'il acquiert pour le compte des bibliothèques de prêt : la sélection, la commande, le catalogage, l'équipement et la transmission des documents aux établissements. Pour ne pas imposer une organisation trop rigide comme pour ménager l'autonomie des bibliothèques du réseau, les bibliothèques conservent la possibilité de faire des commandes directes sans passer par le Service Technique. De plus, le Service Technique créé en 1971 ne prend en charge que les collections imprimées, les commandes de disques relevant de la Discothèque de la Ville de Paris⁶⁵.

Le Service Technique connaît un succès immédiat : en 1975, il assure déjà sur l'ensemble du réseau parisien, 75% des acquisitions. Ce succès permet aux responsables de l'Action Culturelle d'envisager une nouvelle approche, la mécanisation du système de prêt. Les études préliminaires, effectuées par le Service Organisation et Informatique de la Préfecture de Paris, aboutissent à penser une restructuration en profondeur du réseau : le Schéma Directeur de 1975.



⁶¹ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 2, Note de synthèse sur le Service Technique des bibliothèques, 1972-1973, Maria Charet et Chantal Dubois de Prisque, sous la direction de M. Thirion.

⁶² GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification » (2e partie) », Médiathèque Publique, n°58, avril-juin 1981, 15e année, p. 15.

⁶³ *Ibid.*, p. 10.

⁶⁴ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 1, Brochure de présentation du Service Technique, 1992

LE SCHEMA DIRECTEUR DE 1975

Le Schéma Directeur d'Implantation des Bibliothèques de la Ville de Paris, approuvé par le Conseil de Paris en 1975, est sans doute le projet le plus important porté par le Bureau des bibliothèques durant les années 1970. Aboutissement des réflexions engagées dans les années 1970, il présente un plan raisonné d'implantation des nouveaux équipements parisiens en fonction de critères spécifiques. Si dans les archives du Bureau des bibliothèques de nombreux documents ultérieurs font référence au schéma directeur de 1975, il ne nous a pas été possible d'en consulter un exemplaire⁶⁶. Cependant, les travaux d'Aline Girard-Billon sur le réseau parisien détaillent amplement ce schéma directeur et le contexte de sa création.⁶⁷

Etudes préliminaires

Suite au succès immédiat du Service Technique Central, le Bureau des bibliothèques envisage de nouvelles modalités d'uniformisation pour le réseau parisien. Parmi ces modalités émerge rapidement la mécanisation du service du prêt. Celle-ci doit « améliorer la qualité du service rendu aux lecteurs, en facilitant les opérations de prêt [...] et dégager le personnel des tâches fastidieuses qu'il effectuait au détriment des activités d'accueil, de conseil et d'animation⁶⁸. » Le Service Organisation et informatique de la Préfecture de Paris, rattaché directement au Secrétariat Général de la Préfecture⁶⁹, est chargé de mener à bien les études préliminaires.

Cependant, les premiers résultats mettent en évidence que « l'automatisation des prêts ne constituait qu'un élément de la gestion globale des bibliothèques, et il n'était pas question d'instaurer la première sans reconsidérer entièrement la seconde ⁷⁰ ». On décide donc d'entreprendre une analyse en profondeur du réseau parisien, et de prendre en considération toutes ses composantes : bibliothèques de prêt, discothèques, services administratifs et Service Technique Central. La nouvelle étude entreprise dure 18 mois, entre janvier 1973 et juillet 1974, sous la direction du Service Organisation et Informatique, et en collaboration avec le Bureau des bibliothèques, le Service Technique et l'ensemble des conservateurs chefs d'établissements.

Analyse de la situation

Le mandat confié au Service Organisation et Informatique par la Direction de l'Action Culturelle se divise en trois parties : l'analyse de la situation actuelle, l'identification des points forts et des faiblesses du réseau, et la détermination d'options de développement et priorités d'action. Ces analyses doivent permettre d'élaborer un Schéma Directeur d'Implantation des bibliothèques, de rationaliser le fonctionnement des bibliothèques existantes, et de mettre à la disposition des responsables de l'Action Culturelle et des chefs d'établissement un système de contrôle de gestion.

⁷⁰ GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification » (2^e partie) », *Médiathèque Publique*, n°58, avril-juin 1981, 15^e année, p. 10.



⁶⁶ Les fonds consultés ne contiennent ni le Schéma directeur ni les études préliminaires.

⁶⁷ GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification », Médiathèque Publique, n°58 et n°59, 1981.

⁶⁸ GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification » (2° partie) », *Médiathèque Publique*, n°58, avril-juin 1981, 15° année, p. 10.

⁶⁹ Voir Annexe 4.

Deux constats sont dressés après une première analyse. D'une part, il existe une grande disparité au sein du réseau du fait de la diversité des bibliothèques. Il y a donc une grande diversité dans la qualité et la variété des services offerts. D'autre part, le réseau parisien couvre très mal la ville : de nombreuses zones ne sont pas desservies.

Après cette première analyse, les agents chargés de l'étude se trouvent confrontés à l'absence d'informations fiables. En effet, une grande partie des informations nécessaires à l'analyse de ces inégalités ne sont pas disponibles, car les chefs d'établissement ont une approche souvent trop subjective et donnent très peu de données chiffrées. En conséquence, ils décident de mettre en place un système de collecte d'informations devant répondre à un double objectif :

- Fournir immédiatement les éléments nécessaires pour une analyse individuelle et globale du fonctionnement des bibliothèques
- Améliorer par la suite la connaissance de l'évolution de résultats et contrôler l'efficacité des éventuelles mesures correctives, sans avoir à recourir à une nouvelle définition des données.

Les informations à obtenir sont regroupées en quatre thèmes : caractéristiques internes de la bibliothèque, environnement de la bibliothèque, caractéristiques des publics, moyens financiers. Pour les obtenir, les agents chargés de l'étude définissent plusieurs méthodes complémentaires : remises de rapports techniques biennaux par chaque bibliothèque, relevé statistique du fichier des lecteurs actifs, et séries d'enquêtes auprès des lecteurs par interview directe (un questionnaire pour les adultes, un questionnaire pour les jeunes de moins de 15 ans).

En conclusion de l'étude, le service Organisation et Informatique produit deux documents majeurs :

- « Les bibliothèques de la Ville de Paris, analyses et prospectives, 1973-1974. »
 Sont exposés, bibliothèque par bibliothèque, les résultats obtenus par les divers modes de recueil des données.
- « Bibliothèques de la Ville de Paris : déterminer les priorités de développement », en août 1974.

Ces deux documents permettent de dégager une nouvelle définition de la bibliothèque, de ses buts et de ses objectifs.

Définition de la bibliothèque, buts et objectifs

Dans Nouvelles bibliothèques pour les Parisiens, Alain Trapenard affirme :

« La Ville de Paris tient la bibliothèque de prêt pour l'élément de base de tout développement culturel. D'abord pour des raisons qui tiennent aux mérites même de la lecture. Face au livre, l'homme a la liberté d'approfondir; il peut s'interrompre, réfléchir, reprendre à sa guise le dialogue avec l'auteur. De plus, par le livre, l'homme s'enrichit durablement et prend un gage solide sur la fugacité des paroles et des images qui l'assaillent de toutes parts⁷¹. »

A partir de cette définition, il détaille les objectifs que doit se fixer le réseau parisien :

• L'éducation permanente du public : enseigner le goût de la lecture, donner les moyens d'accéder à la culture, élever le niveau d'éducation et accroître les

⁷¹ Nouvelles bibliothèques pour les Parisiens, Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, Paris : 1973.



connaissances de l'usager, aider l'usager dans son travail, faire participer le lecteur à des activités où il est impliqué en tant que citoyen, membre de la communauté;

- L'information du public : information du public, libre circulation de toutes les idées ;
- Création de loisirs pour le public : organisation de moments de lecture et de loisirs, augmentation des capacités de créativité des lecteurs ;
- Inhérents à tout service public : continuité du service, adaptation du service au monde moderne, égalité de tous vis-à-vis du service, neutralité du service.

Ces objectifs qualitatifs ont aussi un corollaire quantitatif: le réseau parisien doit augmenter son taux de pénétration pour pouvoir à long terme soutenir la comparaison avec les grandes villes américaines. Dans un premier temps, ce taux doit doubler, pour atteindre 10% à la fin des années 1970⁷². Pour cela, il faut accroître considérablement les moyens alloués aux bibliothèques. Cet accroissement des moyens doit être ciblé, puisque « l'évolution du réseau parisien sur les huit années précédant l'étude a montré qu'un accroissement des moyens ne conduisait pas obligatoirement à une amélioration proportionnelle des résultats. 73 »Trois priorités de développement sont ainsi définies :

- Finaliser le Schéma Directeur des Bibliothèques : préparer le réseau futur avec la mise en place d'établissements qui offrent toute la gamme de services, permettent une gestion et un contrôle de fonctionnement rationnel, améliore les conditions de travail du personnel ;
- Rationaliser les fonctionnements des bibliothèques existantes ;
- Mettre à la disposition des responsables de l'Action Culturelle et des chefs d'établissement un système fiable et souple de contrôle de gestion, qui permettrait « d'avoir une connaissance analytique des moyens et des résultats au niveau de chaque bibliothèque et au niveau global, et de donner un moyen d'améliorer progressivement l'utilisation des budgets (investissement et fonctionnement) en fonction des résultats obtenus.⁷⁴ »

Ces études préliminaires aboutissent à la fin de l'année 1974 à la rédaction d'un projet de schéma directeur.

Le Schéma Directeur d'Implantation des Bibliothèques

En février 1975, le rapport final des études menées par le service Organisation et Informatique, intitulé « Schéma Directeur d'Implantation des bibliothèques de la Ville de Paris » est proposé au vote. Il est examiné dans un premier temps à la 4^e Commission, chargée de l'Action Culturelle, qui donne un avis favorable. Lors de sa session de juin 1975, le Conseil de Paris « prend acte » et avalise le schéma directeur.

⁷⁴ GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification » (2° partie) », *Médiathèque Publique*, n°58, avril-juin 1981, 15° année, p. 20.



⁷² A comparer aux 4% de taux de pénétration en 1973.

⁷³ GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification » (2^e partie) », *Médiathèque Publique*, n°58, avril-juin 1981, 15^e année, p. 19.

Un schéma normatif

Le Schéma Directeur propose un nouveau maillage du territoire parisien⁷⁵. Ce maillage n'est pas empirique, mais repose sur des critères normatifs. Ont été définies en premier lieu des normes liées à la dimension des établissements. Ces normes doivent répondre impérativement à trois critères :

- Des conditions d'accueil pour le public agréables : confort, place, etc.
- La prise en compte de possibilités d'extension liées à de nouvelles activités.
- Des conditions de travail excellentes pour le personnel.

De ces critères découlent des ordres de dimensions. Ainsi, la surface d'une bibliothèque jeunesse doit être comprise entre 300 et 350 m². Une bibliothèque moyenne – équivalent des bibliothèques de secteur – doit disposer d'un espace de 600 m² minimum, tandis qu'une grande bibliothèque doit avoir entre 1500 et 2500 m² de surface disponible.

Pour répartir de façon homogène les établissements sur le territoire parisien, le Schéma Directeur ne tient plus compte de la division administrative par arrondissement. Il lui substitue la notion de « zone d'influence de la bibliothèque », c'est-à-dire le périmètre autour d'une bibliothèque à l'intérieur duquel résident 80% des lecteurs actifs. Après étude de ce périmètre, la zone d'influence moyenne des bibliothèques du réseau parisien correspond selon le Schéma Directeur à une zone comprise dans un rayon de 600 mètres autour de la bibliothèque. Pour minimiser la distance moyenne entre le domicile du lecteur et la bibliothèque la plus proche, la répartition des bibliothèques dans le Schéma Directeur tient donc compte de ce rayon de 600 mètres ⁷⁶.

Selon le Schéma Directeur, le réseau définitif comprendra donc 56 bibliothèques : 13 grandes bibliothèques, 30 bibliothèques moyennes, 13 bibliothèques jeunesse. Toutes les bibliothèques, à l'exception des bibliothèques jeunesse, doivent disposer d'une section adulte, d'une section jeunesse et d'une discothèque. L'ensemble des bibliothèques du réseau doit avoir une moyenne d'ouverture par semaine de 35 à 40 heures.

Le Schéma Directeur définit aussi un ordre de réalisation des constructions prioritaires. Doivent être prioritaires les établissements qui apporteront les meilleurs résultats. De même, aucun projet ne devra être financé s'il est à l'extérieur des zones d'implantation définies comme acceptables. Toute proposition de locaux, même gratuits, doit être rejetée pour éviter d'augmenter les coûts de fonctionnement.

Le Schéma Directeur vise enfin à généraliser l'animation. Il prévoit donc de créer, dans les grandes bibliothèques et les bibliothèques moyennes, des locaux suffisamment vastes pour accueillir une salle polyvalente, de doter les bibliothèques de crédits spéciaux consacrés à l'animation, et enfin de mettre en place un service centralisé pour apporter de l'aide en matière d'expositions, de conférences et de débats.

Les cas particuliers

Le Schéma Directeur prévoit deux cas particuliers : les bibliothèques Jeunesse et les bibliothèques spécialisées. La création de bibliothèques jeunesse complémentaires doit se poursuivre, car les études préliminaires ont montré que ce sont en moyenne les

⁷⁶ Voir Annexe 6 : Zones de couverture par bibliothèque.



-

⁷⁵ Voir Annexe 5 : Schéma directeur de 1975.

bibliothèques les plus fréquentées du réseau. Ce constat, couplé à une politique phare de l'administration préfectorale en direction de la jeunesse, doit permettre de pallier l'insuffisance de bibliothèques jeunesse dans des quartiers encore mal desservis.

A l'inverse, le Schéma Directeur ne prend pas en compte les bibliothèques spécialisées ⁷⁷, car leur implantation géographique n'intervient pas dans la restructuration du réseau. Elles sont mentionnées en quelques lignes à peine, et doivent faire l'objet d'un projet spécifique pour pouvoir être intégrées au réseau de lecture publique. En effet, le Schéma Directeur souligne que les bibliothèques spécialisées de la Ville ne couvrent pas tous les champs de connaissances, et pointe la nécessité de créer une bibliothèque spécialisée à dominante littéraire.

Premières applications, 1975-1978

Le Schéma Directeur est mis en application dès son adoption par le Conseil de Paris en 1975. Entre 1975 et le début de l'année 1978, 5 bibliothèques nouvelles ouvrent leurs portes : Trocadéro, Couronnes, Vandamme, Place des Fêtes, Port Royal.

Les « ajustements » du Schéma Directeur à la réalité immobilière parisienne sont déjà visibles : les 5 bibliothèques construites disposent toutes d'un espace souvent inférieur aux normes prévues par le Schéma Directeur. Ainsi, Trocadéro, qui fait figure de grande bibliothèque, occupe 1515 m², tandis que la surface moyenne de Couronnes, Vandamme Place des Fêtes⁷⁸et Port Royal, bibliothèque moyennes, se situe autour de 550 m².

1967-1977: en une décennie à peine, le réseau parisien connaît plus de bouleversements qu'en plus d'un demi-siècle, de 1901 à 1967. Soutenus de manière constante par les pouvoirs politiques et l'administration préfectorale, les programmes d'aménagement du réseau ont porté leurs fruits. En 1977, le réseau parisien offre à ses lecteurs de nouveaux locaux modernes, spacieux, disposant des dernières nouveautés : disques, salles polyvalentes etc. Ce visage est encore imparfait : les bibliothèques issues de la création du réseau au XIX^e siècle, que ce soient les centrales en mairies d'arrondissement ou les comptoirs de prêt, n'ont pas subi de transformations majeures, et continuent de constituer l'essentiel des bibliothèques du réseau parisien. Le Schéma Directeur d'Implantation a pourtant donné un nouveau souffle, qui doit conduire à l'établissement d'un réseau moderne dans les quinze années suivantes. Mais les changements du statut de Paris, en 1977 et dans une moindre mesure en 1983, vont modifier ce qui était prévu.

⁷⁸ Notée Janssen sur les plans du Schéma Directeur.



 $^{^{77}}$ Ou du moins les trois grandes bibliothèques spécialisées que sont la BHVP, la BAVP et Forney.



Les illusions perdues, 1977-1993

« Je préfère dix bibliothèques de 30 m² à une de 3000 m² » Jacques Toubon, maire du XIII^e arrondissement, 1983-2001⁷⁹.

Au sortir des années soixante-dix, le réseau parisien est un réseau dynamique : l'ouverture de bibliothèques modernes a renouvelé l'image du réseau, qui attire à nouveau des lecteurs, au vu de la constante augmentation des prêts entre 1967 et 1977. L'ère qui s'annonce à la fin des années soixante-dix semble donc s'ouvrir sous les meilleurs auspices. Ce sera pourtant l'ère des « illusions perdues », malgré les espoirs suscités par le Schéma directeur de 1975. L'une des raisons majeures de l'abandon de nombreux projets réside sans doute dans les changements administratifs importants que connaît la ville, d'abord en 1977 puis en 1983. La municipalisation de la ville, loin de donner un élan aux politiques de lecture publique comme dans les autres villes françaises, participe au déclin des politiques mises en place lors de la décennie précédente. Ce « paradoxe municipal » a des conséquences majeures sur les politiques de lecture publique.

LE « PARADOXE MUNICIPAL »

A partir des élections municipales de 1977, le nouveau statut de Paris, voté en 1975, entre en vigueur. La totalité des pouvoirs municipaux détenus jusqu'alors par le Préfet de Paris passe au Maire nouvellement élu. En conséquence, l'administration préfectorale devient une administration municipale. Cette municipalisation entraîne immédiatement des modifications profondes sur les politiques culturelles de la Ville, réorientées au détriment des bibliothèques.

Une nouvelle organisation administrative⁸⁰

La loi de 1975

La loi du 31 décembre 1975 vise à rapprocher Paris du droit commun et à doter la ville d'un maire élu. Elle crée sur le territoire parisien deux collectivités distinctes, la Commune de Paris et le Département de Paris. Il s'ensuit que sur ce territoire s'exercent d'autres compétences que celles du Maire de Paris : celles du Préfet de Paris et de la Région Ile de France, représentant nommé par le Gouvernement, à laquelle il faut ajouter celles du Préfet de Police, qui ont été maintenue.

A Paris, il n'y a pas d'élections cantonales : c'est le Conseil de Paris qui, sous la présidence du Maire de Paris, exerce pour le département de Paris les attributions

⁸⁰ Voir Annexe 8 : Organisation institutionnelle de Paris à partir de 1983



⁷⁹Entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun. L'erreur de corrélation entre les chiffres est de la bouche même de Jacques Toubon selon Jean-Pierre Sakoun.

dévolues aux conseils généraux de droit commun. Jusqu'aux lois de décentralisation des années 1982 et 1983, le Préfet de Paris demeure donc l'exécutif des décisions départementales et le chef des services départementaux⁸¹.

L'organisation de la Commune de Paris est régie encore aujourd'hui par le code général des collectivités locales (CGCT). Première innovation importante, comme toutes les communes de France, Paris est désormais administrée par un Maire et par un Conseil - le Conseil de Paris - composé d'élus, les conseillers de Paris, au nombre de 109. Comme tous ses collègues, le Maire de Paris est élu par ses pairs, c'est-à-dire les conseillers de Paris désignés par les Parisiens à l'issue des deux tours de scrutin des élections municipales.

Le Maire de Paris est élu pour six ans. Ses fonctions peuvent prendre fin à la suite de sa démission ou de son décès. Le Maire ne peut occuper certaines fonctions : il ne peut pas être président de conseil régional, ni maire d'arrondissement. En revanche, il peut être membre du Gouvernement ou d'une assemblée parlementaire. Les Adjoints au Maire de Paris sont désignés comme le Maire, par le Conseil de Paris. Leur nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil de Paris. Comme tous les autres maires de France, le Maire de Paris incarne l'exécutif de la Commune de Paris et accorde des délégations à ses adjoints. Chaque adjoint a une compétence particulière.

Exécutif du Conseil de Paris en matière de police municipale, le Préfet de police participe, aux côtés du Maire de Paris, à toutes les séances et doit, le cas échéant, répondre aux questions orales des conseillers. Le Conseil de Paris et les conseils d'arrondissement peuvent être réunis à la demande du Préfet de police pour délibérer des affaires relevant de sa compétence. Pour remplir ses attributions au titre de la police municipale, le Préfet de police dispose d'un budget autonome dit "spécial " voté par le Conseil de Paris. Le Préfet de police dispose aussi d'une administration placée sous son autorité. La loi du 29 décembre 1986 modifie cette donne en reconnaissant au Maire de Paris un pouvoir de police en matière de salubrité sur la voie publique et le charge du maintien du bon ordre dans les foires et marchés.

La deuxième innovation majeure de la loi est la modification importante des pouvoirs au sein de l'arrondissement. A la place des maires d'arrondissement nommés par le pouvoir central, la loi du 31 décembre 1975 institue des officiers municipaux, nommés par le Maire de Paris, pour exercer dans un arrondissement déterminé les fonctions d'officier de l'état civil. Dans chaque arrondissement est créée une commission d'arrondissement, composée en nombre égal des conseillers élus dans l'arrondissement, des officiers municipaux nommés par le Maire pour exercer les fonctions d'officier de l'état civil dans l'arrondissement et des membres élus par le Conseil de Paris. Ces commissions sont chargées d'assister le Maire de Paris et le Conseil de Paris pour animer la vie locale. Elles n'ont aucun pouvoir de décision, mais un rôle consultatif.

La loi de 1975 est un premier pas vers une déconcentration au niveau de l'arrondissement. La loi du 31 décembre 1982 dite loi PLM – Paris/Lyon/Marseille – constitue une seconde étape vers cette évolution, sans aller toutefois jusqu'à la décentralisation au niveau des arrondissements, et à l'éclatement de Paris en plusieurs communes.

⁸¹ www.lagazettedescommunes.com/concours, Fiche n° 13 sur les institutions administratives de Paris, p. 2.



_

La Loi PLM de 1982

La loi du 31 décembre 1982 confirme deux spécificités du statut parisien. D'une part, Paris demeure à la fois une commune et un département. D'autre part, Paris reste la seule ville de France où les attributions de police municipale ne sont pas entièrement exercées par un maire élu, mais par un fonctionnaire de l'Etat, le Préfet de Police, nommé en conseil des ministres par le président de la République.

S'il a été établi par le Conseil d'Etat qu'«aucune disposition de la loi du 31 décembre 1982...n'a eu pour objet ou pour effet de permettre d'assimiler le Conseil de Paris à un conseil général⁸² », la distinction commune/département a un caractère largement fictif. En effet, le Département de Paris n'exerce pas en tant que tel les fonctions traditionnelles d'un département, à l'exception du domaine social.

Dans le cadre des lois Deferre de 1982 et 1983, le Conseil de Paris est compétent pour régler, par ses délibérations, à la fois les affaires de la Commune et celles du Département. Il siège donc tantôt en formation de Conseil Municipal, tantôt en formation de Conseil Général. Sont soumises à cette assemblée, toutes les décisions importantes concernant la Commune ou le Département et, bien entendu, tous les actes essentiels de la gestion municipale. Le Conseil de Paris qui approuve chaque année le budget de ces deux collectivités et qui fixe le taux des impôts locaux, autorise la passation de marchés importants, accorde les subventions, approuve les grandes étapes des projets d'urbanisme. Le Maire de Paris devient l'exécutif du département à la place du Préfet de Paris.

Les innovations principales de la loi du 31 décembre 1982 concernent l'arrondissement. La loi crée une nouvelle catégorie d'organe décisionnel, les conseils d'arrondissement. A partir des élections municipales de 1983, chaque arrondissement dispose d'un conseil présidé par le maire d'arrondissement, qui est élu pour 6 ans au sein du conseil d'arrondissement parmi les membres du Conseil de Paris élus dans l'arrondissement. Les maires d'arrondissement doivent être obligatoirement choisis parmi les conseillers de Paris membres du conseil d'arrondissement. L'élection du maire d'arrondissement a lieu huit jours après l'élection du Maire de Paris. Pour l'occasion, le Conseil d'arrondissement est alors convoqué, de manière exceptionnelle, par le Maire de Paris. Le conseil d'arrondissement désigne également, en son sein, un ou plusieurs adjoints. Le nombre des adjoints ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du conseil d'arrondissement sans pouvoir être inférieur à quatre ; l'un des adjoints au moins doit être Conseiller de Paris. Le maire d'arrondissement et ses adjoints sont officiers de l'état civil dans l'arrondissement. Ils sont chargés des attributions relevant du maire de la commune en matière d'état civil.

Le maire d'arrondissement dispose de pouvoirs importants. Il doit donner son avis sur tout projet d'acquisition ou vente d'immeuble réalisée par la Ville de Paris dans l'arrondissement, ainsi que sur tout changement d'affectation d'un immeuble communal. Il émet un avis sur toute autorisation d'utilisation du sol de l'arrondissement délivrée par le Maire de Paris (permis de construire), sur toute permission de voirie sur le domaine public et sur toute acquisition ou aliénation d'un immeuble ou de droits immobiliers intervenant dans l'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement délibère sur l'implantation et le programme d'aménagement des équipements de proximité définis comme « les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs

⁸² Conseil d'État, Langlo, 16 novembre 1992, www.paris.fr



arrondissements ou qui n'ont pas une vocation nationale⁸³ ». Il appartient donc au conseil d'arrondissement de décider, par délibération, la réalisation des équipements dont il aura à assurer la gestion, la réalisation en termes financier et logistique de ces derniers étant toutefois subordonnée à la décision finale du Conseil de Paris.

Une nouvelle fonction publique

Bien qu'ils appartiennent à la catégorie des fonctionnaires territoriaux, les agents qui travaillent dans les services communaux et départementaux de la Ville de Paris sont régis par des « dispositions spécifiques au sein de la fonction publique territoriale⁸⁴ ». Ainsi, l'article 118 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, précise que les personnels de la commune et du département de Paris ainsi que leurs établissements publics «sont soumis à un statut fixé par décret en Conseil d'État, qui peut déroger aux dispositions de la présente loi ». Ces agents travaillent au sein des directions de la Ville qui dépendent du secrétariat général de la Ville de Paris à la tête duquel se trouve le Secrétaire Général.

Les agents travaillant dans les bibliothèques restent sous la tutelle du Chef du Bureau des bibliothèques. Mais à partir de 1977, le Bureau des bibliothèques dépend d'une nouvelle direction, la Direction des Affaires culturelles, qui remplace l'ancienne Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports. La DAC est rattachée au Secrétariat général de la ville⁸⁵.

Les changements d'orientation des politiques culturelles

La nouvelle organisation parisienne mise en œuvre à partir de 1977 affecte profondément la politique culturelle de la ville, en particulier les politiques de lecture publique. Alors que les politiques de lecture publique sont au cœur de la politique culturelle parisienne entre 1967 et 1977, elles sont éclipsées par une politique valorisant d'autres équipements culturels dans les années 1980, en particulier les conservatoires municipaux. Choix assumé par la nouvelle équipe municipale, dans un contexte économique morose, cette réorientation de la politique culturelle participe à marginaliser le réseau des bibliothèques de la Ville.

L' « isolement administratif⁸⁶ »

La mise en place d'un exécutif municipal en 1977 a pour corollaire immédiat de politiser de manière importante la haute administration parisienne, en particulier l'administration culturelle. Directeurs des Affaires culturelles, sous-directeurs de l'animation et de la diffusion culturelle et chefs du Bureau des bibliothèques se succèdent à un rythme effréné. A l'inverse de la décennie précédente, où ces trois postes n'avaient connu qu'un seul titulaire⁸⁷, les années 1980 inaugurent l'ère de la « valse à trois temps », où la nomination d'un nouveau directeur des Affaires culturelles entraîne peu après la nomination d'un nouveau sous-directeur, qui elle-même a pour conséquence

⁸⁷ Alain Trapenard comme directeur de l'Action Culturelle, François Debidour comme sous-directeur et Guy Baudin comme chef du Bureau des bibliothèques. Si Guy Baudin devient officiellement chef du Bureau des bibliothèques en 1974, il prend en charge une partie des attributions du poste dès 1969.



JAUBERTIE Louis | DCB 18 | Mémoire d'études | janvier 2010

⁸³ Article L. 2511-16 alinéa 1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, <u>www.paris.fr</u>

⁸⁴ DESRICHARD, Yves, Administration et bibliothèques, p.309.

⁸⁵ Voir Annexe 9 : Organisation de l'administration parisienne à partir de 1977.

⁸⁶ Aline Girard-Billon, entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009.

la nomination d'un nouveau chef du Bureau des bibliothèques. Entre 1977 et 1993 se succèdent ainsi 4 directeurs des Affaires culturelles, 5 sous-directeurs et 6 chefs du Bureau des bibliothèques⁸⁸.

Au delà des choix politiques portés par les élus parisiens, ces modifications profondes expliquent sans doute en grande partie la marginalisation des politiques de lecture publique au sein de la politique culturelle de la ville. En effet, la valse ininterrompue des directeurs, sous-directeurs et chefs de bureau ne permet pas de faire émerger un projet à long terme concernant le réseau parisien. Chaque nouvelle nomination donne lieu à une remise en cause de la majeure partie des projets portés par le Bureau des bibliothèques. De plus, bien trop souvent, les nouveaux directeurs et sous-directeurs ne connaissent que très partiellement les bibliothèques de la ville, voire s'en désintéressent complètement, à l'inverse de leurs prédécesseurs des années 1970. L'exemple de Marcel Landowski est emblématique : plus intéressé par la musique et la poésie que par les bibliothèques, il choisit de céder la majeure partie des espaces prévus pour construire une grande bibliothèque dans les Halles à d'autres équipements culturels : Maison de la Littérature, Maison de la Poésie, Vidéothèque de Paris devenue ensuite Forum des Images⁸⁹.

La composition même du Bureau des bibliothèques connaît elle aussi des modifications importantes⁹⁰. La fonction de chef de bureau, dévolue jusque-là à un conservateur de bibliothèque, est occupée à partir de 1978 par un administrateur, d'abord attaché d'administration puis très vite issu de l'Ecole nationale d'administration⁹¹. Afin de conserver des professionnels des bibliothèques au sein de la direction du Bureau des bibliothèques, le chef de bureau dispose dès 1979 de deux adjoints, tous deux conservateurs de bibliothèques : un adjoint au Chef de Bureau⁹², et l'Inspecteur des bibliothèques. Le poste d'Inspecteur des bibliothèques de la Ville, supprimé en 1948, est recrée en 1979, sur une suggestion de Guy Baudin⁹³. Adjoint au Chef de Bureau, l'Inspecteur des bibliothèques de la Ville de Paris doit être un « coordinateur de l'application de la politique en matière de bibliothèques⁹⁴. » Ces changements dans l'organigramme du Bureau accélèrent sans doute la marginalisation du réseau parisien au niveau national comme international. En effet, désormais ce n'est plus le chef du Bureau des bibliothèques mais l'un de ses adjoints qui représente le réseau lors des grands colloques internationaux ou nationaux.

Les spécificités du statut parisien, en particulier les circulaires régissant la fonction publique parisienne, participent à l'isolement des agents de la Ville de Paris. Au niveau des bibliothèques, conservateurs exceptés, l'ensemble des personnels est recruté sur concours propres à la ville de Paris et formé en interne. Conséquence, le personnel vit en vase clos et ne bénéficie pas des changements profonds qui traversent la profession au cours des années 1980 : « tout cela est totalement fermé sur soi-même, sans volonté et possibilité de s'ouvrir à d'autres modèles⁹⁵. »

Conséquence, la volonté de fédérer le réseau parisien se heurte à des oppositions fortes. Gisèle Négrier et Claudine Brochard, qui occupent successivement le poste

- 39 –

⁸⁸ Voir Annexe 2 : Directeurs des Affaires culturelles, sous-directeurs et chefs du Bureau des bibliothèques de 1967 à 2001.

⁸⁹ Entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009. Ces propos sont confirmés par Michel Sineux dans l'entretien du 09/10/2009.

⁹⁰ Voir Annexe 9 : Organisation du Bureau des bibliothèques (de 1979 à 1995).

⁹¹ A ce jour, Guy Baudin est le dernier chef de bureau conservateur de bibliothèques. Il est remplacé en 1978 par Nadine Pintaparis., attachée d'administration. Bernard Schotter, nommé chef de bureau en 1986, est le premier énarque.

⁹² Michel Sineux occupe le poste de 1979 à 1985, voir Annexe 2 : Directeurs des Affaires culturelles, sous-directeurs et chefs du Bureau des bibliothèques de 1967 à 2001.

⁹³ Archives de la Ville de Paris, 2247W 1, Note à l'intention du DAC sur la situation administrative de M. Baudin, septembre 1979.

⁹⁴ Entretien avec Michel Sineux, 20/11/2009.

⁹⁵ Aline Girard-Billon, Entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009.

d'Inspecteur des bibliothèques entre 1979 et 1989 ont de nombreuses difficultés à vaincre les réticences : « l'idée que quelqu'un du sérail puisse obtenir un droit de regard sur ses pairs était inimaginable pour les agents des bibliothèques de la ville. 96 »

Le refus de décentraliser le réseau

Contrairement à nombre d'équipements culturels, les bibliothèques de la ville de Paris échappent à une décentralisation au niveau de l'arrondissement prévue dans la loi PLM. En effet, on ne peut ignorer le volet politique de la loi PLM, voté par une assemblée de gauche, qui visait à affaiblir les pouvoirs municipaux de grandes villes de droite, Paris en premier lieu. L'équipe municipale parisienne, dirigée à l'époque par Jacques Chirac, organise donc une « résistance à la loi PLM⁹⁷ ». Cette « résistance » est soutenue par le Bureau des bibliothèques, qui ne peut poursuivre la réalisation d'un réseau à l'échelle de la ville si les bibliothèques sont décentralisées au niveau de l'arrondissement : « si l'on avait été livré pieds et poings liées aux élus de l'arrondissement, chacun aurait voulu sa grande médiathèque sans tenir compte des équipements à proximité de l'arrondissement, ou inversement refuser toute modernisation. Ainsi, dans les circulaires d'application de la loi PLM à la ville de Paris, les bibliothèques obtiennent un statut dérogatoire et échappent à une décentralisation au niveau de l'arrondissement.

Ce maintien d'une centralisation au niveau de la mairie de Paris a des conséquences fortes sur les relations entre les bibliothèques et les mairies d'arrondissement. A partir de 1982 et jusqu'en 2001, les relations entre le Bureau des bibliothèques et les maires d'arrondissement se limitent à des relations purement informatives, « soit terriblement négatives autour de la fermeture des comptoirs de prêt, soit extrêmement positives lors de la construction de bibliothèques dans leur arrondissement. Pierre-Christian Taittinger, maire du XVI^e arrondissement, refuse toute modernisation de la bibliothèque Trocadéro et toute construction de nouvelle bibliothèque dans le sud de l'arrondissement. Jacques Toubon, maire du XIII^e estime lui que dix bibliothèques de 30 m²valent mieux qu'une seule de 3000 m². 101

A partir de 1977, l'émergence d'un « paradoxe municipal » a un effet majeur sur les politiques de lecture publique à Paris. Loin de favoriser le développement des bibliothèques, comme dans l'immense majorité des grandes villes françaises, le retour d'un « pouvoir politique local fort et centralisateur 102 » freine considérablement l'évolution du réseau parisien et empêche la réalisation des objectifs du schéma directeur de 1975.

⁹⁶ Entretien avec Michel Sineux, 20/11/2009.

⁹⁷ Jean-Pierre Sakoun, Entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009.

⁹⁸ Entretien avec Michel Sineux, 20/11/2009.

⁹⁹ Jean-Pierre Sakoun, Entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009.

¹⁰⁰ Entretien avec Michel Sineux, 20/11/2009.

¹⁰¹ Cité par Jean-Pierre Sakoun, Entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009.

¹⁰² Entretien avec Michel Sineux, 20/11/2009.

L'ADAPTATION DU SCHEMADIRECTEUR DE 1975

Si le Schéma Directeur d'implantation des bibliothèques de 1975 évolue bien évidemment en fonction d'enjeux bibliothéconomiques nouveaux et des contraintes inhérentes au territoire parisien – pression foncière en premier lieu –, il subit aussi les conséquences du changement de statut de la ville sur les politiques de lecture publique. A l'inverse des années 1970, on construit peu d'équipements nouveaux, tandis que les abandons de projets se multiplient : dès 1979, « le schéma directeur conçu en 1975 n'a plus de validité¹⁰³. » Le schéma directeur de 1975 est donc revu d'une part en fonction des possibilités d'implantation réelles, et non plus idéales comme cela avait été le cas en 1975, et d'autre part en fonction des nouvelles contraintes budgétaires.

L'évolution du réseau

« Aujourd'hui, alors que le parc des Bibliothèques Municipales de la Ville de Paris est en grande partie rénové et âgé de moins de 15 ans, on s'aperçoit que la plupart des établissements qui le composent sont définitivement limités et dans l'incapacité de se moderniser en raison même de leur taille. Malgré le fait que l'un des principaux handicaps du réseau parisien résulte de la taille de ses établissements, les années quatrevingts ne donnent pas la priorité à la construction de grands établissements. Outre les nombreux abandons, la plupart des constructions sont, sauf exceptions, des équipements de taille petite ou moyenne.

De nombreux abandons

Le Schéma Directeur de 1975 avait proposé une carte d'implantation de nouveaux équipements pour permettre un maillage efficace du territoire parisien à l'horizon des années 1990¹⁰⁵. Sans remettre en cause ce schéma, la marginalisation de la lecture publique à Paris dans les années 1980 entraîne une réduction considérable des ambitions de ce schéma. Les abandons de projets phares se multiplient, en particulier celui d'une médiathèque généraliste aux Halles¹⁰⁶. Plutôt que de dresser un catalogue des projets abandonnés, deux exemples illustrent les tentatives non abouties de rationalisation du maillage du territoire, au niveau de l'arrondissement comme de l'ensemble du réseau : l'évolution de la lecture publique dans le XVI^e arrondissement et le projet de bibliobus.

L'exemple du XVI^e arrondissement est un exemple frappant de l'influence que peut avoir un maire d'arrondissement sur la politique de lecture publique parisienne. Malgré l'ouverture d'une grande bibliothèque à Trocadéro en 1976, cet arrondissement reste très inégalement desservi, puisque il n'existe qu'un comptoir de prêt pour desservir la moitié sud de l'arrondissement. Le schéma directeur de 1975 prévoit d'établir dans le sud de l'arrondissement une grande bibliothèque. Plusieurs projets sont mis à l'étude pour l'arrondissement durant les années 1980. Le bureau des bibliothèques envisage d'abord de créer une bibliothèque jeunesse de 400 m² dans le quartier Passy¹⁰⁷. Ce projet est cependant abandonné à partir de l'été 1988 au profit d'un projet de construction d'un

¹⁰³ Jean-Pierre Sakoun, entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009.

¹⁰⁴ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 20, Présentation de projet de construction de la bibliothèque Melville, novembre 1984.

¹⁰⁵ Voir Annexes 5 et 6.

¹⁰⁶ Cette question sera abordée dans la partie suivante, qui traite de l'abandon du projet de centrale.

¹⁰⁷ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 26, note du Chef de bureau Bernard Schotter, 1987.

grand établissement dans le sud de l'arrondissement, dans les locaux occupés par la fondation Rossini. Mais les deux projets de construction de bibliothèques dans le XVI^e arrondissement rencontrent l'opposition farouche des riverains, soutenus par le maire de l'arrondissement Pierre Taittinger, peu favorable à l'implantation de nouvelles bibliothèques¹⁰⁸. Ce dernier empêche aussi toute restructuration de la bibliothèque Trocadéro¹⁰⁹. Le projet de création d'une bibliothèque Porte Maillot dans le XVII^e arrondissement rencontre lui aussi l'opposition des riverains, menés par l'écrivain Georges Bordonove¹¹⁰. De manière générale, du fait de l'opposition des riverains et des maires d'arrondissements, aucun projet de construction de bibliothèque n'aboutit dans les arrondissements périphériques de l'ouest parisien durant les années 1980.

Pour améliorer la desserte des quartiers périphériques de Paris, le Bureau des bibliothèques de la ville choisit de ne pas suivre le schéma directeur de 1975. Les projets d'équipements fixes prévus dans la couronne périphérique sont abandonnés dès 1983 au profit de la mise en place d'un service de bibliobus. Dans une note du 19 janvier 1984au Secrétaire général de la ville, le directeur des Affaires Culturelles Michel Boutinard-Rouelle plaide en faveur de « l'implantation de bibliothèques mobiles » dans les arrondissements périphériques de Paris¹¹¹. En effet, la zone comprise entre les boulevards extérieurs et le périphérique compte40 000 habitants, et ne peut être desservie correctement par des équipements fixes sans voir un coût financier énorme l'a montré l'exemple malheureux de la bibliothèque Porte Montmartre. Le projet prévoit deux tournées de bibliobus, le « bibliobus Nord » et le « bibliobus Sud », qui desserviraient respectivement la rive droite et la rive gauche de la ville. Ces deux bibliobus seraient doublés par une bibliopéniche sur la Seine, sur le modèle de celle qui existait à l'époque à Toulouse¹¹³.

Dans un contexte de réduction budgétaire, seules sont lancées les études préliminaires pour le bibliobus Nord et la bibliopéniche. Le projet est confié à Jean-Pierre Sakoun¹¹⁴. L'avant-projet définitif envisage l'achat de six bibliobus pour desservir la zone nord. Chaque bibliobus, d'une capacité de 4000 documents, comprendrait une équipe de 3 personnes. Le projet prévoit aussi la création d'un local central, qui comprendrait un garage capable d'accueillir 3 bibliobus et un dépôt de 45 000 documents. Le local central accueillerait une équipe de 5 personnes, dont un conservateur. L'avant-projet définitif propose d'implanter ce local central au rez-de-chaussée de la bibliothèque Porte Montmartre, qui serait réaménagée en conséquence. Le concours d'architecture visant au réaménagement de la bibliothèque Porte Montmartre est lancé, jugé, et les avant-projets sommaires détaillés sont rédigés¹¹⁵. Le coût du nouveau service est estimé à 9 500 000 francs, soit à l'époque le coût de construction d'une bibliothèque de secteur. Malgré le soutien de Michel Boutinard-Rouelle, la direction des Affaires culturelles décide en

¹⁰⁸ Entretien avec Michel Sineux, 09/10/2009.

¹⁰⁹ La rénovation de la bibliothèque ne sera entreprise qu'après 2001.

¹¹⁰ Entretien avec Michel Sineux, 09/10/2009.

¹¹¹ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 26, Note du directeur des Affaires culturelles au Secrétaire général de la ville, 19/01/1984.

¹¹² Ibid. Michel Boutinard-Rouelle estime que 80 millions de francs et l'embauche d'une centaine d'agents seraient nécessaires pour atteindre un taux de couverture satisfaisant.

¹¹³ Jean-Pierre Sakoun, entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009.

¹¹⁴ Entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009.

¹¹⁵ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 26, Avant-projet définitif de Bibliobus Nord, 1984.

1986 d'abandonner le projet, jugé trop cher. Le projet de bibliopéniche est maintenu¹¹⁶ quelque temps, du fait de son originalité¹¹⁷, mais il est abandonné en 1987.

Quelques réalisations

La fermeture partielle des comptoirs de prêt

Le réseau parisien s'est structuré dès l'origine en bibliothèques centrales d'arrondissement et bibliothèques annexes, dites «bibliothèques du soir » ou « comptoirs de prêt » du fait de leur faible amplitude horaire et de leur petite taille 118. Si dans les années 1970 la construction de grands équipements est prioritaire, la fermeture d'un grand nombre de comptoirs de prêt a lieu à partir de 1980. En effet, la plupart de ces bibliothèques ont très peu évolué depuis le XIXe siècle, et ne correspondent plus aux demandes du public parisien. La plupart des collections, obsolètes, sont pilonnées, le reste devenant les premiers fonds de la future Réserve Centrale. Si cette politique de fermetureest facilitée par les contraintes budgétaires, elle rencontre l'opposition absolue des élus d'arrondissement, même quand un projet de construction de bibliothèque est prévu dans l'arrondissement. Ainsi, le maire du XIII^e arrondissement Jacques Toubon, malgré la construction d'une grande bibliothèque à Tolbiac, refuse la fermeture des comptoirs de prêt de l'arrondissement. D'autres élus négocient la rénovation de bibliothèques de leur arrondissement contre la fermeture de certains comptoirs : les élus du VIII^e arrondissement obtiennent la construction de la bibliothèque Courcelles en 1979 : « c'est sur la pression des élus du VIII^e arrondissement, et dans l'impossibilité de leur donner satisfaction sur d'autres équipements locaux, que je soutiens la construction de la bibliothèque Courcelles¹¹⁹. »

Le Bureau des bibliothèques envisage de pallier la fermeture des comptoirs de prêt en proposant, outre la construction de nouvelles bibliothèques, l'implantation sur l'ensemble du territoire parisien de « boutiques de prêt l'20. » Ces boutiques de prêt, conçues pour être abritées dans des locaux commerciaux, proposeraient des collections réduites mais actualisées très régulièrement. Signalées de manière claire par un logo uniforme, ces très petites unités seraient à même de satisfaire les demandes de proximité. Mais pour des raisons budgétaires, le projet n'aboutit pas.

Malgré la volonté du Bureau des bibliothèques, soutenu par la mairie centrale, la fermeture des comptoirs de prêt reste donc partielle. Cette politique est poursuivie dans les années 1990 et 2000, mais quelques comptoirs de prêt continuent à fonctionner encore aujourd'hui, à l'exemple de l'Ile Saint Louis dans le IV arrondissement ou de Musset dans le XVI arrondissement.

La construction de nouveaux équipements

Malgré les contraintes budgétaires, quelques projets de construction d'établissements, prévus en partie dans le Schéma directeur de 1975, sont réalisés entre 1977 et 1993. Les efforts vont se concentrer particulièrement sur les arrondissements de l'Est, où les locaux disponibles sont plus nombreux. Si les constructions de bibliothèques se

¹²⁰ Entretien avec Michel Sineux, 09/10/2009.



¹¹⁶ A l'inverse du projet « Bibliobus Nord », le projet de bibliopéniche ne figure pas dans les archives du Bureau des bibliothèques consultées.

¹¹⁷ Jean-Pierre Sakoun parle de « côté paillette et gadget », entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009.

¹¹⁸ Cf. Partie I, « Un réseau hérité du XIXe siècle ».

¹¹⁹ Archives de la Ville de Paris, note du directeur des Affaires culturelles à Mlle Pintaparis, chef du Bureau des bibliothèques, 15 juillet 1979.

poursuivent, la ville construit essentiellement des bibliothèques jeunesse ou des bibliothèques de taille moyenne, au détriment des grands équipements. En outre, à l'inverse des préconisations du Schéma directeur de 1975, les implantations des nouveaux équipements sont en grande partie fonction des opportunités présentées au bureau des bibliothèques. Deux périodes se distinguent : entre 1978 et 1986, si les constructions d'envergure diminuent, les projets de construction se poursuivent. A l'inverse, entre 1986 et 1993, les ouvertures de bibliothèques se réduisent comme peau de chagrin.

Le Bureau des bibliothèques poursuit l'implantation de bibliothèques jeunesse dans les quartiers encore mal desservis. Outre la bibliothèque La Fontaine aux Halles¹²¹ sont construites ou rénovées les bibliothèques Courcelles dans le VIII^e arrondissement, Diderot dans le XII^e, Brochant dans le XVII^e, Crimée dans le XIX^e et Orteaux dans le XX^e. Une section jeunesse est aussi créée à la bibliothèque Maine dans le XIV^e arrondissement. La plupart de ces bibliothèques sont le fruit de négociations entre le Bureau des bibliothèques et les élus d'arrondissement. Ainsi, les bibliothèques Diderot et Orteaux¹²² sont d'anciens comptoirs de prêt, qui à défaut d'être fermés dans l'optique de constructions de grands équipements sont transformées en bibliothèques jeunesse de taille réduite : 140 m² pour Diderot, 198 m² pour Orteaux.

La ville ouvre aussi des bibliothèques jeunesse plus importantes, comme Courcelles et Brochant, ouvertes respectivement en 1982 et 1984. Conçue comme une bibliothèque jeunesse complémentaire de la bibliothèque Europe, la bibliothèque Courcelles est installée dans un espace de 311 m² au sein d'un immeuble qui devait à l'origine abriter d'autres équipements socio-culturels. La bibliothèque illustre parfaitement les contraintes immobilières inhérentes à la situation parisienne. En effet, elle est située au fond d'une impasse, et donc d'accès difficile. Elle dispose aussi d'un espace réduit, au sein duquel il n'a pas été possible de construire une salle isolée dédiée aux animations, dont « l'heure du conte » 123. Située dans un arrondissement où la pression foncière est moindre à l'époque, la bibliothèque Brochant bénéficie d'un espace plus vaste – 400 m² – et surtout plus accessible.

Sept bibliothèques moyennes ouvrent leurs portes entre 1978 et 1993 : Amélie et Saint-Simon dans le VII^e, Drouot dans le IX^e, Plaisance dans le XIV^e, Réunion dans le XIX^e, Saint-Blaise et Saint-Fargeau dans le XX^e. D'une surface comprise entre 277 et 520 m², elles comprennent toutes une section Adulte et une section Jeunesse, et souvent une section Discothèque. Comme les bibliothèques Jeunesse, une partie de ces bibliothèques ne sont pas implantées en fonction du Schéma directeur de 1975. Quand cette implantation correspond au Schéma directeur, la pression foncière a dans les arrondissements centraux considérablement réduit l'espace disponible : dans le VII^e arrondissement, la bibliothèque Amélie, occupe à peine 293 m², tandis que Saint-Simon, nouveau nom de la bibliothèque centrale de l'arrondissement après rénovation, dispose de 377 m². A l'inverse, la bibliothèque Saint-Blaise, dans le XX^e arrondissement, qui remplace l'ancienne bibliothèque centrale d'arrondissement installée en mairie, bénéficie d'espaces plus importants, quoique très inférieurs à ce qui avait été initialement prévu dans le cadre du schéma directeur¹²⁴.

¹²⁴ La bibliothèque occupe un espace de 768 m². Le projet d'origine dépassait 2200 m², mais il a rencontré l'opposition des élus de l'arrondissement.



¹²¹ Cette bibliothèque sera traitée dans la partie consacrée à l'absence de bibliothèque centrale.

¹²² Elles ouvrent respectivement leurs portes en 1979 et 1984.

¹²³ Bibliothèques Discothèques de la Ville de Paris, Direction des Affaires Culturelles, Paris : 1989.

Le Bureau des bibliothèques pilote la construction de trois grands équipements à Paris entre 1978 et 1985 : Mouffetard dans le V^e, Malraux dans le VI^e et François Villon dans le X^e. A l'inverse des bibliothèques de taille plus réduite, ces trois implantations correspondent de manière générale aux implantations prévues dans le Schéma directeur de 1975. La bibliothèque André Malraux est le projet le plus important, en matière de lecture publique, du premier mandat de Jacques Chirac. Elle correspond au transfert de l'ancienne bibliothèque centrale d'arrondissement. Au sein d'un espace de 1500 m², elle comprend les trois sections traditionnelles, ainsi que d'une salle polyvalente. Elle a également « une vocation plus affirmée dans le domaine audiovisuel 125 », et à ce titre dispose de collections de vidéo-cassettes en prêt et consultation sur place¹²⁶. Comme la bibliothèque André Malraux, la bibliothèque Mouffetard, qui ouvre en 1985, remplace l'ancienne bibliothèque centrale du V^e arrondissement. Ouverte en même temps que la bibliothèque Mouffetard, la bibliothèque François Villon, implantée dans l'est du X^e arrondissement, correspond à la volonté de donner la priorité au développement du réseau parisien dans les arrondissements de l'Est. Les surfaces occupées par ces trois grandes bibliothèques se situent pourtant dans la limite basse des surfaces définies dans le Schéma directeur de 1975 : Malraux et Mouffetard disposent de 1500 m², François Villon d'à peine 1100 m².

La deuxième moitié des années quatre-vingts correspond à une baisse drastique du nombre de constructions de bibliothèques. Entre 1985 et 1993, à peine cinq bibliothèques sont construites: Crimée, Edmond Rostand, Maurice Genevoix, Gutenberg et Jean-Pierre Melville. Parmi elles, seule la bibliothèque Melville est un équipement de grande importance. Le projet de la construction d'une grande bibliothèque à Tolbiac pour le XIII^e arrondissement, prévu dans le Schéma directeur de 1975, est lancé au début des années quatre-vingts. Lors de la présentation du projet pour le concours d'architecte en novembre 1984, la bibliothèque est présentée ainsi:

« La construction de la Bibliothèque Tolbiac répond à deux types de préoccupations : d'une part, la structure et l'évolution démographique du 13^e arrondissement, d'autre part, l'évolution de la doctrine en matière de bibliothèques de lecture publique. 127 »

L'architecte est choisi en avril 1985, et la construction a lieu entre 1986 et 1989. La bibliothèque ouvre en 1989. A son ouverture, c'est la plus grande bibliothèque du réseau 128, puisqu'elle dispose d'une surface de 3500 m². C'est aussi la première bibliothèque du réseau parisien à ouvrir entièrement informatisée. Véritable réussite architecturale, la nouvelle médiathèque s'intègre très vite dans le tissu social du quartier. La population s'approprie rapidement et durablement la médiathèque, lui conférant un rôle majeur dans la vie culturelle du quartier. Sa notoriété, et plus particulièrement celle de ses fonds en langues asiatiques, dépasse d'ailleurs largement les frontières du XIII^e arrondissement pour attirer des étudiants désireux de profiter de la richesse de l'offre. En effet, cette spécialisation, liée à son implantation à proximité immédiate de l'un des deux grands quartiers chinois de la capitale, qui s'étend entre l'avenue Nationale à l'est et l'avenue d'Italie à l'ouest, est un héritage de la bibliothèque Italie qui avait commencé la constitution d'un fonds au début des années quatre-vingts

JAUBERTIE Louis | DCB 18 | Mémoire d'études | janvier 2010

¹²⁵ Bibliothèques Discothèques de la Ville de Paris, Direction des Affaires Culturelles, Paris : 1989.

¹²⁶ La plupart des collections audiovisuelles seront par la suite transférées à la bibliothèque du cinéma François Truffaut qui ouvre ses portes en 2008.

¹²⁷ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 20, Présentation de projet de construction de la bibliothèque Melville, novembre 1984.

¹²⁸ Elle sera néanmoins amputée de 300 m² après la décision du maire d'accueillir à Melville la bibliothèque Marguerite Durand, déménagée du Ve arrondissement.

afin de répondre aux besoins de populations immigrées du sud-est asiatique. Forte de ces atouts, la médiathèque Jean-Pierre Melville devient immédiatement une des bibliothèques-phares du réseau de la ville de Paris.

Sans retrouver le dynamisme de la décennie précédente, l'évolution du réseau parisien, en terme de construction et de rénovation d'équipements, est importante durant les années quatre-vingts. Cependant, les constructions de la première moitié de la décennie, relativement nombreuses, correspondent bien souvent à l'aboutissement de projets initiés dans les années soixante-dix. Dans la seconde moitié de la décennie, seules quelques bibliothèques ouvrent leurs portes. La construction de la médiathèque Melville, « grande réussite de la décennie 29 », est sans doute l'arbre qui cache la forêt. A bien des égards, le réseau pâtit de l'abandon du projet de construction d'une centrale.

Pallier l'absence de centrale

A la fin des années 1960, le Bureau des bibliothèques de la ville décide de proposer au cœur de Paris, dans le vaste projet de réaménagement des Halles, un projet de bibliothèque centrale pour le réseau parisien. Ce projet inclus dans le Schéma directeur de 1975, est très vite abandonné après la municipalisation de la ville en 1977.

L'abandon du projet de bibliothèque centrale aux Halles

Dès 1977, le Conseil de Paris décide de réévaluer l'affectation des espaces dévolus à la future bibliothèque centrale dans le complexe des Halles. Sur proposition de Marcel Landowski, alors Directeur des Affaires culturelles de la ville, la ville décide de renoncer au projet de création d'une grande médiathèque centrale, comme le souligne Michel Sineux:

> « Par une suite de hasards, tous contrôlés, mais malheureusement pas par les mêmes décideurs, un projet pour les Halles, conçu au milieu des années 1970, aboutit une douzaine d'années plus tard à une réalisation bien différente. 130 »

Les espaces dévolus à l'origine à la bibliothèque, soit environ 21 000 m², sont considérablement réduits, au profit d'autres institutions culturelles 131 : Maison de la Poésie, Maison des Associations, Maison des Conservatoires, et quelque temps après la Vidéothèque de Paris¹³². Des 21 000 m² originels, seuls 2000 m² sont conservés par le Bureau des bibliothèques. Le Directeur des Affaires culturelles confie alors au Bureau des bibliothèques la mission de créer deux établissements sans commune mesure avec le projet initial. Au sein des Halles sont donc construites deux bibliothèques : d'une part une bibliothèque jeunesse, la bibliothèque La Fontaine, d'autre part une vaste discothèque de prêt, la future Discothèque des Halles¹³³.

¹³³ S'y est ajoutée depuis la bibliothèque François Truffaut, bibliothèque spécialisée dans le Cinéma, située à côté du Forum des Images.



¹²⁹ Jean-Pierre Sakoun, entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009.

¹³⁰ SINEUX, Michel, « La discothèque des Halles », Bulletin d'information de l'ABF, n°134, 2e trimestre 1988, p. 29.

¹³¹ Op. Cit. Aline Girard-Billon emploie l'expression : « une explosion en confettis culturels »

¹³² Actuel Forum des Images.

Le projet d'intégration des bibliothèques spécialisées

Un des principaux arguments du pouvoir politique pour abandonner le projet de création d'une bibliothèque centrale aux Halles reposait sur l'existence de bibliothèques spécialisées au sein du réseau parisien, qui pouvaient constituer une « centrale de recherche 134 ». Le Bureau des bibliothèques reprend l'argument, et envisage donc dès 1983 un projet de création d'une centrale « virtuelle », grâce à l'intégration des bibliothèques spécialisées dans le réseau de lecture publique de la ville. En effet, le Schéma directeur de 1975 n'avait pas tenu compte des bibliothèques spécialisées, que ce soit les grandes bibliothèques spécialisées comme la Bibliothèque Historique, la Bibliothèque Administrative et la Bibliothèque Forney ou les bibliothèques spécialisées installées dans des bibliothèques de lecture publique comme la bibliothèque de Tourisme à Trocadéro ou le centre de documentation des agents des bibliothèques de la ville à Buffon 135.

Le projet de création d'une bibliothèque centrale virtuelle envisage de transformer l'ensemble des grandes bibliothèques spécialisées en véritables bibliothèques centrales de prêt¹³⁶, chacune spécialisée dans un domaine particulier. Afin de couvrir l'ensemble des domaines fondamentaux, deux projets sont mis à l'étude en 1983 : une discothèque centrale aux Halles, et une bibliothèque spécialisée en littérature et sciences humaines dans le couvent des Cordeliers.

La Discothèque des Halles

Michel Sineux, adjoint au Chef du Bureau des bibliothèques entre 1978 et 1983, prend en charge la préfiguration de la bibliothèque Saint-Eustache, nom alors donné à la Discothèque des Halles à partir de 1984¹³⁷. Il envisage d'abord la création d'une médiathèque tous supports, ouverte à tous les publics, mais la direction des Affaires culturelles rappelle sa volonté de construire une discothèque. Michel Sineux envisage dès lors la future bibliothèque ainsi :

« [La Discothèque des Halles] est pensée comme un lieu de préservation (et non de conservation) pour la diffusion de phonogrammes constituant des « archives vivantes », où coexisteraient une collection de prêt très diversifiée et des documents d'archives acquérant valeur patrimoniale, accompagnées d'une mise à disposition d'une documentation imprimée de haut niveau. 138 »

A son ouverture en mai 1986, la Discothèque des Halles comprend sur 1500 m² trois services principaux : une discothèque de prêt, une salle d'écoute sur place et une salle de lecture. Elle dispose aussi de magasins qui accueillent les collections patrimoniales musicales. Immédiatement, la Discothèque des Halles rencontre un grand succès auprès des Parisiens, mais aussi de publics habitant en banlieue, du fait de l'amplitude et de la spécialisation de ses collections. Elle attire en outre des professionnels de la France entière. Pour répondre au « besoin de concertation et d'échange des bibliothécaires 139 », Michel Sineux, devenu entre temps directeur de la Discothèque des Halles, participe à la création de l'ACIM, Association pour la Coopération de l'Interprofession Musicale, qui

¹³⁹ Entretien avec Michel Sineux, 09/10/2009.



¹³⁴ Jean-Pierre Sakoun, entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009.

¹³⁵ Voir « La mise à l'écart des bibliothèques spécialisées. »

¹³⁶ Mis à part la bibliothèque Forney, la plupart des bibliothèques spécialisées ne font pas de prêt.

¹³⁷ Michel Sineux a soumis peu avant l'ouverture de la bibliothèque différentes propositions de noms à Jean Musy, alors Directeur des Affaires culturelles. Il propose notamment la « Médiathèque Musicale de Paris », nom que prendra la bibliothèque en 1996, et demande à ne pas utiliser le terme de « Discothèque Centrale des Halles ». C'est pourtant le nom qui sera choisi par Jean Musy.

¹³⁸ SINEUX, Michel, « La discothèque des Halles », Bulletin d'information de l'ABF, n°134, 2e trimestre 1988, p.31.

édite un bulletin d'information destiné aux documentalistes musicaux, *Ecouter/Voir*. Les subventions de l'association proviennent pour moitié de la ville de Paris.

Devant l'affluence du public est engagé dès 1987 un projet d'extension de la Discothèque des Halles¹⁴⁰. Cette extension, qui s'étendrait sur des locaux adjacents de 130 m², donnerait lieu à :

- Un réaménagement de la salle d'écoute sur place, qui deviendrait une salle de consultation multimédia
- Un réaménagement de la salle de lecture, où prendrait place un espace d'animation et d'information, qui constituerait une véritable « plaque tournante 141 » entre la salle de prêts et la salle d'écoute sur place.

L'absence de volonté politique comme la difficulté des travaux 142 retardent le projet. Michel Sineux rappelle en 1990 le caractère urgent de ces travaux, car les magasins de la Discothèque des Halles sont déjà en surcapacité et sans une extension « la Discothèque des Halles se verra dans l'impossibilité de poursuivre sa mission de conservation du patrimoine musical d'ici un an. 143 » Le projet est malgré tout abandonné au début de l'année 1991.

Le projet des Cordeliers

En parallèle du projet de discothèque centrale, le Bureau des bibliothèques envisage la création d'une bibliothèque spécialisée de littérature et sciences humaines. Dès l'origine, le projet prévoit, comme pour la discothèque centrale, qu'une partie des collections de la future bibliothèque soit disponible au prêt. Il reprend les premiers projets de création d'une bibliothèque littéraire, prévue en 1975 dans les locaux du Crédit Municipal dans le IV^e arrondissement.

Dans un premier temps, la préfiguration des Cordeliers est confiée à Gisèle Négrier. Des crédits sont alloués à partir de 1983 à la constitution de collections spécialisées en littératures européennes et francophones : à terme, la bibliothèque disposerait deplus de 30 000 volumes, dont 10 000 romans disponibles au prêt. L'équipe chargée de la constitution des collections dispose dès lors d'un local de stockage dans le XVII^e arrondissement.

En parallèle à la constitution des collections, un projet architectural est lancé, sous l'égide d'un architecte des Bâtiments de France. En effet, la future bibliothèque littéraire doit occuper une partie du réfectoire du couvent des Cordeliers, bâtiment du XV^e siècle situé rue de l'Ecole de Médecine dans le VI^e arrondissement. Le projet d'ensemble prévoit que l'autre partie du réfectoire soit dévolue à l'université Paris Descartes. Pourtant, en 1987, le projet architectural est arrêté pour raisons budgétaires, et la ville perd la partie du réfectoire qui lui était réservée.

Paradoxalement, le travail de constitution de collections littéraires spécialisées se poursuit, sous la direction de Germaine Frigot. Un temps, le Bureau avance la possibilité d'implanter la bibliothèque dans le couvent des Bernardins, mais le bâtiment est bien trop grand. En 1991, les fonds constitués n'ont toujours pas de locaux. Le Directeur des Affaires culturelles de l'époque, Bruno Racine, décide alors d'abandonner définitivement le projet et demande la répartition rapide de ces fonds dans les

142 Les locaux adjacents qui doivent accueillir de nouveaux espaces sont traversés par une des plus importantes canalisations d'égoûts de Paris.

¹⁴³ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 26, Note de Michel Sineaux à Paul Grange, 01/08/1990 ?



¹⁴⁰ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 26, Projet d'extension de la Discothèque des Halles.

¹⁴¹ *Ibid*.

bibliothèques du réseau¹⁴⁴. La majorité des fonds sont affectés à la nouvelle Réserve Centrale, ce qui explique sa richesse dans le domaine littéraire¹⁴⁵.

L'abandon du projet des Cordeliers signe la fin du projet d'intégration des bibliothèques spécialisées comme centrales de prêt disposant chacune d'un ou plusieurs champs de connaissance spécifiques. En effet, outre les raisons budgétaires et l'absence de volonté politique, le Bureau des bibliothèques se heurte au « refus absolu [des grandes bibliothèques spécialisées] de jouer le moindre rôle fédérateur dans la lecture publique et dans le réseau parisien. Le Bureau des bibliothèques se concentre dès lors sur le développement des services techniques centraux.

Le développement des services techniques centraux

Le Service Technique Central, crée en 1971 rue Vercingétorix dans le XIV^e arrondissement, avait été l'un des premiers palliatifs à l'absence de centrale. Fruit non pas d'un choix technocratique mais d'une « idée-force¹⁴⁷ » visant à offrir un service mutualisé à l'ensemble des bibliothèques du réseau parisien, il rencontre rapidement le succès¹⁴⁸. Les locaux dont il dispose sont cependant très vite exigus et peu commodes. Le Service Technique Central obtient donc en 1980 de déménager dans des nouveaux locaux sis rue du Théâtre dans le XV^e arrondissement.

Le Service Technique dispose alors de 865 m² de plain-pied au rez-de-chaussée de l'immeuble. Les locaux, très fonctionnels, s'avèrent rapidement insuffisants au vu de la croissance du réseau et de la création de nouveaux services techniques centraux. En effet, sont créés à partir de la fin des années soixante-dix de nouveaux services en plus du Service Technique Central, chargé des documents imprimés.

Le premier d'entre eux est l'ADEL, Antenne de Diffusion et d'Echange du Livre. Jean-Pierre Sakoun, alors adjoint au Chef de bureau, supervise sa création en 1984¹⁴⁹. Logée à l'origine dans des appartements rue de Lyon dans le XII^e arrondissement, l'ADEL est chargée de veiller à la réutilisation d'une partie des milliers d'ouvrages éliminés chaque année dans les bibliothèques du réseau, notamment dans l'optique de la création d'une réserve centrale. Elle récupère tous les volumes utilisables retirés des bibliothèques et les trie. Les ouvrages sont alors répartis entre la future réserve centrale, la redistribution dans le réseau des bibliothèques spécialisées ou non, les dons ou la mise au pilon¹⁵⁰.

Le Bureau des bibliothèques institue aussi un Service Technique des Phonogrammes. Ce n'est qu'en 1987 qu'est créé un véritable Service Technique des Phonogrammes, suite à la dissolution de l'association Discothèque Ville de Paris. Le Service Technique des Phonogrammes joue pour les sections discothèques un rôle analogue au Service Technique Central pour les sections adultes et jeunesse¹⁵¹. Installé dans des locaux rue François Miron dans le IV^e arrondissement, il fait fonction de centrale d'achat et d'équipement pour l'ensemble des phonogrammes fournis aux bibliothèques du réseau

¹⁴⁴ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 21, note manuscrite du 23/09/1991, non signée mais vraisemblablement du Directeur des Affaires culturelles.

¹⁴⁵ Aline Girard-Billon, op. cit.

¹⁴⁶ Jean-Pierre Sakoun, op. cit.

¹⁴⁷ ALIX, Yves, « Le nouveau service technique des bibliothèques de la Ville de Paris, Bulletin d'information de l'ABF, n°159, 2e trimestre 1993, p. 47.

¹⁴⁸ Voir ci-dessus, « Compenser l'absence de centrale, la création du Service Technique Central ».

¹⁴⁹ Jean-Pierre Sakoun, op. cit.

¹⁵⁰ GRANGE, Paul, « Les bibliothèques de la Ville de Paris », Bulletin d'information de l'ABF, n°149, 4^e trimestre 1990, p. 67

¹⁵¹ GRANGE, Paul, op. cit. p. 66.

parisien¹⁵². A la différence du Service Technique Central, le Service Technique des Phonogrammes est le seul service à pouvoir commander des disques, comme l'association Discothèque Ville de Paris précédemment¹⁵³. En théorie, aucune bibliothèque ne peut commander directement de disques pour sa section discothèque, ce que rappelle régulièrement le Chef de Bureau¹⁵⁴.

En 1988, le Service audiovisuel est adjoint au Service Technique des Phonogrammes. Un premier projet de service technique pour les documents audiovisuels avait été envisagé en 1973, dans le cadre du projet avorté de création d'une bibliothèque centrale aux Halles 155. Un premier service, extrêmement réduit, a été installé en 1977 dans un local adjacent à la bibliothèque Faidherbe dans le XIe arrondissement. C'est un service rattaché directement au Chef de bureau. Il est rattaché à partir de 1984 à la nouvelle Discothèque des Halles, et s'installe dans divers locaux proches de la Discothèque de la Ville de Paris rue François Miron dans le IV^e arrondissement.Le Service audiovisuel assure les prises de vue photographiques, les reproductions de documents et la réalisation des audio-visuels destinés à accompagner des expositions ou des actions d'information 156.

Enfin, à partir de 1986, le Bureau des bibliothèques envisage le regroupement de l'ensemble des Services Techniques Centraux. La ville a en effet fait l'acquisition d'un ancien garage rue Servan dans le XIe arrondissement, qui occupe une surface de 15000 m². Ces locaux sont attribués à la Direction des Affaires culturelles, qui choisit d'y installer les magasins et ateliers de restauration du Musée de la mode et du costume et l'ensemble des services techniques des bibliothèques. Les travaux sont longs et faits à l'économie : « Qu'il s'agisse du programme d'aménagement ou des moyens de fonctionnement du service, le maître mot a très vite été : Economie. 157 » Lebudget des travaux est en effet grevé par l'importance des réfections des systèmes de ventilation et de désenfumage, ainsi que par le prix des rangements denses. L'ouverture du STB n'est malheureusement pas accompagnée des créations de postes nécessaires : à peine six postes sont créés entre 1989 et 1991, au lieu des 15 à 20 demandés. En 1993, l'ensemble du service fonctionne avec 100 personnes.

Le bâtiment est livré en 1992, soit deux ans après la date initialement prévue. Il abrite, sous le nom de Service Technique des Bibliothèques (STB), l'ensemble des anciens services techniques, regroupés en quatre départements¹⁵⁸:

- Le département Bibliographie qui gère les relations avec les éditeurs et les distributeurs, et organise les réunions bimensuelles Livre Hebdo;
 - Le département Catalogage ;
- Le département Acquisitions, qui aide les nouvelles bibliothèques en phase de préfiguration à constituer leurs collections;
 - L'ADEL, qui se concentre sur la redistribution des documents aux associations.

En outre, le STB assure deux nouvelles fonctions : le prêt inter-bibliothèques et la Réserve Centrale. La Réserve Centrale est une nouvelle bibliothèque, non accessible au

¹⁵⁷ ALIX, Yves, « Le nouveau service technique... », op. cit., p.49

¹⁵² ALIX, Yves, « Le nouveau service technique des bibliothèques de la Ville de Paris, Bulletin d'information de l'ABF, n°159, 2^e trimestre 1993, p. 48.

¹⁵³ La nouvelle association issue de la dissolution de la Discothèque de la Ville de Paris, l'Agence culturelle de Paris, sera abordée dans « La redéfinition des relations avec l'association Discothèque Ville de Paris. »

¹⁵⁴ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 1, Note de Paul Grange à l'attention des conservateurs et responsables des bibliothèques municipales de la Ville de Paris sur l'achat de phonogrammes, 04/05/1993.

¹⁵⁵ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 1, Note de Brigitte Lecourbe sur le service audiovisuel, 1983.

¹⁵⁶ Grange, Paul, op. cit. p. 68.

¹⁵⁸ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 1, Brochure de présentation f du Service Technique des Bibliothèques,

public, qui dessert par l'intermédiaire des autres bibliothèques de prêt l'ensemble du réseau. Ses collections, constituées dès 1984 par l'ADEL, sont constituées d'ouvrages spécialisés¹⁵⁹ et d'ouvrages ne figurant plus dans les collections des bibliothèques de prêt. Elle reprend aussi la mission de tri des ouvrages, gérée auparavant par l'ADEL.

La création du Service Technique des Bibliothèques est sans conteste l'un des grands succès du Bureau des bibliothèques au cours des années 1980. Cependant, Yves Alix, qui prend la tête du STB à sa création, entrevoit déjà les dangers futurs :

« Le plus grand danger qui guette le Service Technique, si ce n'est pas l'étouffement, c'est la sclérose. Voilà pourquoi il est indispensable que rien ne se fige dans l'organisation. Pour cela, il n'ya pas d'autre solution que de s'adapter à la demande des bibliothèques. Le ST des bibliothèques doit vraiment être au « service des bibliothèques », pour mériter son nom 160. »

LA MISE EN VALEUR DE NOUVELLES POLITIQUES

A partir de 1977, le Bureau des bibliothèques développe deux politiques particulières dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris : l'informatisation du réseau et la politique d'animation. Ces politiques ne sont pas absentes des réflexions du Bureau des bibliothèques au cours des années soixante-dix, mais apparaissent souvent comme embryonnaires.

Le développement de l'informatisation

Les réflexions sur une informatisation du réseau parisien commencent dès les années soixante-dix. En effet, une réflexion est engagée dès 1973 sur l'automatisation des bibliothèques parisiennes¹⁶¹, comme le rappelle Guy Baudin en 1983 :

« Jusqu'à présent on a à plusieurs reprises évoqué l'automatisation des bibliothèques sans qu'aucune mesure pratique d'ensemble ni même une étude sérieuse préalable quelconque ait été mise en œuvre. Des démarches ont été faites périodiquement par l'instance administrative dont dépendaient alors les bibliothèques auprès des Services informatiques de la Ville qui jusqu'à présent n'ont jamais considéré comme indispensable et urgente l'informatisation des bibliothèques de la Ville¹⁶². »

Le même souligne cependant que le réseau parisien gagne sans doute à ne pas avoir procédé à une informatisation dès 1973 :

« Ne regrettons pas trop le temps perdu : d'autres ont « essuyé les plâtres », commis des erreurs, réussi telle ou telle opération, et leur expérience ne sera pas négligée. En outre, la technique a évolué considérablement en dix ans et si nous prenons enfin le train après beaucoup d'autres, nous aurons peut-être la chance que celui-ci soit un TGV... 163 »

¹⁶³ Archives de la Ville de Paris 2247 W 22, *Informatique et bibliothèques* 1983, brochure de présentation de la mission d'informatisation des BMVP dirigée par Guy Baudin, 1983, p. 50.



JAUBERTIE Louis | DCB 18 | Mémoire d'études | janvier 2010

¹⁵⁹ Par exemple les fonds constitués pour le projet avorté de la bibliothèque littéraire des Cordeliers.

¹⁶⁰ ALIX, Yves, « Le nouveau service technique... », op. cit., p. 52.

¹⁶¹ Voir « Le Schéma directeur de 1975 »

¹⁶² Archives de la Ville de Paris 2247 W 22, *Informatique et bibliothèques* 1983, brochure de présentation de la mission d'informatisation des BMVP dirigée par Guy Baudin, 1983, p. 5.

Le Bureau des bibliothèques met en place à partir de 1983 une mission d'informatisation des bibliothèques municipales de la Ville de Paris, dirigée par Guy Baudin. Entre 1983 et 1985, Guy Baudin et deux bibliothécaires, affectés exclusivement à cette tâche, comparent les systèmes informatiques en œuvre dans d'autres réseaux, consultent spécialistes et bibliothécaires, établissent un cahier des charges et un rapport d'aide à la décision. Le rapport, rendu en octobre 1985, approfondit deux points principaux. D'une part, il établit les besoins précis des bibliothèques de la ville en informatique. D'autre part, il dresse une liste des entreprises ou des systèmes informatiques répondant à ces besoins : les systèmes fiables et éprouvés, les systèmes déjà en place dans de grands réseaux, les systèmes utilisant des matériels classiques, et les entreprises présentant une garantie de solidité financière. D'octobre 1985 à mars 1986, la mission met au point un pré-cahier des charges, qui est présenté aux entreprises candidates en mars 1986. Ces dernières rendent leur rapport en mai 1986. Une note du Chef de bureau résume à l'époque les objectifs du projet :

- Automatiser les tâches de prêt, très prenantes, pour dégager du temps supplémentaire pour le personnel ;
- Automatiser et rationaliser le catalogage, et constituer une base de données éventuellement utilisable au plan régional ;
 - Maintenir les effectifs au maximum ;
- Augmenter les statistiques de prêt avec un objectif de neuf millions de prêt par an à court terme ;
- Assurer un service public de meilleure qualité en permettant le redéploiement des personnels vers les tâches de service public et d'animation¹⁶⁴.

Il s'agit dès lors de présenter le projet à l'approbation des instances financières de la ville, en particulier le Comité Directeur pour l'Informatisation de la Ville de Paris (CDVIP) et la Direction des Finances et de l'Action Economique (DFAE). Dans un contexte de restrictions budgétaires, les diminutions de coût qu'entraînerait une informatisation emportent sans doute la décision, comme le souligne devant le CDVIP le Directeur des Affaires culturelles :

« L'informatisation n'est pas en effet une fin en soi ; bien au contraire elle doit nous permettre, s'agissant des bibliothèques, une complète réorganisation des structures existantes avec trois objectifs : améliorer la qualité du service rendu, diminuer dans des proportions importantes le coût relatif et absolu du fonctionnement, maîtriser un réseau trop "balkanisé" . »

Après l'avis favorable du CDVIP et de la DFAE au cours du deuxième semestre 1986, le projet entre dans sa phase de réalisation. Le logiciel retenu est le logiciel CLSI, bientôt racheté par la société GEAC. Le calendrier prévisionnel de départ prévoit trois tranches de réalisation, étalées entre 1988 et 1992. En 1989 est réalisée la première tranche de réalisation, qui comprend les bibliothèques Clignancourt et Melville 166. Mais le lancement de la deuxième tranche prend très rapidement du retard. Conséquence, le calendrier prévisionnel est revu de nombreuses fois, au niveau du nombre de tranches comme de la durée du déploiement. L'informatisation ne sera achevée qu'en 1997.

166 La bibliothèque Melville ouvre déjà informatisée.



-

¹⁶⁴ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 22, Note L'informatisation des bibliothèques, 02/05/1986.

Archives de la Ville de Paris, 2247 W 22, Rapport du Directeur des Affaires culturelles devant le CDVIP, 20/01/1987

La redéfinition des relations avec la Discothèque de la Ville de la Paris.

C'est à partir du milieu des années soixante que se développent au sein du réseau parisien le prêt de disque et l'animation culturelle, via le support associatif de la Discothèque de la Ville de Paris, dirigée par Jean-Marie Daudrix¹⁶⁷. Cette double fonction de l'association est remise en cause au cours des années quatre-vingts.

La municipalisation des sections discothèque

De 1967 à 1977, le réseau parisien a connu une phase d'expansion importante. Sont développées en particulier les sections discothèques, la plupart du temps au sein de bibliothèques de moyenne et grande taille. Par convention, le choix des disques constituant les collections comme la formation des discothécaires est confiée à l'association Discothèque de la Ville de Paris, subventionnée de manière intégrale par la ville 168. Cette délégation va être progressivement remise en cause au cours des années quatre-vingts.

La création de la Discothèque centrale marque sans doute une première modification dans les rapports contractuels entre le Bureau des bibliothèques et la Discothèque de la Ville de Paris. Si les locaux où s'installe l'équipe de préfiguration de la Discothèque Centrale des Halles dirigée par Michel Sineux sont adjacents aux locaux occupés par la Discothèque de la Ville de Paris 169, l'association ne joue pas pour la Discothèque Centrale des Halles le rôle prépondérant qu'elle a pu tenir lors de la création de sections discothèque dans le réseau parisien. Ce sont en effet Michel Sineux et son équipe qui président au choix des collections. Le renouvellement de la convention entre la Ville et l'association en 1985 avalise de fait le nouvel équilibre. La convention reconnaît la collaboration fructueuse établie depuis 1967, mais définit ce que Jean-Marie Daudrix appelle un « travail partagé 170 »: le Bureau des bibliothèques est désormais chargé de la constitution des collections de disques, tandis que la coopération se poursuit sur l'édition du Bulletin de la Discothèque de France.

La dissolution de l'association, en 1988, acte le retour complet de la maîtrise du prêt de disques au sein de la sphère municipale.

La politique d'animation culturelle

Outre la création de sections discothèque, la Discothèque de la Ville de Paris développe de 1967 à 1988 l'animation culturelle au sein du réseau des bibliothèques de la ville, prônant « une approche de l'animation culturelle démarquée de celle des maisons de la Culture¹⁷¹. » Ce développement des politiques d'animation¹⁷² est rendu possible par la construction systématique de salles polyvalentes au sein des nouveaux équipements à partir de 1967. Cependant, la plupart des salles polyvalentes sont des espaces exigus et non modulables, et le budget dévolu à la politique d'animation est éparpillé entre de nombreuses salles bien souvent trop petites. Les animations proposées bien souvent sans rapport avec les collections de la bibliothèque, rencontrent peu de

¹⁷² Les politiques d'animation développées par la Discothèque de la Ville de Paris ne comprennent pas les animations de type « Heure du conte », assurées intégralement par des agents des bibliothèques de la ville.



¹⁶⁷ DAUDRIX, Jean-Marie, op. cit.

¹⁶⁸ Voir « Le cas particulier des sections discothèque. »

¹⁶⁹ Rue François Miron dans le IV^e arrondissement.

¹⁷⁰ DAUDRIX, Jean-Marie, op. cit., p.102.

¹⁷¹ Entretien avec Michel Sineux, 09/10/2009.

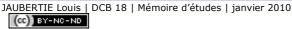
succès. En 1978, Michel Sineux, alors adjoint au Chef de bureau, décide de procéder à une révision des politiques d'animation au niveau du réseau parisien.

Cette révision des politiques d'animation aboutit en 1988 avec la création d'une nouvelle association, l'Agence culturelle de Paris¹⁷³. Par convention, l'Agence culturelle de Paris reprend les missions dévolues en matière d'animation culturelle à la défunte Discothèque de la Ville de Paris. Elle est aussi chargée d'encaisser les recettes provenant des inscriptions en bibliothèques, et d'effectuer les dépenses correspondantes. Elle diffuse enfin les publications réalisées par les bibliothèques.

La transformation de la Discothèque de la Ville de Paris en Agence culturelle de Paris permet de recentrer l'effort de l'association sur les politiques d'animation. En effet, entre 1967 et 1988, l'investissement réalisé dans les sections discothèque s'est trop souvent fait au détriment des politiques d'animation. Michèle Murgier, « femme d'animation, du théâtre, du spectacle, de l'Action culturelle¹⁷⁴ », prend la tête de la nouvelle Agence culturelle. Elle développe rapidement des politiques d'animation plus ambitieuses et plus attractives, y compris dans les bibliothèques spécialisées. Devant le succès rencontré, les moyens alloués à l'Agence culturelle augmentent de manière conséquente au cours des années 1990.

La période qui court de 1978 à 1993 est celle des illusions perdues pour le réseau des bibliothèques de la ville de Paris. Les changements majeurs que subit l'appareil administratif parisien ont des conséquences lourdes sur la politique de lecture publique de la ville. Le réseau est durablement marqué par l'abandon du projet de bibliothèque centrale aux Halles, clef du Schéma directeur proposé en 1975. Si de nouvelles politiques sont esquissées par le Bureau des bibliothèques, en 1993, le réseau parisien offre un visage qui a bien peu changé. L'ère qui s'ouvre n'est pas l'occasion de nouveaux bouleversements des politiques culturelles. Il s'agit dès lors de faire le deuil des illusions et de proposer de nouvelles pistes de développement.

¹⁷⁴ Entretien avec Michel Sineux, 09/10/2009.



¹⁷³ Aujourd'hui Paris Bibliothèques

Le voyage immobile, 1993-2001

« Réflexion, adaptation, dynamisme. » Hélène Macé de Lépinay, Adjointe au Maire de Paris, chargée de la Culture, 1995-2001¹⁷⁵.

Au sortir des années quatre-vingts, la triple définition du réseau parisien que propose Hélène Macé de Lépinay semble paradoxale. La municipalisation de la ville a coupé court au développement du réseau dès la fin des années soixante-dix. L'ouverture de la bibliothèque Melville en 1989 clôt pour vingt ans le programme de construction de grands équipements. Sans changements politiques et administratifs majeurs, les années 1990 sont plutôt l'occasion d'un « voyage immobile » pour le réseau des bibliothèques de la ville de Paris : gel des constructions de nouveaux équipements, achèvement difficile de l'informatisation du réseau, évolution minime des structures centrales du réseau.

UN PAYSAGE POLITIQUE SANS CHANGEMENTS MAJEURS

A l'inverse des années 1970 et 1980, le schéma administratif parisien ne connaît pas de modifications importantes au cours des années 1990. La victoire de la droite aux élections législatives de 1993 entraîne cependant des recompositions importantes au sein de la majorité politique parisienne. En effet, si Jacques Chirac conserve son mandat de Maire de Paris jusqu'en 1995, il s'engage dès 1993 dans la préparation des élections présidentielles de 1995. Les élections de 1995 portent au pouvoir un nouveau maire et redessinent la carte politique parisienne.

La nouvelle carte politique parisienne

Les élections municipales de 1995 à Paris renouvellent le mandat de la majorité politique sortante, qui gouverne la ville depuis 1977. Malgré l'élection de Jean Tibéri à la Mairie, la victoire de la droite est une victoire en demi-teinte, puisqu'elle perd au profit de l'opposition six des vingt arrondissements.

Un nouveau maire?

Les élections municipales parisiennes de 1995 renouvellent le mandat de la majorité précédente, mais conduisent au pouvoir une majorité usée par 20 ans de gestion de la ville : « au pouvoir depuis 1977, la majorité municipale souffre d'abord de n'avoir pas su se renouveler¹⁷⁶. » Les méthodes de gestion mises en place dès 1977 par Jacques Chirac n'ont pas été modifiées, et l'immense majorité des membres du Conseil de Paris sont élus sans discontinuer depuis 1977.

L'exemple le plus frappant est sans doute celui du nouveau Maire de Paris. Jean Tiberi n'est pas en effet un nouveau venu sur la scène politique parisienne. Elu au

¹⁷⁶APATHIE, Jean-Michel, « Le couple qui ne veut pas lâcher Paris », L'Express, 16/04/1998, [consulté en ligne, 26/12/2009].



¹⁷⁵ MACE DE LEPINAY, Hélène, « Intervention au congrès de l'ABF » Bulletin d'information de l'ABF, n°172, 2e trimestre 996, p. 11.

Conseil du V^e arrondissement dès 1965, il est député de la ville à partir de 1968¹⁷⁷. C'est à cette époque qu'il rencontre Jacques Chirac et devient l'un de ses fidèles lieutenants. Elu membre du Conseil de Paris en 1971, il prend, la même année, la tête de la fédération parisienne de son parti. Après les élections de 1977, il est chargé de l'administration générale, puis en 1983 premier adjoint de Jacques Chirac et maire du V^e arrondissement¹⁷⁸. Véritable maire du palais lorsque Jacques Chirac entre à Matignon entre 1986 et 1988, il devient Maire de Paris lorsque son prédécesseur devient Président de la République.

Rapidement, le mandat Tiberi s'avère être un mandat difficile. C'est en premier lieu le mandat des « affaires ». Dès 1995 Jean Tiberi est mis en cause pour sa gestion de l'Office public des HLM de la ville de Paris, Il est d'ailleurs mis en examen dans cette affaire en 1999. Après les législatives de 1997, Jean Tiberi est aussi mis en cause dans l'affaire des faux électeurs du V^e arrondissement : Lyne Cohen-Solal, son adversaire socialiste dans l'arrondissement, dépose plainte et dénonce les inscriptions et radiations douteuses sur les listes électorales du V^e lors des élections municipales de 1995 et législatives de 1997. Saisi en 2000, le Conseil constitutionnel, tout en confirmant l'élection, reconnaît l'existence de manœuvres frauduleuses.

C'est en second lieu un mandat où l'exercice solitaire du pouvoir s'affirme : Jean Tiberi entend gérer la ville seul, sans concertation, comme le souligne son premier adjoint de l'époque Jacques Dominati¹⁷⁹. Le départ d'une grande partie des cadres dirigeants de la ville à l'Elysée ou à Matignon participe à la désorganisation du système parisien : le budget 1997 n'est voté qu'en mars, avec trois mois de retard, et le taux d'exécution du budget d'investissement 1996 ne dépasse pas 60 % des crédits votés. Ce mode de gestion attise les rancœurs au sein d'une majorité municipale déjà fragilisée. En juin 1997, la démission de l'adjoint RPR aux finances Camille Cabana est le premier signe de l'éclatement de la majorité municipale.

La fin de l'uniformité politique

La majorité municipale parisienne ressort fragilisée des élections de 1995. En effet, malgré sa victoire, la droite a perdu six arrondissements au profit de la gauche : III^e, X^e, XI^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e sont désormais gérés par des maires membres de l'opposition¹⁸⁰. Ces changements ont des effets directs sur la composition du Conseil de Paris, où l'opposition de gauche dispose désormais de 63 sièges. « Réduit » à 61 sièges, le RPR ne dispose plus de la majorité absolue comme lors des mandats précédents, et se voit forcé de composer au sein de la majorité avec l'UDF, qui dispose de 39 sièges.

La conjugaison de la perte de six arrondissements, du mode de gestion municipal instauré par Jean Tiberi et de la multiplication des affaires entraîne l'éclatement de la majorité municipale à mi-mandat. Trente conseillers RPR et UDF membres de la majorité municipale, dont treize adjoints au Maire de Paris, emmenés par le maire du XIII^e arrondissement Jacques Toubon font sécession moins d'un an après la démission de Camille Cabana. Les conséquences sont lourdes, puisque désormais, et jusqu'en 2001, le maire gouverne la ville sans majorité stable. Si « saturée de haine, la majorité municipale semble condamnée à poursuivre la vie commune 181 », ce climat de tensions

¹⁷⁷ Suppléant de René Capitant, il est élu sur son nom à partir de 1973 et conserve la 5° circonscription parisienne jusqu'à aujourd'hui.

¹⁷⁸ Il conserve la mairie du V^e arrondissement jusqu'en 1995, et redeviendra maire du V^e arrondissement après la défatie de la droite aux municipales à Paris en 2001.

¹⁷⁹ Ancien maire du III^e arrondissement, qu'il perd en 1995. Cité dans APATHIE, op. cit.

Voir Annexe 10 : Elections municipales parisiennes de 1995 et 2001.

¹⁸¹ APATHIE, op. cit.

permanentes pèse sur les politiques publiques et sur les administrations municipales. Il explique en partie l'absence de tout projet important dans de nombreux domaines, notamment dans le domaine culturel.

Les conséquences sur l'administration culturelle

L'élection de 1995 n'apporte aucun bouleversement majeur dans la haute administration culturelle parisienne. On observe même une relative stabilité si l'on compare les années 1993-2001 à la période précédente : deux directeurs, un seul sous-directeur, trois chefs de bureau. Le départ du premier directeur, Jean-Jacques Aillagon, est emblématique du départ de la haute administration parisienne vers les ministères et les grands établissements publics suite à l'élection de Jacques Chirac à la Présidence de la République : Jean-Jacques Aillagon est nommé en 1996 à la tête du Centre Pompidou.

Les changements les plus importants ont lieu au sein même du Bureau des bibliothèques ¹⁸². A partir de 1995, on assiste à une multiplication des adjoints au Chef de bureau, qui vont jusqu'à former une véritable « armée mexicaine ¹⁸³ » : en 1998, on compte jusqu'à cinq adjoints au Chef du bureau des bibliothèques. Cette dilution du pouvoir de décision contribue sans doute aux retards et bien souvent à l'abandon des projets phares au sein du réseau des bibliothèques de la ville de Paris.

DEPASSER L'ABSENCE DE CENTRALE

Le développement du réseau parisien de lecture publique pâtit tout au long des années 1980 de la décision d'abandonner le projet de construction d'une bibliothèque centrale aux Halles. A partir de 1993, le Bureau des bibliothèques engage une réflexion approfondie sur l'avenir du réseau, visant à dépasser la question récurrente de la construction d'une bibliothèque centrale et à réactualiser le Schéma directeur de 1975 pour faire du réseau parisien un réseau qui puisse fonctionner efficacement sans bibliothèque centrale.

Les derniers projets de création d'une bibliothèque centrale

L'abandon du projet de bibliothèque centrale aux Halles au début des années 1980 n'a pas mis fin aux rêves de doter le réseau parisien d'une bibliothèque centrale. Au cours des années 1990, quelques projets de construction de bibliothèque centrale pour le réseau sont évoqués.

Le premier d'entre eux est un projet de construction d'une grande bibliothèque de 15 000 m² au sein de la ZAC Bercy dans le XII^e arrondissement à partir de 1991. Le projet est pourtant rapidement abandonné. Dans une note à Jean-Jacques Aillagon, alors directeur des Affaires culturelles¹⁸⁴, Paul Grange recommande l'abandon du projet, car la DAC ne dispose pas d'un budget suffisant pour les trois années à venir. En outre, l'implantation d'une nouvelle bibliothèque dans le XII^e arrondissement n'est pas prioritaire car l'arrondissement est relativement bien desservi. Jean-Jacques Aillagon confirme dans une note à Paul Grange l'abandon du projet pour les raisons invoquées

JAUBERTIE Louis | DCB 18 | Mémoire d'études | janvier 2010

¹⁸² Voir Annexe 11, « Organisation du Bureau des bibliothèques après 1995

¹⁸³ Entretien avec Michel Sineux, 09/10/2009.

¹⁸⁴ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 26, Note du Chef du Bureau des bibliothèques au Directeur des Affaires culturelles sur le projet de construction d'une bibliothèque à Bercy, 16/07/1993.

précédemment, mais demande à ce que le Bureau des bibliothèques engage une réflexion sur la rédaction d'un nouveau schéma directeur 185. L'abandon du projet déçoit profondément les élus du XII^e arrondissement, en particulier le maire M. Perrin qui demande à nouveau l'implantation d'une bibliothèque à Bercy à la Direction des Affaires culturelles en 1995 et 1996.

Après l'élection de Jean Tiberi, quelques lieux d'implantation sont évoqués, comme le Palais Brongniart à partir de 1996¹⁸⁶. Mais aucune étude sérieuse n'est menée à ce sujet. En pratique, le Bureau des bibliothèques a fait le deuil de voir Paris se doter d'une bibliothèque centrale et se concentre sur de nouveaux projets d'évolution.

La réforme des structures de gestion du réseau

Les projets d'évolution du réseau parisien présentés au cours des années 1990 sont essentiellement des réformes des structures de gestion. En effet, comme le souligne Michel Sineux dans un rapport au Chef du Bureau des bibliothèques en 1991, les structures de gestion administrative du réseau parisien ont très peu évolué depuis 1967 :

> « Historiquement, ce réseau a connu des modes de gestion administrative toujours centralisés, et il a fallu attendre les années 1970 pour que soit créé un service technique central qui coordonne les initiatives et les pratiques [...] Le système des acquisitions, notamment, s'est adapté aux nouveaux besoins nés du développement [...] Par contre, la gestion administrative n'a pas fait évoluer ses structures et reste la même qu'avant l'expansion et la rénovation du réseau à partir de 1967¹⁸⁷. »

Un projet de sectorisation

Le premier projet d'envergure des années 1990 visant à faire évoluer le réseau parisien est un projet de sectorisation. Paul Grange, alors nouveau Chef de Bureau, comprend très vite qu'un réseau de l'importance du réseau parisien ne peut être géré sans aucune déconcentration ¹⁸⁸. Il avait occupé auparavant des fonctions à la direction des Affaires scolaires, qui fonctionnait déjà avec un système déconcentré de secteurs gérés par un responsable. Il demande donc à Michel Sineux un rapport sur une sectorisation éventuelle du réseau des bibliothèques de la ville en 1990. Ce rapport est rendu en mai 1991. L'auteur souligne d'abord les inconvénients majeurs que pose le mode de gestion du réseau parisien :

> « Le double inconvénient de sa gestion, administrativement trop centralisée et techniquement trop déconcentrée, jusqu'à l'atomisation, rend difficile l'application d'une vraie politique documentaire et d'une stratégie de communication interne et externe assurées d'un consensus. La déperdition d'informations mutuelles et la quasi impossibilité de communication suivie entre les services centraux et chacun des établissements rendent illusoire l'idée même d'orientations générales, pourtant souhaitée, semble-t-il, par les établissements, et qui font normalement partie de la mission des services centraux. Pour toutes ces raisons, toute planification réelle et conséquente

¹⁸⁷ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 27, Rapport de Michel Sineux à l'attention de Paul Grange, chef du bureau, sur le projet de réforme des structures de gestion du réseau des bibliothèques de la ville de Paris, 20/05/1991, p. 1.

188 Entretien avec Michel Sineux, 09/10/2009.





¹⁸⁵ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 26, Note du Directeur des Affaires culturelles au Chef du Bureau des bibliothèques, 20/07/1993.

¹⁸⁶ Aline Girard-Billon, Entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 28/09/2009.

en matière d'entretien, d'évolution des équipements municipaux et de création de nouveaux établissements ne peut être qu'aléatoire. 189 »

Au lieu de proposer la création d'une véritable bibliothèque centrale, Michel Sineux propose une réforme structurelle en deux axes complémentaires. D'une part, il prône une déconcentration de certaines attributions du Bureau des bibliothèques vers un échelon intermédiaire, les circonscriptions. D'autre part, il envisage une concentration de certaines attributions des établissements vers ces mêmes circonscriptions.

Il propose la création de quatre circonscriptions, qui auraient une unité géographique, et seraient de même échelle en nombre et taille d'établissements comme en budget et en personnel. Les circonscriptions excluraient cependant les bibliothèques spécialisées. Ces circonscriptions auraient trois missions principales :

- La communication, pour une raison évidente : « l'image du réseau des bibliothèques est aujourd'hui aussi peu prégnante dans la conscience des élus parisiens que dans celle des utilisateurs réels ou potentiels, sans parler de celle des bibliothécaires qui n'ont jamais vraiment été incités à travailler en synergie 190. » Les circonscriptions deviendraient dès lors une véritable courroie de transmission entre le Bureau des bibliothèques et les établissements, occupant une place centrale dans l'organisation de la communication interne au réseau.
 - La politique documentaire
 - L'extension, l'entretien et l'équipement du réseau.

Afin qu'elles puissent mener à bien ces missions, Michel Sineux propose de doter les circonscriptions de locaux indépendants des bibliothèques, et situés idéalement au centre de la circonscription. Chaque circonscription aurait à sa tête un conservateur en chef, qui deviendrait le supérieur hiérarchique de tous les agents en poste dans les établissements de la circonscription. Il aurait autorité pour ventiler et gérer la masse budgétaire et les dotations en personnel de la circonscription. A ses quatre chefs de circonscription s'ajouterait un coordinateur des circonscriptions, lui aussi conservateur en chef, et rattaché au Bureau des bibliothèques.

Le projet est présenté aux personnels de la ville et soumis au Directeur des Affaires culturelles puis aux élus parisiens au cours de l'année 1992. Il ne rencontre pas un accueil enthousiaste auprès de nombreux chefs d'établissements, qui y voient une menace pour leur autonomie : « Des conservateurs ne peuvent pas être supérieurs et dicter leur conduite à leurs pairs ¹⁹¹. » L'opposition la plus vive vient des élus d'arrondissement : le projet propose de créer des circonscriptions qui ne tiennent absolument pas compte de la division de Paris en arrondissements, et de ce fait empêche tout droit de regard des élus d'arrondissement sur la politique de lecture publique menée par le réseau parisien ¹⁹². Sans doute trop ambitieux, le projet de sectorisation avec déconcentration est abandonné. En 1994, la nouvelle Chef de Bureau, Viviane Le Guennec, décide cependant de reprendre le projet en modérant considérablement les ambitions précédentes. Cela donne lieu en 1995 à la création de six secteurs et d'un nouveau service central, le Service Scientifique.

¹⁹² Malgré l'opposition des élus d'arrondissement, la gestion du réseau parisien n'a pas été décentralisée au début des années 1980 et échappe donc à la tutelle des mairies d'arrondissement. Voir « Le refus de décentraliser le réseau ».



JAUBERTIE Louis | DCB 18 | Mémoire d'études | janvier 2010

¹⁸⁹ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 27, Rapport de Michel Sineux à l'attention de Paul Grange, *op. cit.* p. 1

¹⁹⁰ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 27, Rapport de Michel Sineux à l'attention de Paul Grange, op. cit. p. 5.

¹⁹¹ Entretien avec Michel Sineux, 20/11/2009.

La création du Service Scientifique

Devant l'opposition des personnels et des élus parisiens à une sectorisation du réseau des bibliothèques, Michel Sineux propose sur demande de Viviane Le Guennec un nouveau projet visant lui aussi à corriger les inconvénients inhérents à la structure de gestion du réseau parisien qu'il avait soulevés dans son rapport de 1991. Cette « formule édulcorée 1993 » a une double ambition : la création de secteurs non autonomes et d'un Service scientifique rattaché au Bureau des bibliothèques. La création de secteurs reprend a minima le projet précédent. En 1995 le Bureau des bibliothèques crée ainsi cinq secteurs non autonomes, avec des responsables de secteur sans autonomie budgétaire et sans autorité hiérarchique sur les agents du secteur. Sans reprendre les projets de déconcentration et d'autonomie proposés par Michel Sineux, ces secteurs ont une unité géographique. Ils visent à impulser une politique de collaboration entre les bibliothèques d'un même secteur, mais s'avèrent rapidement peu efficaces.

La création du Service Scientifique concentre sans aucun doute la majorité des ambitions portées par le projet précédent. Il s'agit de créer un nouveau service central qui reprendrait au niveau de l'ensemble du réseau les missions dévolues dans le projet précédent aux circonscriptions. Il regroupe quatre domaines de compétences essentiels pour aboutir à « une politique cohérente à Paris 194 »:

- La formation initiale et continue des personnels, qui doit être profilée selon les besoins en formation et non plus « donner à tout le monde des formations passepartout bonnes à tout et bonnes à rien 195 »;
- La politique documentaire, à créer intégralement puisque jusque-là chaque bibliothèque du réseau décide elle-même de sa politique documentaire. Il s'agit donc d'établir des passerelles entre les secteurs nouvellement créés pour établir des « bassins de lecture complémentaires les uns des autres et non pas redondants ». Chaque bibliothèque disposerait des collections les plus demandées, mais le développement de collections plus spécialisées serait défini par le Service Scientifique en fonction de la topographie parisienne et de l'importance de la bibliothèque au sein du réseau ;
- La coordination avec les bibliothèques spécialisées, pour mutualiser à court terme les collections communes et construire un catalogue informatique commun, puis intégrer à long terme l'ensemble des collections au réseau de lecture publique;
- La prospective, afin de réactualiser le Schéma directeur.

Le projet proposé est retenu et aboutit en 1995 à la création du Service Scientifique¹⁹⁶. Il reprend en quatre missions les domaines de compétence détaillés dans le projet, mais ajoute au domaine Prospective la communication, reprise du projet abandonné de création de circonscriptions¹⁹⁷. En 1997, la mission Communication et Prospective est scindée en deux missions, une mission Communication et une mission Prospective. En 2001, le Service Scientifique s'organise donc en cinq grandes missions: Formation initiale et continue, Politique documentaire, Coordination avec les bibliothèques spécialisées, Communication, Prospective. La grande majorité des projets du réseau parisien sont désormais portés par le Service Scientifique.

¹⁹⁵ *Ibid*.

¹⁹³ Entretien avec Michel Sineux, 20/11/2009.

¹⁹⁴ *Ibid*.

¹⁹⁶ Actuellement SPR, Service du Public et des Réseaux.

¹⁹⁷ Voir Annexe 12, « Organisation du Service Scientifique »

L'ABSENCE DE PROJETS PHARES

Le travail du Service scientifique s'oriente dès sa création dans trois directions : l'ouverture du réseau à l'environnement parisien, la réactualisation du Schéma directeur de 1975, la poursuite de projets engagés dans les années 1980. Mais du fait de l'absence de volonté politique comme de budget, peu de projets aboutissent.

La prise en compte de l'environnement : l'OPLPP

La Direction des Affaires culturelles de la ville de Paris décide de créer en avril 1995, au même moment que le Service Scientifique, l'Observatoire Permanent de la Lecture Publique à Paris ou OPLPP. Cette structure interinstitutionnelle de coopération regroupe des représentants de toutes les institutions qui ont sous leur tutelle une ou plusieurs bibliothèques parisiennes: Direction des Affaires culturelles de la ville de Paris, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information, médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie, bibliothèque Sainte-Geneviève, ministère de la Culture, ministère de l'Education nationale et Conseil supérieur des bibliothèques. La Direction des affaires culturelles de la ville de Paris, par l'intermédiaire du Service scientifique du Bureau des bibliothèques, assure la coordination des travaux de l'OPLPP¹⁹⁸.

L'OPLPP a dès l'origine une mission d'information : il doit mettre à disposition des institutions qui le composent de nouvelles sources d'information. Ces nouvelles données doivent permettre de disposer d'une vision précise sur les collections disponibles dans les bibliothèques parisiennes d'une part, et sur les usagers fréquentant ces bibliothèques d'autre part¹⁹⁹.

Dès sa création l'OPLPP décide de réaliser une enquête de grande ampleur auprès des usagers et des non-usagers des bibliothèques de la capitale. La phase préparatoire et le financement du projet s'étendent sur 18 mois, entre avril 1995 et janvier 1997, et aboutissent au financement du projet par l'ensemble des institutions partenaires. Le lancement de l'enquête a lieu en janvier 1997. Entre 1995 et 2001, l'OPLPP réalise plusieurs enquêtes statistiques dont la plupart des analyses sont publiées dans le *Bulletin des bibliothèques de France*. C'est la première fois que la profession dispose d'un « recueil d'informations synthétiques sur l'offre inter-institutionnelle de lecture publique à Paris²⁰⁰. » Ce travail permet au Bureau des bibliothèques de disposer enfin de statistiques plus fiables sur les bibliothèques du réseau.

Au-delà du travail statistique considérable fourni par l'OPLPP pendant ces premières années, la nouvelle structure permet à l'ensemble des conservateurs qui représentent les institutions partenaires de mettre en place des réflexions communes visant à faciliter l'accès à toutes les bibliothèques de la capitale. Ainsi, est envisagée pendant un temps la création d'une véritable « carte orange des bibliothèques ²⁰¹ », carte de lecteur commune pour l'ensemble des bibliothèques partenaires. Trop ambitieux, le projet est cependant abandonné.

Malgré l'influence faible qu'il peut avoir sur le réseau parisien, l'OPLPP initie sans doute en partie l'évolution du réseau parisien postérieure à 2001. En effet, depuis la fin des années 1970, c'est l'une des rares occasions où le réseau des bibliothèques de la ville de Paris s'ouvre sur l'extérieur, en l'occurrence sur son environnement

²⁰¹ Entretien avec Michel Sineux, 20/11/2009.



 $^{^{198}}$ GIRARD-BILLON, Aline, « Les bibliothèques à Paris », BBF, 2000, n° 1.

¹⁹⁹ GIRARD-BILLON, Aline, HERSENT, Jean-François, « Pratiques des bibliothèques à Paris aujourd'hui », BBF, 1998, n° 4.

²⁰⁰ GIRARD-BILLON, Aline, « Les bibliothèques à Paris », op.cit.

bibliothéconomique immédiat. L'OPLPP contribue à mettre en évidence la complémentarité de l'offre proposée par la ville de Paris avec celle des autres grandes institutions parisiennes, et participe aux tentatives de réactualisation et de rationalisation du Schéma directeur de 1975 engagées dans la seconde moitié de la décennie.

La réactualisation du schéma directeur de 1975

Depuis 1975, le réseau des bibliothèques de la ville de Paris a évolué de manière importante, souvent sans tenir compte du Schéma directeur. Au début des années 1990, sur demande de la Direction des affaires culturelles, le Bureau des bibliothèques entreprend de proposer un nouveau schéma directeur, plus conforme aux réalités parisiennes.

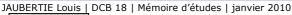
Malgré les nombreuses modifications qu'il a subies, le schéma directeur de 1975 est considéré comme « achevé » par la DAC en 1993. Le Bureau des bibliothèques propose donc dès le premier semestre 1994 un projet de nouveau schéma directeur à M. Aillagon, alors Directeur des affaires culturelles de la ville²⁰².

Le rapport rappelle le développement important qu'a connu le réseau parisien depuis vingt ans, sans cependant augmenter considérablement le taux de pénétration²⁰³. En janvier 1994, le réseau parisien comprend cinq bibliothèques spécialisées, 53 bibliothèques de prêt, une médiathèque musicale. Il est prévu d'ouvrir sous peu deux nouvelles bibliothèques dans le XVIIIe et le XIXe arrondissements. La couverture du territoire parisien n'est toujours pas satisfaisante. Le réseau parisien est caractérisé par une grande diversité des équipements en dimension – de 105 à 3500 m² – comme en implantation, malgré la grande homogénéité de conception puisque la plupart des équipements suivent le modèle trinitaire des sections. 53 équipements ne correspondent que très partiellement au schéma de 1975 : les comptoirs de prêt ont disparu, mais bon nombre de petits établissements sont encore en service. En plus, la plupart des équipements créés ne correspondent pas au schéma par leurs dimensions et/ou leur implantation. Le maillage du territoire est partiel et laisse certains quartiers sans équipements, et la plupart des bibliothèques sont sous dimensionnées. Malgré le dépassement des objectifs quantitatifs du schéma de 1975, le réseau souffre de son manque de visibilité et a mauvaise réputation.

Le nouveau schéma propose donc de fixer des objectifs et des orientations qui « permettront d'achever la couverture de la capitale non seulement grâce à l'implantation de quelques nouveaux équipements, mais aussi par le biais de la restructuration du réseau. Trois objectifs principaux sont fixés : « compléter et améliorer la desserte du territoire, améliorer l'offre de services culturels et documentaires, élargir et fidéliser la clientèle des bibliothèques parisiennes. De la completation de services culturels et documentaires, élargir et fidéliser la clientèle des bibliothèques parisiennes.

Pour compléter et améliorer la desserte du territoire parisien, le nouveau schéma propose d'implanter de nouveaux équipements dans les zones qui en sont dépourvues, mais surtout de jouer la carte de la complémentarité au sein du réseau en organisant plusieurs niveaux de desserte. Il préconise ainsi de resserrer le maillage par des structures légères – bibliothèques relais et bibliobus – et en parallèle de renforcer l'infrastructure en créant des médiathèques de grande importance pouvant assurer des fonctions transversales et des services de références.

٠



²⁰² Archives de la Ville de Paris, 2247 W 11, Projet de Schéma directeur des Bibliothèques Municipales de la Ville de Paris, rapport à M. Aillagon, mai 1994.

²⁰³ Il est toujours de 11 % en 1994.

²⁰⁴ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 11, Projet de Schéma directeur des Bibliothèques..., op. cit. p. 3

²⁰⁵ *Ibid*.

Afin d'améliorer l'offre de services culturels et documentaires, la restructuration du réseau doit s'accompagner d'une redéfinition des services offerts et de leur mise en œuvre. Il s'agit de renouveler la politique culturelle et documentaire en tenant compte de quatre orientations :

- Les acquisitions doivent répondre à des exigences de pluralité, de diversité et de qualité des collections, mais aussi satisfaire autant que possible la demande du public. Il s'agit donc d'élaborer une véritable politique documentaire à l'échelle du réseau, en développant des pôles d'excellence dans les grands établissements. Cette politique documentaire doit reposer sur le catalogue collectif informatisé et le prêt entre bibliothèques.
- L'accès au public doit être favorisé par une diversification maîtrisée des supports.
 Les bibliothèques multimédia seront donc favorisées dans les établissements de grande taille.
- Les grandes médiathèques devront mettre en place des services de référence pour répondre à « toute question d'ordre social, administratif, pratique etc. »
- L'animation culturelle doit être développée.

Par ailleurs, le schéma directeur veut faire augmenter le taux de pénétration parisien jusqu'à la moyenne des grandes villes françaises.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, le projet de schéma directeur propose une véritable « stratégie marketing 206 » en direction du public parisien : la création de six grandes médiathèques, la mise en place de nouveaux services de proximité, le remodelage des équipements existants et le développement du fonctionnement en réseau.

Le nouveau schéma propose d'implanter les six grandes médiathèques dans les zones les plus mal desservies du réseau :

- Aux Halles, car les établissements du centre parisien sont trop petits. Une bibliothèque regroupant une section adulte et une vaste section discothèque serait créée, coordonnée avec la bibliothèque La Fontaine qui conserverait la jeunesse. L'ouverture de cette nouvelle bibliothèque entraînerait la fermeture des petits établissements du centre – Louvre, Vivienne, Temple, Baudoyer – et de la Discothèque des Halles.
- Dans le XI^e arrondissement à République, où prendrait place une médiathèque de 3000 m² pour soulager la bibliothèque Parmentier. Les bibliothèques Château d'eau et Lancry seraient fermées.
- Dans le XV^e arrondissement entre Convention et Vaugirard
- Dans le sud du XVI^e arrondissement.
- Dans le XVII^e arrondissement à Rome derrière la gare St Lazare. Les bibliothèques Europe, Plaine Monceau et Batignolles seraient fermées.
- Dans le XIX^e arrondissement aux Buttes Chaumont.
- Dans le XX^e à Gambetta. Les bibliothèques St Fargeau, Sorbier et Mortier seraient fermées.
- Deux autres sites d'implantation, non prioritaires, sont aussi envisagés dans le sud du XVI^e arrondissement et à Bercy.

Pour compléter le maillage du territoire, le projet envisage d'implanter de nouveaux services de proximité. Ils prendraient deux formes : les « boutiques de prêt » ou « points prêt », implantées dans des locaux commerciaux d'environ 120 m² sur des artères très

²⁰⁶ ALIX, Yves, « La stagnation de la fréquentation des bibliothèques municipales, vue de la ville de Paris », BBF, 2003, n° 1.



.

fréquentées, avec une signalétique uniformisée pour qu'ils soient bien visibles. Le projet propose d'implanter quatre boutiques expérimentales à Bastille, Pasteur, Auteuil et Epinettes. Ces boutiques seraient remplacées par des bibliobus sur les boulevards extérieurs²⁰⁷.

Les équipements existants seraient repensés en tenant compte de deux directions. D'une part, certaines bibliothèques jeunesse seraient agrandies et disposeraient d'une petite section adulte. D'autre part, les bibliothèques proches seraient amenées à proposer des collections complémentaires. Cette nouvelle coopération participerait à la volonté d'améliorer le fonctionnement du réseau et des services communs. Ces derniers seraient d'ailleurs renforcés : augmentation du nombre de documents traités par le Service Technique, création d'un service télématique pour consulter un catalogue collectif informatisé, développement de la Réserve Centrale qui deviendrait la plaque tournante pour un futur prêt entre bibliothèques.

Ce premier rapport est repris par le Service Scientifique dès sa création. Un nouveau projet, qui reprend les grandes lignes du rapport de 1994, est présenté au Directeur des affaires culturelles en 1996. Cependant, faute de crédits budgétaires et de volonté politique, il n'est pas adopté. Les équipements réalisés par la suite ne correspondent pas aux implantations proposées dans ce projet²⁰⁸. Les grands axes développés seront cependant repris partiellement après 2001.

Une poursuite difficile des projets

L'abandon du projet de schéma directeur est l'une des nombreuses illustrations de l'absence de volonté politique visant à développer le réseau des bibliothèques de la ville. Ainsi, les constructions de nouveaux équipements ne sont jamais aussi peu nombreuses qu'au cours des années 1990, et les grands projets entamés dans les années 1980 peinent à se terminer.

Des constructions peu nombreuses

Entre 1993 et 2001, seules quatre nouvelles bibliothèques ouvrent leurs portes: Benjamin Rabier en 1994, Hergé en 1995, Goutte d'Or en 1998 et Georges Brassens en 1999. Ces équipements ne sont pas de grandes médiathèques structurant le réseau : Hergé et Benjamin Rabier, dans le XIX^e arrondissement, sont des bibliothèques jeunesses de petite taille. Georges Brassens dans le XIV^e arrondissement et Goutte d'Or dans le XVIII^e sont des bibliothèques un peu plus grandes proposant les trois sections.

La plus innovante de ces quatre bibliothèques est sans doute la bibliothèque Goutte d'Or. Disposant de 934 m², elle partage un bâtiment avec une autre institution culturelle, l'Espace Musical Fleury²⁰⁹. Elle se déploie sur quatre étages et propose des collections pensées en fonction des publics du quartier. La bibliothèque dispose d'un « espace quartier » qui regroupe toutes les publications se rapportant au quartier de la Goutte d'Or, mais aussi d'un espace « INFODOR » destiné aux personnes en recherche d'emploi. C'est le seul équipement innovant construit au cours de la mandature Tiberi.

²⁰⁹ L'Espace Musical Fleury sera achevé bien après l'ouverture de la bibliothèque.



.

²⁰⁷ Voir « La fermeture partielle des comptoirs de prêt ».

²⁰⁸ Entretien avec Michel Sineux, 20/11/2009.

Un achèvement difficile de l'informatisation

Dès sa mise en œuvre, le programme d'informatisation des bibliothèques de la ville de Paris connaît de nombreux retards. Il s'achève en 1997 au lieu de 1992, date initialement prévue. Cette informatisation reste d'ailleurs partielle, puisque suite au rapport de Simone Blanc, responsable de la mission Patrimoine, le Chef du Bureau des bibliothèques décide d'abandonner l'informatisation des bibliothèques spécialisées avec GEAC²¹⁰.

Si le système choisit semble très vite sous dimensionné, cette informatisation apporte de nombreux changements, tant au niveau des méthodes de travail que de l'amélioration du service apporté aux Parisiens : dès 1996, un catalogue collectif informatisé est mis en place. Il est disponible en ligne peu de temps après.

Cependant, le choix d'informatiser les bibliothèques spécialisées avec un autre logiciel, PortFolio, à partir de 1999, acte leur séparation du reste du réseau parisien. Les arguments qui ont présidé à ce choix sont rationnels : le projet d'informatisation des bibliothèques de prêt a pris beaucoup de retard, et le logiciel GEAC semble déjà obsolète et très peu adapté aux besoins des bibliothèques spécialisées. Mais désormais, il existe deux catalogues pour les bibliothèques municipales de la ville de Paris : un catalogue collectif des bibliothèques de prêt, et un catalogue collectif des bibliothèques spécialisées.

La dernière décennie du siècle est un « voyage immobile » pour le réseau des bibliothèques de la ville de Paris. Après l'abandon des illusions, la plupart des projets d'adaptation à l'absence de centrale, dont celui de réactualisation du schéma directeur est la figure de proue, ne sont pas retenus. L'achèvement des grands axes de développement des années 1980 est très difficile, dans un contexte politique on ne peut plus défavorable. Il faut attendre la victoire de la gauche et l'arrivée d'une nouvelle majorité municipale en 2001 pour favoriser l'émergence de nouveaux projets au sein du réseau parisien.

²¹⁰ Archives de la Ville de Paris, 2247 W 22, Rapport de Simone Blanc, chef de la Mission Patrimoine, au Chef du Bureau des bibliothèques, sur l'informatisation des bibliothèques spécialisées, 10/06/1997, 27 p.





Conclusion

« Le réseau parisien est un réseau qui n'en finit pas de mourir. » Jean-Pierre Sakoun, conservateur des bibliothèques de la ville de Paris²¹¹.

Le développement du réseau parisien entre 1967 et 2001s'inscrit dans une lecture à la fois structurelle – réforme des structures politiques parisiennes, mise en place d'un schéma directeur en 1975, politique d'informatisation du réseau au cours des années 1980 et 1990, absence de bibliothèque centrale— et conjoncturelle — élections municipales, multiplication des directeurs des affaires culturelles, sous-directeurs et chefs du Bureau des bibliothèques après 1978. Il semble pourtant dans le cas parisien que certains facteurs, structurels comme conjoncturels,occupent une place très importante dans l'histoire du développement du réseau de lecture publique de la ville.

Pour synthétiser notre pensée, deux points doivent être détaillés :

- La culture comme enjeu politique ;
- L'absence de bibliothèque centrale.

La culture, un enjeu politique ?

Dans le numéro d'*Observatoire* de l'hiver 2000-2001, René Rizzardo, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles, s'interrogeait : « La culture est-elle encore un enjeu politique ?²¹² ». Dans le cas de la politique de lecture publique de la ville de Paris entre 1967 et 2001, il semble que la réponse diffère suivant les époques. L'histoire du réseau parisien entre 1967 et 2001 est l'un des exemples les plus frappants de l'influence majeure du facteur politique sur le développement des politiques de lecture publique.

Entre 1967 et 1977, le réseau des bibliothèques de la ville de Paris connaît un développement important grâce au soutien sans faille du pouvoir politique et de l'administration culturelle. L'influence de trois hommes qui occupent les postes de décision se conjugue pour faire du réseau parisien l'un des plus modernes de l'époque : le directeur l'action culturelle Alain Trapenard, le sous-directeur François Debidour et le chef de bureau Guy Baudin.

Les années 1977-1993 offrent un fort contraste avec la décennie précédente. Les bouleversements que connaît la structure institutionnelle parisienne ont un impact direct sur les politiques culturelles de la ville, en premier lieu la politique de lecture publique. Loin de favoriser le développement des bibliothèques, comme dans l'immense majorité des grandes villes françaises, le retour d'un « pouvoir politique local fort et centralisateur²¹³ » freine considérablement l'évolution du réseau parisien. La mise en

²¹³ Entretien avec Michel Sineux, 20/11/2009.



²¹¹ Entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 24/09/2009.

²¹² L'Observatoire, n° 20, hiver 2000-2001, cité dans BERTRAND, Anne-Marie, Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques, p. 137.

place d'un exécutif municipal en 1977 a pour corollaire immédiat de politiser de manière importante la haute administration parisienne, en particulier l'administration culturelle. Directeurs des Affaires culturelles, sous-directeurs de l'animation et de la diffusion culturelle et chefs du Bureau des bibliothèques se succèdent à un rythme effréné. Cette politisation importante de l'administration joue un rôle important dans l'abandon de nombreux projets et la réduction considérable des ambitions de la décennie précédente en matière de lecture publique.

La loi PLM appliquée aux élections municipales de 1983 a sans doute des effets moins immédiats pour le réseau des bibliothèques, qui n'est pas décentralisé au niveau des arrondissements. Les élus d'arrondissements ont pourtant une influence non négligeable, qui n'est pas sans rappeler celle que peuvent avoir aujourd'hui les maires dans une communauté de communes. Ils s'opposent ainsi efficacement à la fermeture de certains comptoirs de prêt, puis dans les années 1990 à la sectorisation du réseau.

Entre 1993 et 2001 la structure institutionnelle parisienne ne connaît pas de modifications importantes. Cependant, la dégradation importante des relations au sein de la majorité politique de la ville participe à nouveau à l'abandon de projets importants comme la réactualisation du schéma directeur de 1975. Le changement de majorité politique est d'ailleurs un facteur essentiel du renouveau des politiques de lecture publique à Paris à partir de 2001.

L'absence de centrale, un péché capital ?

A l'inverse du processus habituel, le réseau parisien ne s'est pas constitué par création de succursales à partir d'une bibliothèque centrale, mais, depuis 1875, par l'installation de bibliothèques populaires d'arrondissement implantées dans les mairies. Cette absence de bibliothèque centrale, véritable « péché originel »,constitue l'une des caractéristiques principales du réseau parisien.

A partir de 1967 s'élabore un premier projet de création de centrale qui doit être la tête du réseau des bibliothèques de la ville. Un premier projet est soumis par Baudin dès février 1967, mais il est jugé trop ambitieux. La ville conserve cependant le projet de création d'une centrale et réserve de vastes espaces pour la future bibliothèque au sein du grand projet de réaménagement du quartier des Halles. Le projet de création d'une bibliothèque centrale aux Halles devient la clef de voûte du développement du réseau, encadré par le schéma directeur de 1975.

Sur décision du pouvoir politique, qui souhaite investir dans d'autres domaines culturels, le projet de création d'une bibliothèque centrale aux Halles est abandonné peu de temps après l'élection de Jacques Chirac à la mairie de Paris en 1977. Cet abandon marque durablement le réseau, et l'hypothétique construction d'une bibliothèque centrale devient une arlésienne. L'ensemble des grands projets du Bureau des bibliothèques dans les années 1980, et dans une moindre mesure au début des années 1990, visent à pallier cette absence. Ainsi sont envisagés pour pallier ce manque une intégration des bibliothèques spécialisées, un développement des services centraux et au début des années 1990 un nouveau projet de bibliothèque centrale à Bercy.

Les années 1990 connaissent de nouveaux développements. A l'inverse de la décennie précédente, le Bureau des bibliothèques a fait le deuil de la création d'une véritable bibliothèque centrale, et propose des projets innovants pour dépasser cette absence. On envisage ainsi une sectorisation du réseau parisien et une réactualisation du schéma directeur. Faute de volonté politique, le Bureau met en place une solution moins ambitieuse et crée le Service Scientifique.

Enjeux politiques et absence de centrale sont deux des traits les plus marquants de l'histoire du réseau parisien entre 1967 et 2001. Selon Jean-Pierre Sakoun, ils expliquent à eux seuls que« le réseau parisien est un réseau qui n'en finit pas de mourir. » Il s'agit sans aucun doute de deux raisons essentielles qui ont contribué à faire du réseau parisien à la fin du XX^e siècle un réseau inadapté. La présence ou l'absence de volonté politique a sans conteste rythmé le développement du réseau parisien dès sa création, et particulièrement entre 1967 et 2001. Donner l'absence de bibliothèque centrale comme raison du retard parisien est peut-être plus contestable. Si cela y a sans doute contribué dans les années 1980, les projets innovants proposés à partir des années 1990 montrent que le réseau peut dépasser cette absence et fonctionner de manière efficace sans bibliothèque centrale. L'histoire du réseau parisien entre 1967 et 2001 illustre sans doute plutôt la difficulté de penser la lecture publique à Paris : enjeux politiques et absence de centrale se conjuguent pour empêcher l'émergence d'un réseau digne d'une des premières métropoles européennes.

En 2001, l'ambition initiale des concepteurs du réseau parisien reste inachevée. Les faiblesses structurelles du réseau persistent, principalement dues à l'insuffisance des efforts consentis par le pouvoir politique depuis 25 ans. L'année marque une rupture dans l'histoire du réseau parisien. Dans un nouveau paysage politique, il est permis d'espérer, comme Ernest Coyecque, voir un jour « la substitution générale de la technicité à l'empirisme²¹⁴. »

²¹⁴ Ernest Coyecque, cité dans BAUDIN, Guy, « Les bibliothèques de la Ville de Paris », » *Bulletin d'information de l'ABF*, n°90, 1^{er} trimestre 1976, p. 26



Bibliographie

MONOGRAPHIES

Histoire des bibliothèques françaises, t.4 Les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990, dir. Martine Poulain, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1992.

BARNETT, Graham Keith, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1987.

BERTRAND, Anne-Marie, Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques, Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2002.

COMTE, Henri, Les bibliothèques publiques en France, Lyon: Presses de l'ENSB, 1977.

DAUDRIX, Jean-Marie, La Discothèque de France, une aventure culturelle : entretien avec un bibliothécaire, Paris : Discothèque de France, 1985.

DESRICHARD, Yves, Administration et bibliothèques, 3^e éd., Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2006.

LEROY, Emile, Guide pratique des bibliothèques de Paris, Paris: Editions des bibliothèques nationales, 1937.

RICHTER, Noë, Administration des bibliothèques, 5^e éd. corrigée, augmentée et mise à jour, Le Mans : Centre de préparation aux carrières des bibliothèques, 1987.

ARTICLES

APATHIE, Jean-Michel, « Le couple qui ne veut pas lâcher Paris », *L'Express*, 16/04/1998, [consulté en ligne, 26/12/2009].

TRAPENARD, Alain, « Origines et développement des bibliothèques de la Ville de Paris », Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, 1970, p. 217-232.

Bulletin des Bibliothèques de France

L'ensemble des articles du BBF ont été consulté en ligne entre avril et décembre 2009.

- « Bibliothèques municipales de Paris », BBF, 1967, n° 12, p. 458-459.
- « La lecture publique dans la Région parisienne », BBF, 1970, n° 8, p. 401-443.

ALIX, Yves, « La stagnation de la fréquentation des bibliothèques municipales, vue de la ville de Paris », *BBF*, 2003, n° 1, p. 85-88.

BEYSSAC, Roland, SEGUIN, Jean-Pierre, « L'informatique à la Bibliothèque des Halles », *BBF*, 1972, n° 9-10, p. 407-426.

CAILLET, Maurice « L'inspection des bibliothèques de la ville de Paris et du Département de la Seine », BBF, 1971, n° 3, p. 152-159.

COEYTAUX, Violette, « Le centenaire des bibliothèques municipales parisiennes », *BBF*, 1966, n° 2, p. 63-70.

COEYTAUX, Violette, « Les bibliothèques de lecture et de prêt de la ville de Paris de 1966 à 1971 », *BBF*, 1972, n° 3, p. 101-109.

DANIS, Sophie, NETZER, Michel, « Enquête sur les bibliothèques municipales de prêt de la ville de Paris », *BBF*, 1991, n° 1, p. 69-71.

GIRARD-BILLON, Aline, « Les bibliothèques à Paris », BBF, 2000, n° 1, p. 13-19.

GIRARD-BILLON, Aline, HERSENT, Jean-François, « Pratiques des bibliothèques à Paris aujourd'hui », BBF, 1998, n° 4, p. 13-22.

GIRARD-BILLON, Aline, HERSENT, Jean-François, « Les non-usagers des bibliothèques parisiennes », BBF, 1998, n° 5, p. 43-44.

GIRARD-BILLON, Aline, HERSENT, Jean-François, « Les usagers des bibliothèques parisiennes », BBF, 1998, n° 5, p. 45-51.

GUERIN, Denis, « La lecture publique à Paris au XIXe siècle », BBF, 1983, n° 2, p. 143-153.

NETZER, Michel, « Les bibliothèques de la ville de Paris », BBF, 1992, n° 4, p. 18-19.

POULAIN, Martine, « La lecture publique à Paris », BBF, 1995, n°1, pp 80-81

SURIREY DE SAINT-REMY, Henry de, « La bibliothèque historique de la Ville de Paris », *BBF*, 1969, n° 2, p. 47-62.

UTARD, Jean-Claude, « L'élu, le directeur et la bibliothèque », BBF, 2003, n° 1, p. 38-44.

Bulletin d'information de l'ABF

ALIX, Yves, « Le nouveau service technique des bibliothèques de la Ville de Paris, *Bulletin d'information de l'ABF*, n°159, 2^e trimestre 1993, p. 47-52.

BAUDIN, Guy, « Mission, organisation et activité des bibliothèques publiques dans les grandes villes », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°55, 2^e trimestre 1967, p. 79-86.

BAUDIN, Guy, « Les bibliothèques de la Ville de Paris », »Bulletin d'information de l'ABF, n°90, 1^{er} trimestre 1976, p. 19-30.

BLANC, Simone, « La bibliothèque Marguerite Durand », Bulletin d'information de l'ABF, n°134, 1^e trimestre 1988, p. 44-49.

GRANGE, Paul, « Les bibliothèques de la Ville de Paris », Bulletin d'information de l'ABF, n°149, 4^e trimestre 1990, p. 65-69.

LELIEUR, Anne-Claude, « La bibliothèque Forney », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°134, 1^e trimestre 1987, p. 18-19.

LEPINAY, Jean-Yves de, « Vidéothèque de Paris », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°155, 2^e trimestre 1992, p. 7-11.

MACE DE LEPINAY, Hélène, « Intervention au congrès de l'ABF » Bulletin d'information de l'ABF, n°172, 2^e trimestre 1996, p. 10-11.

SEGUIN, Jean-Pierre, « La bibliothèque des Halles »Bulletin d'information de l'ABF, n°62, 1^{er} trimestre 1969, p. 9-15.

SINEUX, Michel, « La discothèque des Halles », Bulletin d'information de l'ABF, n°134, 2^e trimestre 1988, p. 29-34.

SURIREY DE SAINT REMY, Henry de, Linet, Jacqueline, «La BHVP à l'Hôtel Lamoignon », Bulletin d'information de l'ABF, n°63, 2^e trimestre 1969, p. 69-74.

VIAUX, Jacqueline, « La bibliothèque Forney », Bulletin d'information de l'ABF, n°40, mars 1963, p. 7-10.

VIAUX, Jacqueline, « Le centenaire des bibliothèques municipales de Paris », Bulletin d'information de l'ABF, n°50, 1^{er} trimestre 1966, p 31-32.

Médiathèque Publique

GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification (1ère partie) », Médiathèque Publique, n°57, janvier-mars 1981, 15^e année, p. 11-42.

GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification » (2^e partie) », Médiathèque Publique, n°58, avril-juin 1981, 15^e année, p. 5-42.

GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification (3^e partie) », Médiathèque Publique, n°59, juillet-septembre 1981, 15^e année, p. 5-18.

MEMOIRES D'ETUDES ENSB/ENSSIB

GUERIN, D., Des bibliothèques municipales parisiennes : un siècle de lecture publique, Note de Synthèse ENSB, Villeurbanne, 1980.

THUILLART, Guilaine, Place de l'actualité par le livre dans les BMVP, Villeurbanne, 2005.

AUTRES

Nouvelles bibliothèques pour les Parisiens, Direction de l'Action Culturelle, de la Jeunesse et des Sports, Paris: 1973.

Bibliothèques Discothèques de la Ville de Paris, Direction des Affaires Culturelles, Paris: 1989.

WEBOGRAPHIE

www.paris.fr

www.lagazettedescommunes.com/concours, Fiche n° 13 institutions sur les administratives de Paris.

www.legifrance.gouv.fr, Loi du 31 décembre 1975 modifiant le statut de Paris.

www.legifrance.gouv.fr, Loi du 31 décembre 1982 modifiant les statuts de Paris, Lyon et Marseille.

Sources

ARCHIVES DE LA VILLE DE PARIS

Fonds 2247W, Section VI.27 2, Administration communale, Bibliothèques municipales.

BUREAU DES BIBLIOTHEQUES, DU LIVRE ET DU MULTIMEDIA

Fonctionnement du bureau

- 2247W 1 Activités et fonctionnement du Service Technique. 1978-1992 Dossier de présentation (1992), fonctionnement du service central des phonogrammes et du service audiovisuel
- 2247W 2 Projet d'organisation du futur service technique central : rapports préliminaires et rapport final, rapport relatif au projet de réforme des structures de gestion du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris.

Personnel des bibliothèques

- 2247W 10

 Mesures statutaires, organisation du temps de travail. Correspondance; climat social; notations; organisation du temps de travail: inspections et contrôles, rapports
- 2247W 11 Relations entre le Bureau et les responsables des bibliothèques. Notes d'informations aux conservateurs et responsables des bibliothèques.

Associations

2247W 12 Associations professionnelles: activités et fonctionnement. Association des conservateurs et responsables des bibliothèques de la Ville de Paris (ACERB); Association pour la coopération de L'interprofessionnelle Musicale (ACIM), 1982-1990.

Agence Culturelle de la Ville de Paris. Activités et fonctionnement (1985-1990)

Association « Discothèque de France », 1980-1988. Statuts, CA, convention avec la Ville, fonctionnement, dissolution (1988)

Construction et aménagement de bibliothèques

2247W 13 Généralités. Etude relative à la desserte de Paris 1962-1972 en bibliothèques et discothèques.

no	Recherches et acquisition de terrains. Achat de errains pour l'implantation de bibliothèques ouvelles, recherche de locaux comme réserves de ibliothèques	
de	Travaux de construction et aménagement. Plans es bibliothèques Beaugrenelle, Amélie (1968-1976)	
	Plaisance, Lancry, Mortier, Servan (1961-1978); Valeyre; Trocadéro; Courcelles (1969-1979); aint-Eloi, Port-Royal; Maine (1968-1979).	1961-1979
	BHVP (1941-1984); Faidherbe (1967-1970); Tessart; Italie; Batignolles; Montmartre; Plaine- Monceau (1962-1972)	1941-1984
	Glacière; bibliothèque de l'Heure Joyeuse (1965- 972); Forney (1966-1977); Clignancourt (1961- 967	1966-1983
247W 17 (1	Buffon; Picpus; François Villon, Champerret 1966-1970); Vaugirard (1973-1983)	1966-1983
E	Dossiers de construction et d'aménagement. Etudes, permis de construire, plans	
247W 18	Vandamme	1987-1988
247W 19	ZAC Saint-Blaise; Courcelles; Daru	1986-1993
247W 20	Melville	1986-1993
247W 21 et	Etude concernant les investissements immobiliers t l'aménagement intérieur des bibliothèques	1979-1988
in	Informatisation. Comptes-rendus de réunions et e missions; études fonctionnelles; programmes; espections; rapports sur les incidences de informatisation des bibliothèques	1983-1984
247W 23	Marché pour l'informatisation des bibliothèques	1988
	Fiches techniques descriptives des BM. Construction, fonctionnement, équipement, ménagements, plans	1984
ce ra	Autres projets. Projet de bibliothèque dans la ZAC dercy (1987-1996); implantation de bibliobus dans ertains quartiers périphériques de Paris: notes, apport (1983-1984); installation et organisation des adothèques (1974-1985)	1974-1996
	Projets abandonnés. Extension de la discothèque es Halles (1988-1991); aménagement d'une ibliothèque jeunesse à Passy (1987-1993)	
	Activités des bibliothèques	
247W 27 de	Généralités. Statistiques et rapports d'activités es bibliothèques et discothèques (1968-1989); mise	1968-1994
247W 18 247W 19 247W 20 247W 21 et 247W 22 de in 1': 247W 23 247W 24 C ar 247W 26 B ce ra lu de bi	Vandamme ZAC Saint-Blaise; Courcelles; Daru Melville Etude concernant les investissements immobiliers tl'aménagement intérieur des bibliothèques Informatisation. Comptes-rendus de réunions et e missions; études fonctionnelles; programmes; respections; rapports sur les incidences de informatisation des bibliothèques Marché pour l'informatisation des bibliothèques Marché pour l'informatisation des bibliothèques Fiches techniques descriptives des BM. Construction, fonctionnement, équipement, ménagements, plans Autres projets. Projet de bibliothèque dans la ZAC dercy (1987-1996); implantation de bibliobus dans ertains quartiers périphériques de Paris: notes, apport (1983-1984); installation et organisation des adothèques (1974-1985) Projets abandonnés. Extension de la discothèque es Halles (1988-1991); aménagement d'une ibliothèque jeunesse à Passy (1987-1993) Activités des bibliothèques Généralités. Statistiques et rapports d'activités	1986-1 1986-1 1979-1 1983-1 1988 1984

en place du Comité de lecture (1986-1994) et réactions ; horaires d'ouverture des bibliothèques (1945-1975)

Rapports techniques sur les BM. Locaux, matériel, 1950-1987 collections, fonctionnement, relations publiques 2247W 27 Louvre, Vivienne, Temple, Baudoyer 2247W 28 Mouffetard, Luxembourg (devenue Malraux), Grenelle (devenue Saint-Simon), Europe, Drouot, Château d'Eau 2247W 29 Faidherbe, Picpus, Italie (Tolbiac, puis Melville), Maine, Vaugirard. 2247W 30 Trocadéro, Plaine-Monceau, Clignancourt, Buttes-Chaumont 2247W 31 Ménilmontant, Sambre et Meuse, Heure-Joyeuse, Musset, Pierre Budin 2247W 32 Fessart. Sorbier. Mortier, Valeyre, Porte-Montmartre, Glacière 2247W 33 Saint-Eloi. Amélie. Buffon. Beaugrenelle, Batignolles, Saint-Fargeau, Couronnes 2247W 34 Flandre, Lancry, Vandamme, Plaisance, Diderot, Courcelles, Place des Fêtes, La bourdonnais, Port-Royal, La Fontaine, Champerret 2247W 35 Crimée, Ortaux, L'Isle Saint Louis, Centrale MJC, bibliothèque du personnel, ST, bibliothèques du soir, rapports d'inspection (1982-1989), rapports relatifs au personnel des bibliothèques (1975-1976) 2247W 36 Réunions de groupes de travail des conservateurs. 1976-1989 Rapports 2247W 38 Animation culturelle et actions de communication. Années 1980 Programme des manifestations culturelles dans les BMActivités de fonctionnement de bibliothèques municipales de prêt et des bibliothèques spécialisées. Notes, correspondance, rapports, documentation 2247W 40 Mouffetard (1982-1989), Malraux (196é-1985), 1975-1991 E. Rostand (1986-1991), Trocadéro (1975-1985), Beaugrenelle (1980-1985), Tolbiac (1986-1989), Faidherbe (1980-1989), Saint-Blaise (1979-1985), Saint-Fargeau (1975-1985), Saint-Eloi (1980) 2247W 41 Clignancourt (1981-1988), Flandre, Champerret 1969-1991 (1976-1987), Heure-Joyeuse, Port-Royal (1991), BILIPO (1983-1988), Durand (1969-1989), BAVP



(1983-1987)

2247W 42	BHVP, fonctionnement	1955-1990
2247W 43	BHVP: rapports d'activité	1961-1992
2247W 44	Forney, bibliothèques des Hôpitaux de Paris	1973-1981
2247W 45	Discothèques	1968-1989

Fonds 2552W, Bureau des bibliothèques, Gestion du personnel et fonctionnement du bureau, 1957-1995.

Gestion du personnel e	t fonctionnement	du bureau
------------------------	------------------	-----------

2552W 5	Effectifs du personnel des bibliothèques	1991-1995
2552W 6	Fonctionnement des bibliothèques : notes, études, rapports, bilans, d'activité, annuaire (1966-1993). Documents de communication produits par les bibliothèques : brochures, affiches, dépliants (1980-1994).	1966-1994
2552W 7	Rapports d'activités du bureau et questionnaire d'évaluation informatique (1994). Budget de la direction : éléments de préparation budgétaire et conférences de presse	1992-1994
2552W 9	Rapports techniques de mandature et de mi- mandature du bureau et rapports annuels d'activités de la direction.	1979-1991

Fonds 1643W, Bureau des bibliothèques, 1948-1995.

1643W 6	Effectifs de 1948 à 1958. Guide du chef de l'établissement, 1985	1948-1987
	Travaux, aménagement, construction. Projet d'aménagement de Forney, études et implantations, travaux et programmes.	
1643W 7	Associations subventionnées . Bibliothèques subventionnées, 1960-1974	1960-1984
1643W 8	Animations dans les bibliothèques de la ville	1975-1984
1643W 9	Discothèques. Expositions, animation, rapports	1975-1984
1643W 10	Animation générale . Mémoire au Conseil de Paris, 1975, comptes-rendus d'animation culturelle	1975-1981
1643W 12	Budget alloué et cumul dans les bibliothèques ou discothèques. Rapports d'activités, bilans, bulletins	1983-1987

intérieurs

Lecture publique

« Les Bibliothèques de la Ville de Paris », en 1969-1975 1972 et 1973. 6^e plan et lecture publique : rapport sur la situation de la lecture publique dans la région parisienne, groupe de travail bibliothèque et lecture publique, rapports

« Les bibliothèques parisiennes », brochure en 2 tomes, 1980. Fiches techniques des bibliothèques, description et plans. Réseau des bibliothèques : restructuration, fermeture des comptoirs de prêts, RA, budget. Rapport : « 10 ans de fonctionnement dans les bibliothèques de la Ville de Paris. »

BHVP

1643W 27 Bâtiment, budget, rapports. 1943-1974

ENTRETIENS

- Entretien avec Aline Girard-Billon et Jean-Pierre Sakoun, 1h30, 24/09/2009.
- Entretien avec Michel Sineux, 3h, 09/10/2009.
- Entretien avec Michel Sineux, 1h30, 20/11/2009.
- Entretien avec Jean-Claude Utard, 1h, 07/07/2009.

Table des annexes

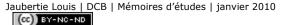
ANNEXE 1 : EVOLUTION NOMINALE DES DIFFERENTES	
ADMINISTRATIONS CULTURELLES	80
ANNEXE 2 : DIRECTEURS DES AFFAIRES CULTURELLES, DIRE ADJOINTS ET CHEFS DU BUREAU DES BIBLIOTHEQUES DE 1967 A	
ANNEXE 3 : ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE PARIS JUSTITATION	SQU'EN
ANNEXE 4 : ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION PARISIEN LE REGIME PREFECTORAL	
ANNEXE 5 : SCHEMA DIRECTEUR DE 1975	85
ANNEXE 6 : ZONES DE COUVERTURE PAR BIBLIOTHEQUE	86
ANNEXE 7 : ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE PARIS A E DE 1983	
ANNEXE 8 : ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION PARISIEN PARTIR DE 1977	
ANNEXE 9 : ORGANISATION DU BUREAU DES BIBLIOTHEQUES A 1995)	(DE 1979
ANNEXE 10 : ELECTIONS MUNICIPALES PARISIENNES DE 1995	ET 2001
ANNEXE 11 : ORGANISATION DU BUREAU DES BIBLIOTHEQUE PARTIR DE 1995	S A
ANNEXE 12: ORGANISATION DU SERVICE SCIENTIFIQUE	93

Annexe 1 : Evolution nominale des différentes administrations culturelles

Dates	Administration		
	Préfecture de la Seine		
1935	Direction des Beaux-Arts, Musées et Bibliothèques de la Ville de Paris : Bureau des bibliothèques, ou Inspection des bibliothèques.		
1955	Direction des Beaux-Arts et de l'Architecture		
1960	Direction des Beaux-Arts, de la Jeunesse et des sports		
	Préfecture de Paris		
1963	Direction des Beaux-Arts, de la Jeunesse et des Sports. Sous-direction des Beaux-Arts, Bureau des bibliothèques.		
1967	Direction de l'Action culturelle, de la Jeunesse et des Sports. Sous- direction de l'Action culturelle, Bureau des bibliothèques.		
	Ville de Paris		
1977	Direction des Affaires Culturelles, sous-direction de l'animation et de la diffusion culturelle, Bureau des bibliothèques		
1994	Direction des Affaires Culturelles. Sous-direction de la diffusion culturelle. Bureau des bibliothèques et du livre.		

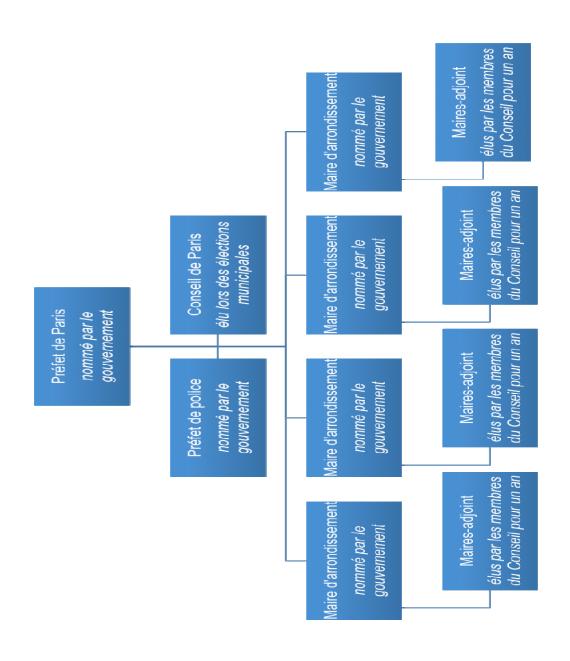
Annexe 2 : Directeurs des Affaires culturelles, Directeurs adjoints et chefs du bureau des bibliothèques de 1967 à 2001

Dates des directeurs	Directeur	Sous-directeur (puis directeur-adjoint)	Chef de bureau
1967-1977	Alain Trapenard (directeur de l'action culturelle, de la jeunesse et des sports)	François Debidour (sous-directeur de l'actionculturelle)	Violette Coeytaux (>1972) M. Lefort (1972-1974) Guy Baudin (1974-1978)
1977-1979	Marcel Landowski (directeur des affaires culturelles)	Danielle Tartanson (sous-directeur de l'action culturelle)	Guy Baudin Nadine Pintaparis/Michel Sineux (adjoint) (1978-1985)
1979- <i>1985</i>	Michel Boutinard-Rouelle	Danielle Tartanson Nancy Boucher (sous-directeur de l'animation et de la diffusion culturelle)	Nadine Pintaparis/Michel Sineux (adjoint)/Jean- Pierre Sakoun (adjoint) Jean-Paul Dujany (1985-1986)
1985-1988	Jean Musy	Nancy Boucher Thierry Aumonier	Jean-Paul Dujany Bernard Schotter (1986-1989)
1988-1993	Bruno Racine	Thierry Aumonier Olivier Bourgois Philippe Moras	Bernard Schotter Paul Grange (1989-1993) Viviane Le Guennec (1993-1996)

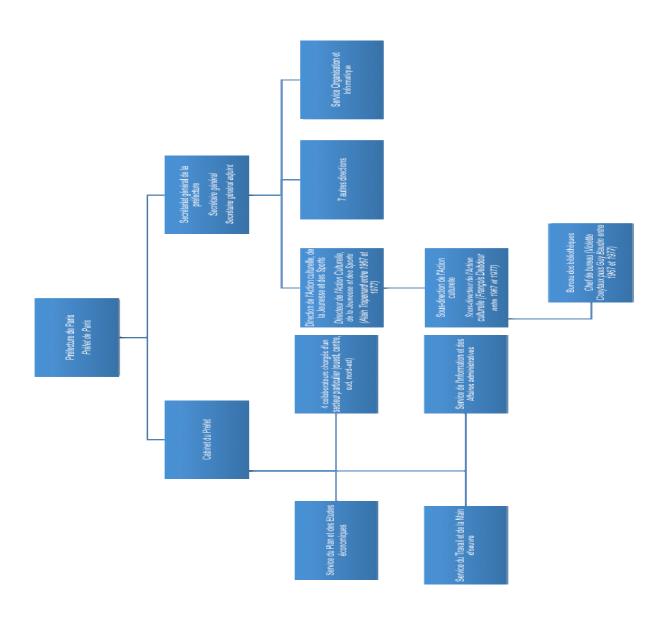


1993-1996	Jean-Jacques Aillagon	Philippe Moras	Viviane Le Guennec Marie-Anne Tolédano (1996- 1999)
1996-2001	Jean Gautier	Philippe Moras	Marie-Anne Tolédano Monique Pinault (1999-2002)
2001-2008	Hélène Font	Philippe Moras Marie-Anne Tolédano Laurence Pascalis	Monique Pinault Jacques Van Den Borghe (2002- 2006) Francis Pilon (2006-2009)
2008 - présent	Laurence Engel	Laurence Pascalis Francis Pilon	Francis Pilon Hélène Strag

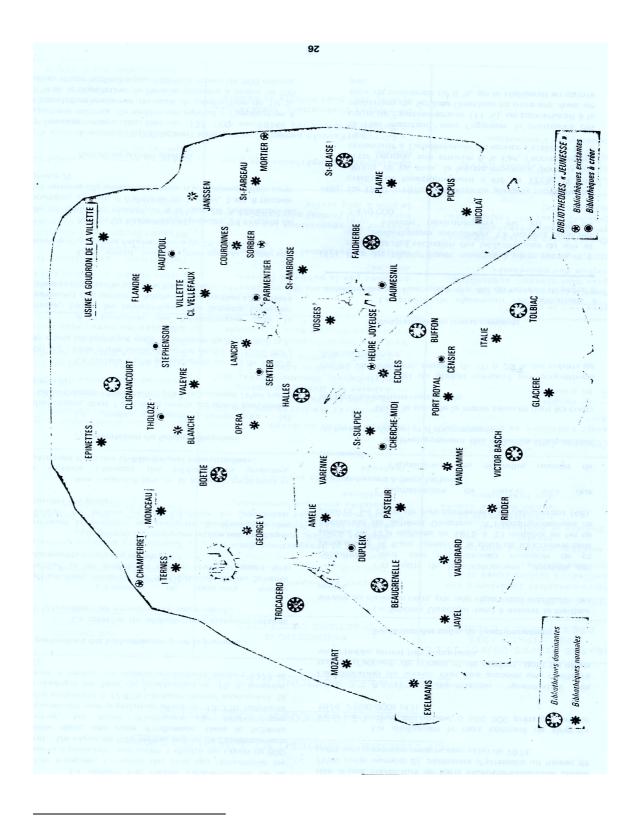
Annexe 3 : Organisation institutionnelle de Paris jusqu'en 1977



Annexe 4 : Organisation de l'administration parisienne sous le régime préfectoral

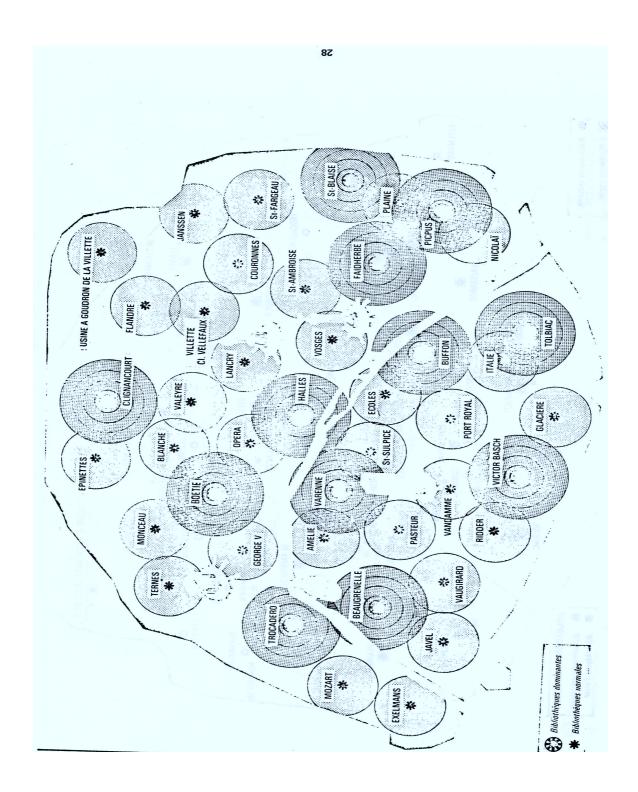


Annexe 5 : Schémadirecteur de 1975²¹⁵



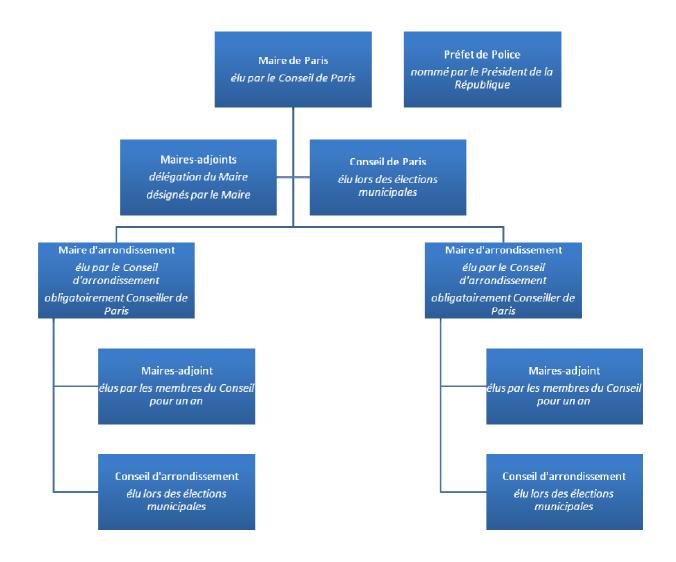
²¹⁵ Source : GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification » (2^e partie) », *Médiathèque Publique*, n°58, avril-juin 1981, 15^e année

Annexe 6 : Zones de couverture par bibliothèque²¹⁶

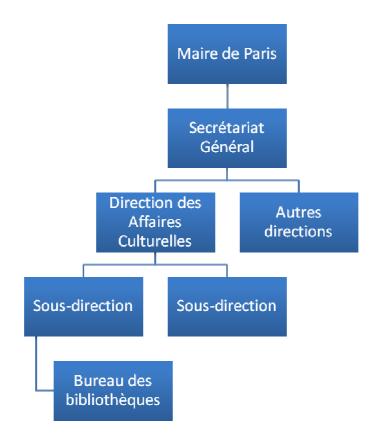


²¹⁶ Source : GIRARD-BILLON, Aline, « Réseaux de bibliothèques et Planification » (2^e partie) », *Médiathèque Publique*, n°58, avril-juin 1981, 15^e année

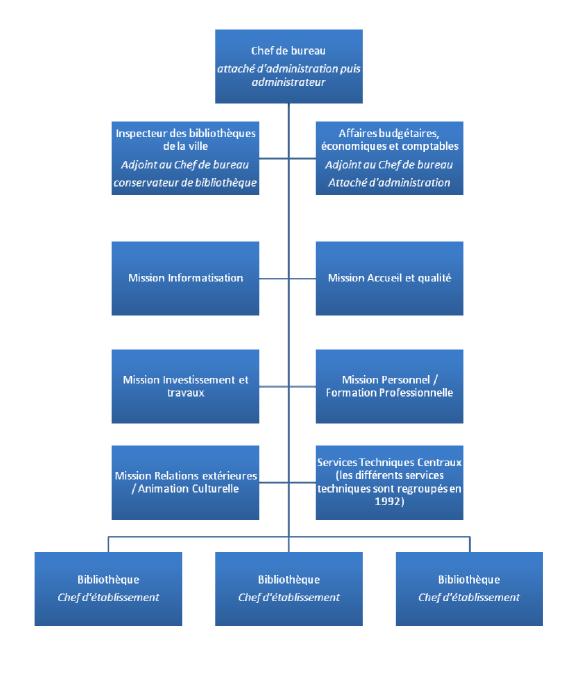
Annexe 7 : Organisation institutionnelle de Paris à partir de 1983



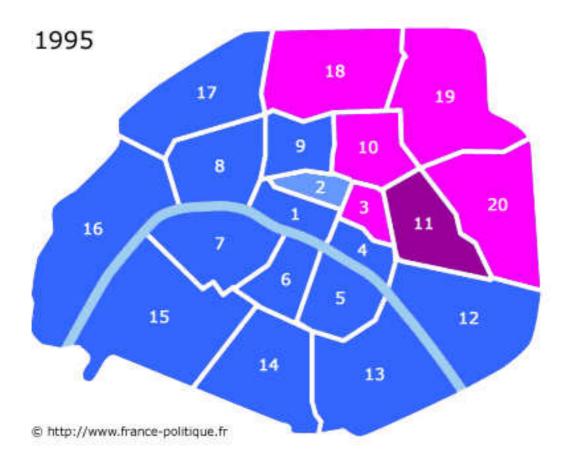
Annexe 8 : Organisation de l'administration parisienne à partir de 1977



Annexe 9 : Organisation du bureau des bibliothèques (de 1979 à 1995)



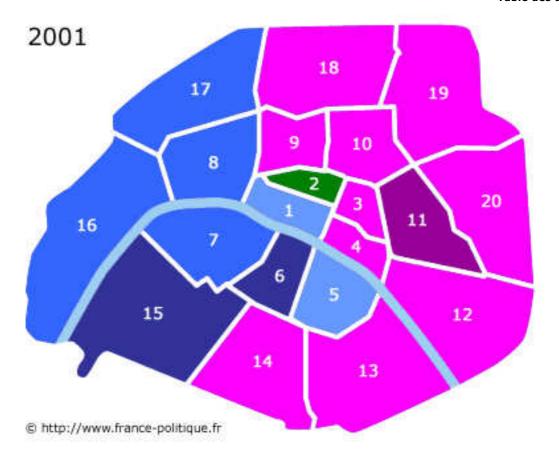
Annexe 10 : Elections municipales parisiennes de 1995 et 2001



Rose: Parti Socialiste (PS)

Rose foncé : Mouvement des Citoyens (MdC) Bleu : Rassemblement pour la République (RPR)

Bleu clair: Divers Droite (DvD)



Rose: PS

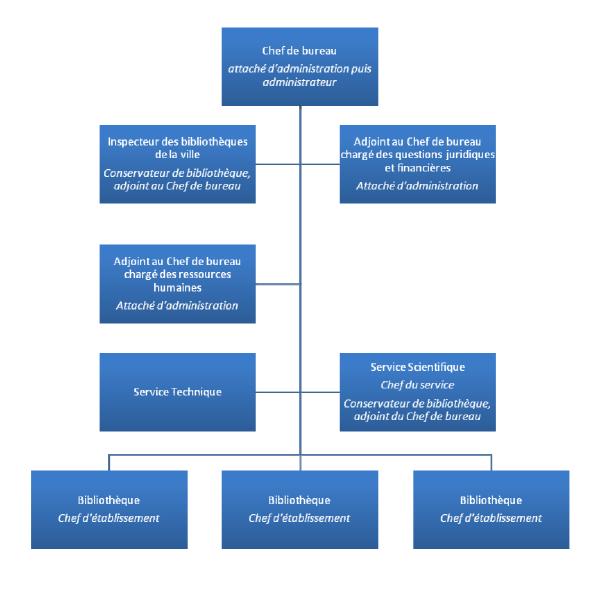
Rose foncé: MdC

Vert: Verts Bleu: RPR

Bleu clair : DvD (listes présentées par Jean Tibéri)

Bleu foncé: dissidents du RPR

Annexe 11 : Organisation du Bureau des bibliothèques à partir de 1995



Annexe 12 : Organisation du Service Scientifique

